

Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 34/1

2007

DOI: 10.11588/fr.2007.1.45027

### Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

#### WERNER PARAVICINI

#### UN TOMBEAU EN FLANDRE: HERVÉ DE MÉRIADEC

pour Jean Kerhervé, Breton

En entrant dans la chapelle Sainte-Rita, autrefois Sainte-Marguerite, puis de l'Ange gardien, le visiteur de l'église Saint-Médard à Wervicq en Flandre Orientale¹ remarquera, encastré dans un enfeu et sculpté dans de la pierre bleue de Tournai², le tombeau en demi-relief de l'écuyer Hervé de Mériadec, nom doublement bretonnant³, et de son épouse Jeanne de Croix (fig. 2, 5, 8). La dalle aux dimensions de 208 x 129 x environ 22 cm est très abimée, les gisants ont été aplatis, sciés, en partie remplacés

- 1 Wervik, sur la rive est de la Lys (ou Leie) qui constitue de nos jours la frontière entre France et Belgique et autrefois celle de la châtellenie de Lille-Douai-Orchies.
- SAINT-GENOIS 1842, p. 67, parle d'»une tombe en marbre« et plus loin du »tombeau en pierre bleue« [de Tournai]. Selon les indications de M. Ludovic Nys (Valenciennes), la facture de la tombe suggère qu'elle est sortie des ateliers du »graveur de lames« tournaisien bien connu Alard Genois, attesté de 1451 à 1492, probablement auteur aussi du tombeau d'Ailly-sur-Noye (fig. 7) et celle de Guy de Brimeu (infra, n. 305, 325, 357, 411); cf. Nys 1993, p. 228-232. - Le présent travail a grandement profité du secours exemplaire de plusieurs collègues belges: Christiane van den Bergen-Pantens (Bruxelles), Marc Boone et Martine de Reu (Gand), Jean-Marie Duvosquel, M. van Pottelberghe et Jean-Michel van Elslande (dans leur admirable Centre de documentation de la Société d'histoire de Comines-Warneton et de la région à Warneton), le R. P. Marc Verhaeghe et John Desreumaux (Wervik), et en particulier Ludovic Nys (Valenciennes), d'érudition et de générosité exemplaires. Michel Jones (Nottingham) m'a fourni ses notes concernant les Mériadec et des copies d'articles rares. Du côté français, Anne-Brigitte Spitzbarth (Lille) a puisé pour moi dans sa riche collection d'ambassades bourguignonnes. Ont contribué aussi Valérie Bessey, Sébastien Hamel (qui photographia des documents aux ADN, et alla, avec Franck Viltart, à Werviq pour photographier le monument), Torsten Hiltmann, Marie Loizeaux et Nicolas Thouroude, tous membres du groupe bourguignon à l'Institut historique allemand de Paris, ainsi que Volker Prott (Hambourg), Julia Wambach (Bochum) et Franziska Emrich (Heidelberg), stagiaires. Bertrand Schnerb (Lille/Paris) a aimablement relu ce texte français écrit par un Allemand.
- Hervé et Mériadec étaient des saints bretons, Hervé fut particulièrement vénéré au diocèse de Léon, diocèse d'origine des Mériadec qui portaient en plus le nom d'un roi breton mythique (Conon Mériadec), cf. Nassiet 2001, p. 121–122. Il y avait aussi une signification littéraire par le roman arthurien »Mériadeuc« ou »Le chevelier aux deux épées« (XIIIe s.), cf. DLF 1992, p. 1007–1008 (Alexandre Micha). Au lieu de Meriadec on trouve dans les sources comtemporaines des graphies très variées, notammen Mel(l)iadec, Meliades, Meriadet(h), etc. Lui-même signa Meryadec (infra, n. 191 et 105, et fig. 16). Le prénom Hervé a été lu Herne, Hermes, Henry et même Hector, ayant d'innombrables qui pro quo pour conséquence. Soit noté que le personnage qui est au centre de cette étude n'a jamais vraiement attiré l'attention des chercheurs. Lui ont été des consacré des courtes notices par Champion, Cent nouvelles, t. 1, 1928, p. XL–XLI; Jones 2001, passim, et Caron 2003, p. 312–313; seule Caron a relevé la tombe et ses inscriptions; il va de soi que ceux qui l'ont décrit en tant que telle (infra) ont donné quelques informations sur les personnes représentées.

pour pouvoir y assoir des planches servant à transformer l'enfeu en armoire de sacristie (fig. 2, 5, 8)<sup>4</sup>. Un seul des anciens<sup>5</sup> pleurants subsiste sur le devant du soubassement (fig. 5, 6) presque entièrement refait avec du matériel de réemploi au XIX<sup>e</sup> siecle<sup>6</sup>, mesurant 205 x 65 cm (fig. 5). Toutes les inscriptions ont disparu<sup>7</sup> ainsi qu'une verrière, qui a pu se trouver dans les deux fenètres aujourd'hui murées (fig. 2, 4, cf. 14)<sup>8</sup>. Rien ne reste de la peinture qui autrefois a dû orner les parois. Une sculpture héraldique subsiste, encastrée dans le mur au dessus de la tête des gisants, mais elle est presque informe (fig. 2, 5, 8)<sup>9</sup>. Sur la cotte d'armes du gisant masculin qui pose ses pieds sur le lion habituel, on devine plus qu'on ne voit (fig. 10–12) le fretté du blason des Mériadec, chargé d'un lambel, bien connu par d'autres représentations (fig. 14 et 15). Au moins des épitaphiers anciens nous donnent une description des armoiries et deux textes, dont l'un, de loin le plus long, était écrit sur une »lame de cuivre« ou plaque de laiton appliquée au mur, disparue elle aussi depuis la Revolution<sup>10</sup>. Ces textes nous serviront de guide pour reconstruire la vie et la mémoire d'un noble Breton passé au service des ducs de Bourgogne.

Avant d'interpréter ces inscriptions, il faut cependant en établir le texte. Ce n'est pas chose aisée, car malgré mes tentatives répétées, je n'ai point réussi à mettre la main sur tous les manuscrits qui sont à la source des diverses publications qui en ont été faites. Je n'ai pas, non plus, réussi à trouver d'autres épitaphiers qui les contiennent<sup>11</sup>.

Gand, Bibliothèque universitaire, ms. G 5860, t. 2, fol. 171v. – Inscription courte. – Fin XVIII<sup>e</sup> siècle, dos en parchemin (réparation XIX<sup>e</sup> siècle?). Selon la fiche descrip-

- 4 Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas 1889, p. 456. VALKENEER 1963, p. 248. Cf. DESREUMAUX 1996, p. 71: »Dit barbarenwerk werd niet door de Duitse soldaten gepleegd, maar door de ijverige kerkmeesters, die in 1870 dit werk lieten uitvoeren om er een houten sacristiekast te plaatsen«.
- 5 SAINT-GENOIS 1842, p. 67 parle de trois. Le Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas 1889, p. 456, et Valkeneer 1963, p. 249, mentionnent quatre figures, réduites à trois aux XIX<sup>e</sup> siècle. Desreumaux 1996, p. 56, 69, 73, basé sur un croquis et des notes prises en nov. 1867, confirme qu'il y en n'avait que trois a cette epoque. Cf. le parallèle fig. 7 où il y en a cinq.
- 6 Après 1869, provenant de deux autres tombes. Desreumaux 1996, p. 71.
- 7 Déjà SAINT-GENOIS 1842, p. 67 fait remarquer que le tombeau »ne porte aucune inscription visible«. Cf. Valkeneer 1963, p. 149: »La dalle ne porte aucune épitaphe«.
- 8 »Sur une grande verrière, qui se trouvait au-dessus de ce tombeau, et qui a disparu maintenant, on remarquait quatre écussons qui se rapportaient à la famille du chevalier Hector [Hervé?] de Méliadec«, SAINT-GENOIS 1842, p. 72.
- 9 Van Heurne parle d'une »tombe met wapen en 2 figuren« (*infra*, n. 107). Saint-Genois 1842, p. 67, termine la description des deux gisants en mentionnant »les blasons de Méliadec et de Croix«; BÉTHUNE 1890, p. 267, fait de même, tous les trois d'après l'épitaphier qui est leur source (*infra*). Seul Valkeneer 1963, p. 249, note: »Un écu avec les armes de Meriadec et de Croix est place au côté droit de l'enfeu«.
- 10 SAINT-GENOIS 1842, p. 67: »une lame de cuivre [...] qui est restée fixée dans la muraille jusqu'à la révolution française, époque à laquelle elle disparut«. BÉTHUNE 1890, p. 266 cite directement sa source: »En lame de cuivre contre le mur est ceste escripture«.
- 11 Je n'ai pas pu savoir si les riches papiers Chifflet à Besançon en contiennent une copie. Les »Inscriptiones monumentaque in templis et monasteriis Belgicis inventa« (XVII° s.) à la Bibl. de l'Univ. d'Utrecht, ms. 1648, n'en contient toutefois pas (ex inf. Mario Damen, Leyde); l'œuvre épigraphique de Ferdinand-Ignace Malotau de Villerode (XVIII° siècle), mss. 966–968 de la Bibl. munic. de Douai, est muette à son sujet (ex inf. Pierre Jacques Lamblin, Douai). Je remercie Martine de Reu, Gand, de m'avoir fourni des réproductions et des renseignements concernant les mss. gantois.

tive conservée dans le cabinet des mss. (ex inf. Martine de Reu, Gand), il s'agit de »Grafschriften in de kerken van Vlaanderen en in het bijzonder van Gent, gedeeltelijk naar Cornelis Gailliard«. L'Œuvre de Corneille Gailliard (\*vers 1520, † Bruges 1563), Épitaphes et monuments des églises de Flandre (au XVIe siècle), est partiellement conservé à la Bibliothèque Royale Albert Ier, ms. 5819–5820 et IV 1276, cf. Bergen-Pantens 2004. Rien n'indique qu'il s'agit d'une copie d'un manuscrit de Christophe de Huerne (infra), mais le ms. pourrait avoir eté copié pour Joseph van Huerne, seigneur de Puyenbeke. – Le ms. G 5860 a été la source de Béthune (infra).

Gand, Bibliothèque universitaire, ms. G 12925, fol. 87r–88r (cf. fig. 14). – Inscription longue. – XVI<sup>e</sup> siècle (compilé dans les années 1560), relié parchemin, portant sur le dos en haut le titre »SEPULTUR.« et juste en dessous la lettre »Y.«; sur le plat intérieur il y a »t. II B«. Exlibris: »Ce livre est à moy, L. G. De Crombrugghe Loovelde«. Vu que les folios qu'il cite et le titre [Registre de] »sépultures«, »B« ainsi que le texte sont les mêmes, ce ms. doit être identique à celui utilisé par Saint-Genois pour sa publication de 1842 (infra); c'est expressément le cas de Béthune 1890, qui donne une description détaillée du ms., p. XLI–XLI.

SAINT-GENOIS 1842, p. 66–72. – Inscription longue. – La source est »un ancien registre d'épitaphes qui nous appartient«, et »que nous avons sous la mains« (p. 67), spécifié p. 68, note 1, comme étant le »Registre de sépultures B, f os 87 et 88«. Il s'agit du ms. G 12925 de la Bibliothèque universitaire de Gand (*supra*).

[Putte], F. V[an de], Épitaphes copiées, en 1629, par Christophe van Huerne, seigneur de Schiervelde (1871), p. 284–285. – Inscription courte. – La source n'est pas indiquée. Elle est citée par Béthune (infra), p. XLIX, comme étant le »Recueil des épitaphes qui se trouvent dans les églises de la ville et des villages de la châtellenie de Courtray«, recueil qu'il a vu en un »ms. récent, exécuté pour M. le comte Thierry de Limbourg-Stirum, qui en a revu le texte, d'après un recueil plus ancien appartenant à M. le baron de Coninck de Merckem. Il contient 79 pages, petit in-fol, écrites au recto seulement«. Je n'y ai pas eu accès.

Dans le **Bulletin** de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint Luc 7 (1887–1889) n° 23, Bruges 1889, article anonyme »Les anciens monuments funéraires de l'église Saint-Médard [de Wervicq]«, est reproduit p. 457 l'inscription courte d'après Saint-Genois et van Huerne.

BÉTHUNE 1890, p. 265–266. – Béthune publie les *deux* inscriptions: (1) p. 265 l'inscription courte, d'après »Corneille Gailliard, Épitaphes et monuments des églises de Flandre au XVI<sup>e</sup> siècle«, pour lesquelles il donne dans son introduction la cote Bibliothèque universitaire de Gand, ms. G. 5860, 3 vol., ici vol. 2 (sans indication de folio [87r–88r]); voir pour ce ms. *supra*; – (2) p. 266–267 l'inscription longue, identique à celle de Saint-Genois et de Leuridan, d'après le »ms. S (Y, fol. 87)« qui est (d'après l'introduction, p. XLIV) identique au ms. 12925 de la Bibliothèque universitaire de Gand; *supra*. BÉTHUNE note p. 267 n. 1: »Le ms. Le Boucq (p. 267) fait également mention de la tombe d'*Hermes* de Meriadec.« Ce ms., en possession de

»M. le comte Th[ierry] de Limbourg-Stirum« est décrit p. XXIX–XXXII. Nous y avons pas eu accès.

BLIECK 1902, p. 14–16. – Inscription longue, d'après »un manuscrit de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, fonds Goethals, (manuscrit n° 1516, pag. 192)«. Le fonds Goethals à la Bibliothèque Royale Albert I<sup>er</sup> à Bruxelles ne contient pas ce texte, ni d'ailleurs le Fonds Houwart-de Grez, ms. II 6468 (ex inf. Christiane van den Bergen-Pantens, Bruxelles). Le fonds Goethals-Vercruysse à Courtrai (ainsi DESREUMAUX, infra) ne l'offre pas non plus (ex inf. Veerle van den Abeele, Courtrai).

LEURIDAN, t. 11 (1906), p. 1096–1097. – Inscription longue. – Leuridan n'indique pas sa source, mais copie Béthune, tout en connaissant Saint-Genois.

VALKENEER 1963, p. 248–249, donne une description du monument et reproduit l'inscription courte d'après van Heurne.

Defranco 1972, t. 4, p. 93–94. – Inscription longue, d'après Saint-Genois et Leuridan.

CLYNCKEMAILLIE 1994, p. 96. – Inscription longue, d'après BLIECK.

Desreumaux 1996, p. 49–52 (inscription longue) et 55 (inscription courte). – La source de l'inscription longue serait »een manuscript in het fonds Goethals (Kortrijkse Bibliotheek) nummer 1516, pag. 192.« Il ne s'y trouve pas, *supra*, BLIECK. Le texte de l'édition suit celui de BLIECK (en écrivant notamment *Meriadé* au lieu de *Meriadec*). – L'inscription courte reproduit expressément BÉTHUNE.

#### I. Les textes

#### Le texte long

Nous suivons le texte du ms. de la bibliothèque universitaire de Gand, G 12925, fol. 87r–88r, en ajoutant les variantes offertes par les principales éditions.

fol. 87r (= fig. 14)

Wervy fl(amand) Werveken

au milieu un écu vide

Aux galeries<sup>12</sup> du cueur, au costé dextre<sup>13</sup>, en une chappelle, est dessoubs<sup>14</sup> ung arcule<sup>15</sup>, une tu(m)be<sup>16</sup> de marbre<sup>17</sup> eslevee, ou est dessus ung<sup>18</sup> hom(m)e armé, vestu

- 12 galleries Blieck, Desreumaux.
- 13 d'extre Blieck, Desreumaux.
- 14 et dissoubs Blieck, Desreumaux.
- 15 Au galeries ... arcule repris par Leuridan
- 16 tombe Desreumaux.

de sa<sup>19</sup> cotte d'armes, le heaulme en teste, la visiere haulsée, les mains ioinctes<sup>20</sup>, entre ses bras une hache d'armes, sa fem(m)e aupres de luy; avecq telles armes<sup>21</sup>:

à gauche: un écu d'argent fretté d'azur, au lambel de gueules de trois pendants<sup>22</sup> en chef; cimier: un cygne d'azur, essorant d'un tortil d'azur et d'argent [= Hervé de Meriadec]

à droite: un écu losangé, parti de Meriadec et d'argent à la croix d'azur [= de Croix], identifié par des inscriptions postérieures; pas de cimier [= Jeanne de Croix].

Ces<sup>23</sup> armes sont en une verrière desseure<sup>24</sup> leur sepulture:

en haut à gauche: d'or au lion de sable lampassé de gueules [= Flandre] en haut à droite: d'or à la bande de gueules accompagné de 6 roses du même mises en orle [= Wervicq]

en bas à gauche: d'argent à la croix de gueules [= Nevele]

en bas à droite: parti de gueules au lion d'argent [Antoing], brisé d'un lambel d'azur de trois pendants, et de gueules au chevron d'hermine [= Ghistelles], brisé d'un écu d'argent coupé de six pièces au premier quartier [Bethune y a vu: d'argent au lion de gueules = Luxembourg]<sup>25</sup>.

En lame de cuivre co(n)tre le mur est ceste escripture:

fol. 87v

[1] Chy dessoubs<sup>26</sup> gisent nobles personnes Hermes<sup>27</sup> de Meriadec<sup>28</sup>, [2] jadis escuier<sup>29</sup>, [3] natif du pays de Bretaigne, [4] et damoiselle<sup>30</sup> Jehenne de Croix<sup>31</sup>, qui fut s'espeuse, fille de feu le s(eigneu)r de Croix et de Flers. [5] Lequel Meriadec<sup>32</sup> en son

- 17 En vérité en pierre de Tournai, supra, n. 2.
- 18 un Blieck, Desreumaux.
- 19 la Blieck, Desreumaux.
- 20 le main joints Blieck, Desreumaux.
- 21 avecq telles armes manque Blieck, Desreumaux.
- 22 On remarquera que les pendants n'ont pas été brisés des têtes de léopard attestées pour Hector de Mériadec, *infra*, n. 130 et 367, et fig. 15.
- 23 Ses Blieck, Desreumaux.
- 24 en vue derrière Béthune, en une verrière dessure Blieck, Desreumaux.
- 25 Il n'y a aucune relation évidente avec les Mériadec, mais bien avec les anciens seigneurs de Wervicq de la maison de Nevele et Ghistelles. Isabelle de Ghistelles (Gistel) vendit la seigneurie de Wervicq au duc Philippe le Bon en 1425, cf. van den Eeckhout 1996, p. 11, n° 7, et Béthune 1890, p. 265, notes.
- 26 dessouls Blieck, Desreumaux.
- 27 Hermes Saint-Genois, Béthune, Blieck, Leuridan, Desreumaux. Aurait-on écrit Herveus au lieu d'Hervé?
- 28 Meriadé Blieck, Desreumaux.
- 29 escuié Blieck, Desreumaux.
- 30 demoiselle Saint-Genois, damoiselle Blieck, Leuridan, Desreumaux.
- 31 Crois Desreumaux.
- 32 Meriadé Blieck, Desreumaux.

josne eaige fu<sup>33</sup> nouris a l'hostel et<sup>34</sup> de la retenue de hault et puissant prince feu de noble memoire mons(eigneu)r Artus de Bretaigne, en son vivant conte<sup>35</sup> de Richemont, conestable de Franche<sup>36</sup>, fils du duc de Bretaigne, [6] et depuis, sur ce instam(m)ent requis, presenta led(i)t Meriadec<sup>37</sup> a treshault et trespuissant prince feu mons(eigneu)r Ph(e)l(ipp)es38, par la grace de Dieu duc de Bourg(oing)ne39, de Lotric<sup>40</sup>, de Brabant et de Lembourg<sup>41</sup>, co(n)te<sup>42</sup> de Flandres, d'Artois, de Bourg(oing)ne<sup>43</sup>, etc., que Dieu absolve. [7] Et depuis iceluy Meriadec<sup>44</sup> l'a co(n)tinuelement<sup>45</sup> servy et esté de la retenue et ordonnance de son hostel en<sup>46</sup> estat d'escuier d'escuirie<sup>47</sup>. [8] Et au jour de son trespas<sup>48</sup>, et grand<sup>49</sup> temps paravant, estoit iceluy Meriadec<sup>50</sup> son conseillier et<sup>51</sup> premier escuier d'escuirie<sup>52</sup>. [9] Et s'est led(it) Meriadec<sup>53</sup> en son temps trouvés<sup>54</sup> avecq luy<sup>55</sup> en plusieurs battailles<sup>56</sup> et rencontres honnorables<sup>57</sup>. [10] Et aussy a porté emprinse en divers royaulmes<sup>58</sup> en la compaignie<sup>59</sup> de<sup>60</sup> nobles ch(eva)l(ie)rs, feu messire Jacques de Lalaing<sup>61</sup>, [11] et avecq luy s'est trouvé au royaulme d'Escosce<sup>62</sup>, ou ledit messire Jacques, messire Simon de Lalaing, aussy<sup>63</sup> ch(eva)l(ie)r, son oncle, et luy, Meriadec<sup>64</sup>, firent armes a oultra(n)ce a espieulx trois contre trois<sup>65</sup>, asscavoir le conte<sup>66</sup> de Douglas et deux<sup>67</sup> aultres<sup>68</sup>

- 33 aeige fy Desreumaux.
- 34 et manque Blieck, Desreumaux.
- 35 comte Blieck, Desreumaux.
- 36 connestable de Fransche Blieck, Desreumaux.
- 37 Meriadé Blieck, Desreumaux.
- 38 Philippe Saint-Genois, Philippes Leuridan, Desreumaux.
- 39 Bourgogne Saint-Genois, Blieck, Leuridan, Desreumaux.
- 40 Lotric Saint-Genois, Béthune; Lotrie Leuridan, Lotier Blieck, Desreumaux. On attendrait en effet Lot(h)ier. Il s'agit du duché de Basse-Lotharingie, annexe de la dignité de duc de Brabant.
- 41 Limbourg Saint-Genois, Béthune et tous les autres.
- 42 comte Blieck, Desreumaux.
- 43 Bourgogne Saint-Genois, Blieck, Leuridan, Desreumaux.
- 44 Meriadé Blieck, Desreumaux.
- 45 continuellement Blieck, Desreumaux.
- 46 et Blieck, Desreumaux.
- 47 escuierie Blieck, Desreumaux.
- 48 15 juin 1467.
- 49 grands Saint-Genois, grand Leuridan, et au grand temps Blieck, Desreumaux.
- 50 Meriadé Blieck, Desreumaux.
- 51 et manque Blieck, Desreumaux.
- 52 escuierie Blieck, Desreumaux.
- 53 Meriadé Blieck, Desreumaux.
- 54 trouvé Saint-Genois.
- 55 luy Saint-Genois, lui Béthune, Blieck, Leuridan, Desreumaux..
- 56 batailles Blieck, Desreumaux.
- 57 honorables Blieck, Desreumaux.
- 58 royaulme Blieck, Desreumaux.
- 59 campagnie Blieck, Desreumaux.
- 60 des Blieck, Desreumaux.
- 61 Il mourut le 3 juillet 1453.
- 62 roiaulme d'Escoce Blieck, Desreumaux.
- 63 aussi Saint-Genois.
- 64 Meriadé Blieck, Desreumaux.
- 65 3 contre 3 Blieck, Desreumaux.
- 66 comte Blieck, Desreumaux.

ch(eva)l(ie)rs dudit royaulme, ses cousins germains, et pouvoie(n)t selon les chapitres secourir l'ung l'aultre. Et estoit<sup>69</sup> ledit Meriadec<sup>70</sup> lors armés et habillés ainsy<sup>71</sup> que sa representation icy le demonstre. Et en issirent lesd(its)<sup>72</sup> de Lalaing et luy a leurs honeurs<sup>73</sup>, ainsy<sup>74</sup> que les cronicques<sup>75</sup> et ce<sup>76</sup> qui peult estre<sup>77</sup> escript le declarent, a quoy<sup>78</sup> il *[fol. 88v]*s'en reporta<sup>79</sup>. [12] Et depuis le trespas<sup>80</sup> de mond(it) s(eigneu)r le duc Ph(e)l(ipp)es<sup>81</sup>, ledit Meriadec<sup>82</sup> a esté de la retenue du duc Charles de Bourg(oin)gne<sup>83</sup>, son seul fils et heritier, en semblable estat de conseillier<sup>84</sup> et escuier d'escuirie<sup>85</sup>. [13] Lequel Meriadec<sup>86</sup> et<sup>87</sup> son espeuse<sup>88</sup>, qui ont icy esleu leur sepulture, [14] ont en ceste presente chappelle<sup>89</sup> de S(ain)te Marguerite fondé<sup>90</sup> et ordonné estre dit et celebrés perpetuelement trois messes la sepmaine, par ch(asc)un<sup>91</sup> mardy, qui sera<sup>92</sup> de requiem, une par ch(asc)un<sup>93</sup> joeudy<sup>94</sup>, qui sera<sup>95</sup> du S(aint) Esprit, et une par ch(asc)un<sup>96</sup> samedy, qui sera<sup>97</sup> de N(ost)re<sup>98</sup> Dame. [15] Et trespassa led(it) Hermes<sup>99</sup> de Mériadec<sup>100</sup> l'an 1478<sup>101</sup>, le 11 d'apvril<sup>102</sup>, [16] et madamoiselle<sup>103</sup> sa femme<sup>104</sup>.

- 67 2 Blieck, Desreumaux.
- 68 autres Desreumaux.
- 69 estait Saint-Genois.
- 70 Meriadé Blieck, Desreumaux.
- 71 aussi Blieck, Desreumaux.
- 72 ledit Blieck, Desreumaux.
- 73 honneurs Blieck, Desreumaux.
- 74 ainsi Béthune.
- 75 chronicques Saint-Genois, croniques Blieck, Leuridan, Desreumaux.
- 76 et de ce Blieck, Desreumaux.
- 77 peut etre Desreumaux.
- 78 quoi Saint-Genois.
- 79 raporta Saint-Genois, reporta Béthune, Leuridan, rapporte Blieck, Desreumaux. Pour le sens de cette phrase infra, n. 293/294.
- 80 trepas Desreumaux.
- 81 de mons(eigneu)r le duc Ph(e)l(ippe)s Saint-Genois, de mondit s(eigneu)r le duc Philippes Blieck, Leuridan, Desreumaux.
- 82 Meriadé Blieck, Desreumaux.
- 83 Bourgogne Saint-Genois, Béthune, Blieck; Bourgoigne Desreumaux.
- 84 conseiller Blieck, Desreumaux.
- 85 escuierie Blieck, Desreumaux.
- 86 Meriadé Blieck, Desreumaux.
- 87 (et) Blieck, et manque Desreumaux.
- 88 espouse Saint-Genois.
- 89 chapelle Saint-Genois, Blieck, Desreumaux.
- 90 fondée Blieck, Desreumaux.
- 91 chacun Saint-Genois, chascun Blieck, Leuridan, chaschun Desreumaux.
- 92 serat Blieck, Desreumaux.
- 93 chacun Saint-Genois, chascun Leuridan, chaque Blieck, Desreumaux.
- 94 jeudy Blieck, Desreumaux.
- 95 serat Blieck, Desreumaux.
- 96 chacun Saint-Genois, chascun Blieck, Leuridan, Desreumaux.
- 97 serat Blieck, Desreumaux.
- 98 Notre Blieck, Desreumaux.
- 99 Voir supra, n. 3 et 27.
- 100 Meriadé Blieck, Desreumaux, sans indication de prénom.
- 101 SAINT-GENOIS 1842 mettait en doute p. 68 n. 1 la bonne lecture de la date, à tort, car il fait erreur quand il croit à une »identité certaine entre Hermès, Hervé et Hector de Méliadec«.
- 102 L'inscription courte (infra) a 10 d'apvril.

#### Le texte court

Nous suivons le texte du ms. G 5860, t. 2, fol. 171v, de la Bibliothèque universitaire de Gand, reproduit par Béthune, mettant en note les variantes du texte van Heurne.

In de zuutzijde van den ommeganck, in S(in)te Margriete capelle een zeer schoone tombe, de figure int' harnas, de superscriptie<sup>105</sup> es in t' walsche:<sup>106</sup>

Cy gist noble homme Henry<sup>107</sup> de Meriadac<sup>108</sup>, escuier<sup>109</sup>, natif de Bretaigne<sup>110</sup>, et sa femme mad(amoisell)e<sup>111</sup> Jenne de Croix, f(ill)e<sup>112</sup> de mons[e]i[gn]eur<sup>113</sup> de Croix et de Flers, lequel Henry trespassa en Jerusalem l'an<sup>114</sup> 1478, le<sup>115</sup> 10 d'apvril<sup>116</sup>, et elle 1460<sup>117</sup>, ses armes sont d'argent fretté d'azur de 6 pieces, et fondèrent lad(ict)e<sup>118</sup> chapelle et chapellenye<sup>119</sup>.

## II. Ce qui est dit, et par qui

En premier lieu il faut identifier la personne qui parle par ces inscriptions qui n'est pas nécessairement la même que celle qui prend la parole par la figuration de la dalle. Est-ce Hervé de Mériadec lui-même, préparant de son vivant sa tombe (ce qui est presque la règle et la facture du monument ne contredit pas une datation »vers 1460–1470«120), ou quelqu'un d'autre qui a composé l'une et l'autre après sa mort? Il est évident que la réponse à cette question en modifie l'interprétation. Seulement après les avoir datées peut-on saisir le sens des gisants et des textes, puis vérifier et préciser l'énoncé par les sources archivistiques et historiographiques du temps.

- 103 mademoiselle Saint-Genois, madamoiselle Béthune, Blieck, Leuridan, Desreumaux.
- 104 La date de sa mort n'a pas été ajoutée et manque dans toute la tradition. Cf. infra, n. 122.
- 105 Cf. infra, n. 121.
- 106 »In S(in)te-Margriete capelle in zuutzyde van(den) ommeganck in eene verhevene tombe met wapen en 2 figuren«, van Heurne.
- 107 Sic. Repris par le Bulletin 1889 et par Valkeneer 1963.
- 108 Meridec van Heurne, Meriadec Valkeneer.
- 109 escuyer van Heurne, escuier Béthune.
- 110 Bretagne van Heurne.
- 111 madame Bulletin, Valkeneer.
- 112 fa = filia? Béthune, van Heurne; fille Valkeneer.
- 113 monsieur van Heurne, Gand, Béthune, Bulletin; monseigneur Valkeneer.
- 114 l'an manque Gand, Béthune.
- 115 le manque Bulletin.
- 116 apvril van Heurne, avril Gand, Béthune; cf. l'inscription longue, supra § 15, qui indique le 11 avril.
- 117 Gand et les éditions ont bien 1460. BLIECK 1902, p. 19, et DESREUMAUX 1996, p. 55, renvoyant à Béthune, écrivent 1480 une erreur, bien que ce soit probablement (en vieux style) la bonne date (infra, n. 305/306).
- 118 laditte Valkeneer.
- 119 et fonderent lad(ict)e chapelle et chapellenye, sans indication des armoiries, van Heurne. Ses armes sont: d'argent fretté d'azur, de 6 pièces. à la ligne: Et fondèrent lad(ict)e chapelle et chapelrie Béthune. Ces deux éléments, surtout le premier, ne firent sans doute pas part de l'inscription funéraire.
- 120 Ex inf. Ludovic Nys (Valenciennes).

De l'inscription longue nous savons qu'elle était gravée sur une plaque de laiton indépendante du tombeau lui-même (»En lame de cuivre co(n)tre le mur«). Nous ignorons où se trouvait l'inscripton courte, très probablement sur la dalle, car elle a dû en porter. Comme celle-ci etait inserée dans un enfeu, le chanfrein ou rebord antérieur, bien visible, en est l'emplacement le plus probable. La tombe contemporaine d'Ailly-sur-Noye, en excellent état, peut servir de modèle (fig. 7). Or à Wervicq, la partie conservée du chanfrain antérieur, mesurant environ 60 cm de long, est vide (fig. 5). Le »Bulletin« interprète le mot *superscriptie*<sup>121</sup> en disant que cette inscription Ȏtait gravée sur le rebord de la pierre sépulcrale«, tout en ajoutant qu'elle était »fruste aujourd'hui«. A-t-on remplacé la pierre? L'inscripton courte, aurait-elle été gravée, elle aussi, sur une (autre) plaque de pierre ou de laiton? L'état déplorable du monument ne permet pas de trancher. Néanmoins l'inscription sur dalle reste la version la plus vraisemblable.

Si l'on commande sa tombe ou fait graver un tableau épigraphique, on peut y faire appliquer toutes sortes de dates, mais point celle de sa propre mort. Or, les deux inscriptions en comportent pour Hervé de Mériadec, et elles sont identiques, à la différence d'un jour seulement, conséquence d'une mauvaise lecture ou d'une détérioration ancienne du texte original. Quant à l'épouse, l'inscription longue est dépourvue de la date de son décès, mais la courte en donne (bien que fausse: 1460). La conséquence logique de ce constat est que l'inscription longue date d'après le mort d'Hervé (10 ou 11 avril 1478) et d'avant la mort de Jeanne de Croix (1481)<sup>122</sup>. L'inscription courte daterait alors après la mort de celle-ci. Mais on peut toujours avoir oublié de faire graver la date manquante. En tout cas, comme l'inscription mentionne la fondation des trois messes hebdomadaires faite par Hervé en 1468<sup>123</sup>, elle doit avoir été composée après cette date. Et comme l'inscription parle de Hervé à la troisième personne<sup>124</sup>, ce n'est pas lui qui l'a fait faire, mais bien sa veuve ou son neveu. On ne peut décider si la tombe elle-même a été conçue par Hervé lui-même ou par ses héritiers. Il paraît cependant probable que cette conception était au moins inspirée par lui; car qui autre qu'Hervé pouvait prétendre (§ 11) qu'il était représenté sur la tombe tel qu'il avait combattu à Stirling?

Sous cette lumière quelque peu opaque, car la tradition des inscription est secondaire et le tombeau lui-même gravement endommagé, nous pouvons maintenant passer à l'examen du contenu des inscriptions.

## 1. Natif du pays de Bretaigne

Évidemment, Hervé de Mériadec, au nom indubitablement breton<sup>125</sup>, tient à ses orgines »étrangères«. Quand il se nomme, quand on parle de lui, il en est toujours question. Mais les origines de sa famille en Bretagne sont obscures. Michael Jones y a

<sup>121</sup> *Supra*, n. 105. 122 *Infra*, n. 319, 322–324. 123 *Infra*, n. 303. 124 *Supra*, n. 79; *infra*, n. 292/293. 125 *Supra*, n. 3.

mis quelques éclaircies<sup>126</sup>. La première mention d'un Mériadec, je l'ai trouvée dans le grand ouvrage de Jean Kerhervé: »En 1427, Jean Mériadec [le »de« ne s'impose que lentement<sup>127</sup>], qui avait passé 10 ans (1413–1423) à la tête du domaine de Morlaix, tenait deux métairies, l'une à Ploujean, l'autre à Plougasnou: moins de 20 ans plus tard, il en avait trois dans cette dernière paroisse«<sup>128</sup>. En 1413 donc première apparition, <sup>129</sup> au moins sous ce nom. Car selon Potier de Courcy, les de Meriadec sont une branche des Guicaznou et étaient seigneurs de Crec'hronvel dans la paroisse de Ploujean, der Kerserc'ho dans la paroisse de Saint-Martin-des-Champs, et de Buorz et de Kerlessy, dans la paroisse de Plougasnou – toutes ces terres situées près de Morlaix, dans les évêchés de Tréguier et de Léon, dans l'actuel département Finistère. Il leur donne comme armes »d'argent fretté d'azur«, qui est Guicaznou, mais à la bordure engrelée de gueules<sup>130</sup>. Ce Jean, serait-il le père de notre Hervé? Rien ne le prouve. En tout cas, la famille semble en train de monter<sup>131</sup>, mais elle n'occupe pas de positions vraiment importantes, et son rang est plutôt modeste.

### 2. Damoiselle Jehenne de Croix, qui fut s'espeuse, fille de feu le s(eigneu)r de Croix et de Flers

Hervé de Mériadec a pris sa femme dans une famille de moyenne noblesse de la châtellenie de Lille. Les de Croix, branche cadette des de Mandre, sont connus depuis le XII° siècle; la famille avait même donné en 1252–1261 avec Gauthier un évêque de Tournai, *de nobile progenie*<sup>132</sup>. Il y avait cependant eu reprise du nom et des armes de la famille (d'argent à la croix d'azur) par acte devant l'échevinage de Lille du 6 août

- 126 Jones 2001. Cet article tache d'expliquer le nom littéraire d'»Hector« de Mériadec, connaît les archives bretonnes et est riche en renseignements de toute sorte.
- 127 Dans les sources bourguignonnes j'ai relevé le »de« pour la première fois en 1454, infra, n. 181.
- 128 KERHERVÉ 1987, t. 2, p. 892 et n. 206 (la seule occurrence), d'après ADLA, B 2981 et 2983.
- 129 Une seule occurrence aussi dans les 5 vol. de Blanchard, Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, ici vol. 2, 1890, p. 177, n. 2, où apparaît également Jean (de) Mériadec, receveur de Morlaix et de Lameur de 1413 à 1423, d'après ADLA, B 2646, fol. 379–380.
- 130 POTIER DE COURCY, t. 2, 61986, p. 265. Voir aussi COUFFON DE KERDELLECH, 1877, t. 1, p. 120, 202–206, 532 (Hector); t. 2, p. 363, 471 (Hervé); KERVILER, t. 10,1985, p. 623–624. Pour le fretté voir FABRE 1993, n° 2644, Hector: d'argent fretté d'azur, au lambel de gueules de trois pendants, à la tête de léopard d'or sur chaque pendant (Armorial »Gorrevod«, *infra*, n. 367, et fig. 15); n° 2645, Jean: sceau de 1424, sans brisure sur le lambel). Il semble que c'est leur fief à Plougasnou qui a donné aux Mériadec leurs armoiries, celles de leur seigneur, le sire du Ponthou, qui porte un fretté, mais de sable et d'or (n° 3797). Les Guicaznou portent les mêmes armoiries que les Mériadec, sauf le lambel, signe d'une branche cadette (n° 1397).
- 131 Bizien (de) Mériadec, après avoir fait en 1435 des etudes (de droit) à Orléans (BNF, ms. lat. 4345D), dont le titre de *maistre*, est en 1454 député du duc au Parlement de Bretagne (MORICE, Mémoires, t. 2, 1744, col. 1644); de 1456 à 1461 il est attesté comme chanoine de Tréguier, devient en 1459 conseiller ducal (ADLA, E 131, fol. 33v), est en 1460 et 1461 actif dans cette fonction et à nouveau députe ducal au Parlement (MORICE, Preuves, t. 2, col. 1757; ADLA, E 131, fol. 113r, 148r). Pour son contemporain (et frère) Hector *infra*, n. 366–370.
- 132 Warlop 1976, t. II, 1, nº 140, p. 973–976. Pour les temps postérieurs voir Leuridan, 1886, p. 70 et ss.; Denis du Péage 1927, p. 30–37 (à partir de la fin du XVI° siècle); Denis du Péage 1951, p. 62 et ss.; Douxchamps 1999; Nys 2000 (tombeau de Baudouin seigneur de Croix et de Flers, † 17 mars 1514 n. st., beau-frère d'Hervé de Meriadec); Verstraete 2001 (archives des de Croix-Dadizele dispersées). Beaucoup de renseignements sont contenus dans le Factum du retrait lignager de la

1430 par Jean (VI) du Mez, seigneur de Croix et de Flers<sup>133</sup>, petit fils de l'héritière Isabelle de Croix et de son mari Guillaume du Mez, fils de Jean (V) du Mez († 1411), et d'Isabeau Le Prévost-Capinghem. Jean (VI), mort le 8 août 1442, longtemps avant le mariage en question, fut chevalier et chambellan des ducs Jean sans Peur et Philippe le Bon<sup>134</sup> et leur bailli de Lille de 1416 à 1429. Il figure en tant que conseiller du duc Jean († 1419) dans l'armorial de la Cour amoureuse de Charles VI<sup>135</sup>. Sa veuve Catherine de la Tannerie, fille d'une bonne famille patricienne lilloise ayant des relations avec la cour, lui survécut jusqu'au 5 décembre 1470. Son fils aîné Jean (VII) († 1484) épousa par contrat du 30 juillet 1455 Madeleine d'Ongnies, fille de Bauduoin, seigneur d'Éstrées, gouverneur de Lille. Un fils cadet, Jacques de Croix, est nommé le 19 mars 1462 (n.st.) panetier du duc au terme de juillet-septembre<sup>136</sup>. Jeanne, femme d'Hervé de Meriadec, était la fille aînée de Jean (VI), ayant au moins deux ou trois autres frères et trois sœurs, l'une abbesse de Denain et deux illegitimes. Hervé s'allia à une famille de quelque importance, mais pas de premier plan. Elle pouvait néanmoins aider le gendre étranger à avancer plus vite à la cour

Les noces eurent lieu en 1457 et reçurent toute l'attention du duc. Le traité de mariage n'était pas encore conclu que celui-ci permit, le 7 février, à la requète du futur mari, que le douaire de sa future femme fut assis sur les offices des sergenteries des Quatre Métiers et du bailliage de Hulst en Flandre<sup>137</sup>, qu'Hervé avait reçus de lui en don à vie une dizaine d'années auparavant<sup>138</sup>. Le 26 mai le duc ordonna qu'un don de 500 écus d'or lui fut payé pour cette occasion et Hervé en donna quittance le 2 décembre suivant:

terre de Croix intenté par messire Pierre de Croix seigneur de Wasquehal [...], ms. du XVII<sup>e</sup> siècle, ADN, 8 B 1/6430, 93 pp. (ex inf. Ludovic Nys, Valenciennes); p. 52 est mentionnée la reprise de 1430, p. 53 et 55 comme fille de Jean [VI] Jenne de Croix alliee a Hermé [sic] de Meriadet seigneur du Chastel a Frelinghem [infra, n. 339], p. 55 son frère Philippes de Croix chevalier de Prusse, donc apparemment frère de l'Ordre teutonique.

133 Croix, dép. Nord, commune urbaine de Lille; Flers-lez-Lille, dép. Nord, commune de Villeneuve d'Ascq.

134 Il ne figure cependant pas dans les ordonnances de l'hôtel du Philippe le Bon.

135 Écu encore écartelé d'or au franc-canton de gueules (= du Mez) et d'argent à la croix d'azur (= Croix), légende: Messire Jehan du Mez, seigneur de Croix, chamberlan de Jehan duc de Bourgoigne et bailly de Lille. Bozzolo/Loyau, t. 2–3, 1992, p. 31–32, n° 340, avec commentaire et renvoi aux sources. Gevaert 1979 ne l'a pas rencontré parmi le personnel de l'hôtel ducal, mais signale t. 2, p. 230, un Enguerran du Mez, archer (1406–1417), puis (1410–1414) capitaine des archers du duc Jean; à côté de lui le Begue du Mez, archer en 1416 (p. 239). Rien dans Vaughan 1966/2002 ou Schnerb 2005.

136 Kruse/Paravicini 2005, p. 378, § 146a et p. 380 § 163. – Jacotin de Croix, varlet de chambre, luy et un cheval [a] gages, qui fait partie de l'hôtel d'Isabelle de Portugal et du comte de Charolais, le 12 janv.1438 (n. st.) (p. 223, § 183), et Jean, Jehannuet, Jeanniot de Croix, retenu d'abord archer remplaçant, puis archer ordinaire du duc, le 18 mai 1453 et le 29 oct. 1459 (ibid. p. 333 § 908 et p. 421, § 703a), n'appartiennent probablement pas à la famille seigneuriale. Cf. Sommé 1998, p. 542 (Index), un Jacotin de Croix, fourrier de la duchesse Isabelle, et p. 144 n. 133: Guillaume de Croix, beau-père de Martin Cornille (depuis 1431) – nous ignorons le nom de la femme; il verse le 14 déc. 1439 1000 £ p. de caution pour l'office de ce dernier en tant que trésorier de Boulonnais; Martin Cornille fut de 1444–1447 receveur général de toutes les finances, cf. Kruse 1995.

137 Infra, n. 342.

138 Infra, n. 165.

A Hervé Meriadec, escuier d'escuierie de mondit seigneur, la somme de cinq cens escus d'or de xlviij gros monnoye de Flandres piece, que icellui seigneur par ses lettres patentes sur ce faictes et donnees le  $xxvj^e$  jour de may l'an lvij lui a de sa grace donné pour une fois en consideracion des bons et greables services qu'il lui a fais ou temps passé et fait encores de jour en jour et en faveur et contemplacion de son mariage [...] quittance dudit Meriadec faicte le second jour de decembre l'an lvij, pour ce cy  $v^c$  escus d'or de xlviij gros, val.  $vj^c$  l. de xl gros<sup>139</sup>.

3. En son jone eaige fu nouris a l'hostel et de la retenue de hault et puissant prince feu de noble memoire mons(ei)g(neu)r Artus de Bretaigne, en son vivant conte de Richemont, conestable de Franche, fils du duc de Bretaigne

Hervé de Mériadec, breton, était d'abord au service d'un prince »naturel«. Arthur (III) de Bretagne (1393-1458), comte (titulaire) de Richemont ou Richmond en Angleterre depuis 1399, fils du duc Jean IV († 1399), frère cadet du duc Jean V († 1442), oncle des ducs François Ier († 1450) et Pierre II († 1457), lui-même duc en 1457-1458, fut connétable en 1427 et l'un des grands capitaines de la reconquète de la France pour Charles VII contre les Anglais. La biographie détaillée du personnage qu'Eugène Cosneau publia en 1886<sup>140</sup> ne parle pas de notre Hervé. Nous ne savons pas non plus si l'entrée: Meriadec un quart[ier] dans l'état de la maison du duc de Bretagne, correspondant au quartier de mars à mai1417, parle de notre Hervé, ou de Jean, ou de Hector ou encore de quelqu'un d'autre - rien ne permet de trancher, et que ce soit Hervé est même peu probable<sup>141</sup>. Cela prouve au moins qu'il y avait des Mériadec au service du prince. En contrepartie une liste des gens d'armes du comte de Richemont en cest présent voiage d'Angiers par devers le roy, datée de Nantes, le 6 octobre 1424, mentionne bel et bien parmi les gens de lostel de mondit seigneur notre Hervé Meriadec parmi les écuyers<sup>142</sup>. Notre inscription dit donc vrai. En conséquence est-il très probable que le Meriadec, figurant avec six autres gens du connétable qui eurent le courage de reprendre devant Saint-Denis un boulevard aux Anglais en 1435 soit toujours notre Hervé<sup>143</sup>.

<sup>139</sup> ADN, B 2026, fol. 332r–v, mention: Champion, Cent nouvelles nouvelles, t. 1, 1928, p. XLI. Cf. Bartier 1955, p. 261, n. 1: »Hervé de Mériadec, pour le même motif [son mariage reçoit] 600 l. de la même monnaie [de 40 gros de Flandre] en 1457 (AGR, A[cquits de] L[ille], cart. 1150, 31 décembre 1457)«. – Caron 2003, p. 313, 330, écrit qu'Hervé a dû se marier une seconde fois avec Catherine de Bernieulles, fille de Jean seigneur de Bernieulles et du Maisnil, qui, veuve, aurait ensuite épousé Jean de Rubempré. Les sources alléguées (ADN, B 2114 et 3533) ne contiennent rien en ce sens, et la tombe que nous étudions ainsi que les mentions de Jeanne de Croix, veuve d'Hervé, l'excluent.

<sup>140</sup> Cosneau 1886; cf. Lefèvre 2006, p. 210–214.

<sup>141</sup> MORICE, Mémoires, t. 2, 1744, col. 946. Voir aussi col. 979: Meriadec 12 liv[res].

<sup>142</sup> Morice, Mémoires, t. 2, 1744, col. 1147.

<sup>143</sup> Gruel, éd. Le Vavasseur, 1890, p. 105; cf. Lobineau, t. 1, 1707, p. 603, et Morice, Hist. ecclés., t. 1, 1750, p. 523.

4. Et depuis, sur ce instam(m)ent requis, présenta led(i)t Meriadec a tres hault et tres puissant prince feu mons(ei)g(neu)r Ph(e)l(ipp)es, par la grace de Dieu duc de Bourg(oin)gne

Nous ne connaissons pas la date exacte du passage d'Hervé de Mériadec du service du comte de Richemont à celui du duc de Bourgogne. En tout cas, les relations entre Bourgogne et Bretagne étaient étroites et elles le devenaient encore plus quand Arthur de Bretagne devint en 1423 le beau-frère de Philippe le Bon en épousant sa sœur Marguerite, duchesse de Guyenne<sup>144</sup>. La première mention de l'appartenance d'Hervé à l'hôtel du duc de Bourgogne ne date cependant que de 1435: *Hervé Meriadech, escuier d'escuierie* et Simon du Chasteller, échançon, reçoivent ensemble un don de 80 françs (dont 50 pour Hervé) *que mondit seigneur leur a de sa grace donnee a son dit partement de Dijon, tant pour eulx deffraier de la dicte ville comme pour eulx habiller pour acompaignier mondit seigneur dudit Dijon en ses pays de Flandres.* Ce partement eut lieu le 31 mars 1435<sup>145</sup>. Il est possible, qu'Hervé ait changé de maître à l'occasion de la rencontre de Richemont avec Philippe le Bon à Nevers en janvier–février 1435, rencontre qui mena finalement à la paix définitive entre France et Bourgogne conclue à Arras le 20 septembre 1435, en présence du connétable – et d'Hervé de Mériadec, à ce qu'il semble<sup>146</sup>.

Un an plus tard, nostre bien amé escuier d'escuirie Hervé Meriadec reçoit à nouveau un don du duc de Bourgogne, 50 £ en faveur et pour consideracion des bons et agreables services qu'il nous a fais et aussi pour lui aidier a soustenir son estat et soy honnestement habillier en nostre service et pour soy deffrayer de nostre ville de Broxeles [sic] a nostre derrenier partement d'illec, ce qui permet de dater le don, »baillé comptant«, au 17 février 1436<sup>147</sup>.

Le chroniqueur Enguerrand de Monstrelet le mentionne un an plus tard par deux fois, toujours en soulignant qu'il était breton: d'abord parmi les hommes d'armes dont le duc garnit (le 22 mai 1437) une porte de la ville révoltée de Bruges<sup>148</sup>, puis, sans date précise, en tant qu'envoyé du duc en Hainaut, vers les »Escorcheurs« qui avaient envahi le pays, en le qualifiant ung gentil homme de son hostel nommé Meliadès, lequel estoit breton, et bien amé d'yceulx capitaines de France<sup>149</sup>: ses anciennes relations avec les hommes de guerre français lui restent utiles et le font avancer.

- 144 Cosneau 1886, p. 73-77.
- 145 ADN, B 1954, fo 122 vo; vander Linden 1940, p. 136. Franck Viltart (Paris) qui lit actuellement le RGF n'a pas trouvé de mention anterieure.
- 146 COSNEAU 1886, p. 218–219, 223–233. Harvé [sic] Meriadel, escuier d'escuierie de monseigneur, obtint un don ducal de 100 £ de 40 gr. en recompensacion des bons et agreables services qu'il lui a faiz, et afin aussi de lui habillier et monter pour acompaignier icellui seigneur a la dicte journée d'Arras, par mandement ducal, d.d. Arras, Pentecôte = 5 juin 1435, ADN, B 1954, fol. 134r (ex inf. Franck Viltart, Paris).
- 147 Mandement ducal du 21 mars 1436 (n. st.), ADN, B 1958, n° 57.305; vander Linden 1940, p. 151.
- 148 [...] y mit de ses gens. C'est assavoir Charles de Rochefort, messire Jehan bastard de Renty, messire Jehan bastard de Dampierre, Meliades, breton, acompaigniés d'aulcuns gentilzhommes, et partie de ses archiers; Monstrelet, t. 5, p. 285.
- 149 Monstrelet, t. 5, p. 319. Les capitaines Écorcheurs, venant des frontières de Normandie, se nommaient Anthoine de Chabennes, Blanchefort, Gautier de Bron, Floquet, Pierre Regnauld, Chapelle, Mathelin, Descouet et aulcuns aultres (p. 316).

#### 5. L'a co(n)tinuelement servy et esté de la retenue et ordonnance de son hostel en estat d'escuier d'escuirie

Écuyer d'écurie il l'a été aussitôt, en 1435 déjà. Il ne semble cependant n'avoir été »régularisé« dans cette fonction que le 29 juin1437 quand le duc à Lille lui assigne une pension de 10 francs par mois<sup>150</sup>, et c'est seulement en l'ordonnance de l'hôtel ducal de 1438 que *Meriadec* (sans prénom) est mentionné pour la première fois parmi les officiers de l'écurie, sans autre qualification<sup>151</sup>. En cette année aussi il a déjà acquis suffisamment de poids pour échapper à une restriction générale des gages<sup>152</sup>. Des dons mésurés, mais reguliers soulignent une position curiale assurée<sup>153</sup>.

Depuis 1438 aussi il apparaît régulièrement dans les comptes journaliers ou écrous de gages de l'hôtel<sup>154</sup>, d'abord au taux de 15 s. par jour (ce qui correspond à deux personnes et trois chevaux, chaque »bouche« étant comptée à 3 s.<sup>155</sup>). Ce taux reste inchangé jusqu'au 26 mai 1441. À partir du 30 avril 1442 il monte à 16 s. 8 d.<sup>156</sup>, pour retomber après le 26 avril 1443 à 15 s., attestés du 13 décembre 1443 au 30 août 1445. Puis, à partir du 30 mai 1446 il atteint les 18 s., somme permanente jusqu'au 11 juin 1453. Enfin les gages sont réduites de moitié du 20 janvier 1454 (n. st.) jusqu'à la fin du règne du duc Philippe le Bon<sup>157</sup>, cette perte étant assurément compensée par un revenu assigné sur une autre recette<sup>158</sup>.

Les ordonnances de l'hôtel du duc permettent de suivre plus précisément sa carrière au sein de l'écurie. Un projet d'ordonnance, daté du 18 août 1445, mais non publié, nomme *Meriadel* sans office particulier dans l'écurie<sup>159</sup>, l'ordonnance du 9 avril 1449 fait de même, mais *Meriadel* est rayé<sup>160</sup>; une apostille, datée du 8 janvier 1455 (n. st.), également rayée, fait savoir qu'à partir de cette date il prend la place de Jean de Chaumergy, nommé, lui aussi, sans office déclaré en l'écurie<sup>161</sup>. Peu de jours après, nouvelle ordre ducale, passée à Dijon, le 15 janvier: *Monseigneur a retenu Meriadec ou lieu et* 

- 150 ADN, B 1969, fol. 117r et fol. 123r; B 1972, fol. 64r.
- 151 Kruse/Paravicini 2005, p. 175, § 292.
- 152 »En 1438, époque de restriction de gages, ceux d'Hervé de Meriadec, simple ecuyer d'écurie, sont pourtant fixés à 10 frs par mois, soit 120 frs par an (AGR, CC 46.954, fol. 55r)«, BARTIER 1955, p. 259, n. 2.
- 153 80 £ en 1440, Bartier 1955, p. 263, n. 4, d'après la RGF de cette année, AGR, CC 46.956, fol. 242r.

   Un cheval en juillet 1441, ADN, B 1972, fol. 206v (ex inf. Nicolas Thouroude, Lille/Paris): A

  Antoine de Rochebaron, escuier conseillier et chambellan de mondit seigneur, la somme de soixante
  douze livres [...] pour ung cheval de poil bay a longue queue que icellui seigneur a fit prendre et
  acheter de lui par Jehan de Chamargey [!], son escuier d'escuirie, et le donne [!] a Hervé Meriadel,
  aussi escuier d'escuirie de mondit seigneur, mandement d.d. Bruxelles, le 15 juillet 1441.
- 154 A Douai, au premier juillet 1438, aux gages de 15 s. (base de données »Prosopographia Burgundica«, www://dhi-paris.fr).
- 155 Cf. Sommé 1999.
- 156 Entre ces deux dates, notre personnage n'est pas attesté dans les écrous (base de données »Prosopographia Burgundica«, www://dhi-paris.fr).
- 157 Le dernier écrou le nommant date du 29 mars 1467 (n. st.), à Bruges ) (ibid.).
- 158 Je n'ai pu l'identifier. Le don d'offices (infra) est largement antérieur à cette réduction des gages.
- 159 Kruse/Paravicini 2005, p. 175, § 292.
- 160 Kruse/Paravicini 2005, p. 293, § 371.
- 161 KRUSE/PARAVICINI 2005, p. 293 § 372b: Meliadec en l'estat que avoit ledit Chaumergy le viije de janvier m cccc liiij, signé par le secrétaire ducal Jean de Scoenhove. Cf. pour Chaumergy infra n. 219, 365.

en lestat de feu Huguenin du Blé, fait a Dijon le xv<sup>e</sup> jour de janvier mil xxxx liiii, signé par le secrétaire ducal Jean de Molesmes. Or du Blé avait été l'un des deux écuyers d'écurie faisant la dépense, Hervé de Mériadec devint donc l'un des deux responsables de tout l'office, servant les six premiers mois de l'année<sup>162</sup>.

Au lieu de leur payer des gages, le duc pouvait rémunérer ses serviteurs par des dons d'offices. Comme le détenteur était autorisé à se faire remplacer et qu'il retribuait son lieutenant à un taux nettement inférieur au revenu attaché à l'office, ce don lui assurait une rente. Ainsi le 4 mai 1442, le duc donna la capitainerie du château de Verdun-sur-le-Doubs, châtellenie affectée à sa femme Isabelle de Portugal, avec une pension à vie de 200 fr., rachetable pour 2000 fr. los Par lettres patententes, datées de Bruxelles, le 4 mars 1468 (n. st.), le duc Charles reprit cette rente et l'assigna sur son Argentier pour consideracion des bons, loyaulx, notables et aggreables services qu'il [Hervé, son écuyer d'écurie] a faiz par longue espace de temps audit feu monseigneur [le duc Philippe], tant en l'estat de son premier escuier d'escuierie comme autrement en pluseurs et diverses manieres, voulant iceulx aucunement recongnoistre envers luy et affin qu'il ait mieulx de quoy vivre et entretenir son estat en ses anciens jours l'64.

Vingt ans plus tôt, au château d'Hesdin, le 17 aôut 1448, Philippe le Bon avait donné à vie à son écuyer d'écurie Hervé (de) Meriadec, les offices de sergenteries des Quatre-Métiers (Hulst, Boeckhoute, Assenede, Hugersluis) et du bailliage de Hulst en Flandre<sup>165</sup>. Beaucoup plus tard, en 1461 ou 1462, Hervé de Mériadec devint, non sans peine, bailli d'Asper et Zingem, également en Flandre<sup>166</sup>. En 1461, à la fin août

- 162 Kruse/Paravicini 2005, p. 288, § 305a; p. 289, § 322.
- 163 Dép. Saône-et-Loire, arr. Chalon-sur-Saône, ch.-l. c. Sommé 1998, p. 149 et n. 152, d'après ACO, В 6432, fol. 32v, sans indication de la durée de l'exercice.
- 164 Voir Comptes de l'Argentier, t. 2, 2002, p. 38, n° 91, payement en juillet 1469 de 400 francs royaux = 360 £ pour deux ans, du 24 juin 1467 au 23 juin 1469; Hervé a rendu les lettres originales du feu duc ainsi que certaines lettres patentes de madicte dame la duchesse sur ce referendaires, avec une attache des gens des comptes a Dijon et certification du châtelain de Verdun affirmant de ne rien avoir payé. Payement d'autres 180 £: t. 3, 2007, n° 123 (Ervé de Meriadec, escuier). Caron 2003, p. 312, écrit: »Hervé [...] succéda à Jean de Commines comme capitaine du château de Rupelmonde et reçut l'inventaire de l'artillerie du château le 18 octobre 1447« et donne comme source ADN, B 3533, cité dans: Emmanuel Ricouart, Inventaires des châteaux, places fortes et forteresses dans les Pays-Bas méridionaux entre 1384 et 1482, mémoire de maîtrise, univ. d'Arras (dir. Denis Clauzel). Je n'ai trouvé rien dans ADN, B 3533, n° 124.637 et 124.6378 qui confirmerait cette assertion.
- 165 Maintenant aux Pays-Bas. Le duc lui avait donné déjà une expectative à devenir effective avec la mort du détenteur actuel, David de Brimeu, chevalier, seigneur de Ligny-sur-Canche et gouverneur du bailliage d'Hesdin; celui-ci mourut entre le 13 mai et 23 juin 1448 (Paravicini, Guy de Brimeu 1975, p. 63–64, ignorant ce revenu); le don fut enregistré par la Chambre des comptes de Lille le 24 août 1448. ADN, B 1606, fol. 179r (mod. 180r). Cf. Bartier 1955, p. 267, n. 1.
- 166 Flandre-Orientale, arr. Gand, la date de sa nomination n'est pas connue, mais doit se placer après le 11 mai 1461 (quand son prédecesseur est encore en exercice), et est terminée le 3 février 1463 n. st., quand le successeur est mentionné pour la première fois; voir ROMPAEY 1967, p. 117 et n. 5, p. 148 n. 3, p. 619 (il n'y a pas de compte conservé), d'après ADN, B 32 (2° registre aux mémoires de la chambre des comptes), fol. 70v-71r, sentence de la Chambre en faveur de Hervé de Mériadec (présent) dans sa cause pour le bailliage d'Aspre et de Zingem, don du duc, contre Laurent le Maech, receveur de Flandre, défendeur de l'encherisseur Luc de le Weerde (devant payer 72 £ de gr. par an au duc), en date du 11 janvier 1462 (n. st.): Hervé, qui avait été reçu au serment par la Chambre, payera 3 £ de gros par an et ne pourra pas juger des grans cas si comme ravissemens, homicides, feux houtez, conspiracions, desesperance, crismes de lezemaiesté et autres semblables.

ou au mois de septembre, se place la nomination d'Hervé en tant que bailli royal de Tournai, office important. Hervé avait accompagné son duc<sup>167</sup> au sacre à Reims et à l'entrée à Paris du nouveau roi Louis XI qui accorda, lui, quelques nominations aux fidèles de son ancien protecteur – sans grand effet perceptible, comme c'est le cas de toutes ces faveurs aussitôt cassées<sup>168</sup>. Il est attesté à Tournai, pour cette raison ou une autre, au mois de mai 1462<sup>169</sup>.

Le temps avançant Hervé de Mériadec, trouva des emplois de plus en plus honorifiques et importants. Déjà de novembre 1439 à mars1440 il fut l'un des gentils-hommes de l'escorte qui accompagna Agnès de Clèves, nièce du duc, en Espagne pour épouser le prince de Viane, héritier du royaume de Navarre<sup>170</sup>, à côté de Guillaume de Lalaing et de son fils *Jaquet* – Jacques de Lalaing, que nous allons retrouver<sup>171</sup>. Dix an plus tard, il fit partie d'une ambassade vers le duc de Bretagne, pour laquelle ses origines le qualifiaient particulièrement. Jacques de Lalaing, encore lui, vendit au duc le cheval que celui-ci donna à Hervé pour servir à ce voyage<sup>172</sup>.

- 167 Il est attesté avec Philippe le Bon à Meaux, le 22 août 1461 (base de données »Prosopographia Burgundica«, www://dhi-paris.fr) c'est le seul écrou conservé de ce voyage, voir Paravicini, Le temps retrouvé? 2007, n. 35.
- 168 Gallia Regia, t. 6, 1961, p. 52, n° 22421: 1461-[62] à ... 1470, nommé peu après l'avènement de Louis XI du 22 août, d'après BNF, Clairambault vol. 782, fol. 177; cf. BNF, ms. fr. 21405, p. 136 (extraits du 11° livre des mémoriaux de la Chambre des comptes, cotté L, 1448–1460): »Herveus Meriadec scutifer de novo retentus balivius Tornacensis 1461, fol. viii\*x iij\*, il ne l'était plus le 13 avril, ni le 16 mai 1470, dates où il est mentionné à la Cour du Trésor comme jadiz bailli de Tournay (AN, Z1f 32, fol. 108 et 121v). Cf. Chastellain, t. 4, p. 33: Et un nommé Mériadec, breton, escuyer de bon los, dont ay fait d'autre part mention assez, celuy establit-il bailly de Tournay, mais à dur et à regret; et en déposa Jehan de Proisy, viel homme et jà cassé. Sy luy en fist mal. Cf. Champion 1927, t. 2, p. 4 et n. 2. Pour le voyage de Philippe le Bon à Reims et à Paris: Paravicini, Le temps retrouvé? 2007 (Hervé: n. 305).
- 169 Infra, n. 207.
- 170 ADN, B 1966, fol. 312v: Ervé Meriadet escuier d'escurie de mondit seigneur reçoit 160£ pour cette raison; B 1969, fol. 366r = B 1972, fol. 109r-v: 104 £ 5 s.: A Hervé Meriadel, escuier d'escuirie de mondit seigneur, la somme de cent quatre livres cinq solz du pris de xl gros monnoie de Flandres la livre qui deu lui estoit de reste de ses gaiges d'un voaige par lui fait avec et en la compaignie de madame la princesse de Vienne en Navarre, et ce pour les mois de novembre, decembre, jenvier, fevrier et les premiers dixneuf jours de mars Mil CCCC xxxix derr. passé, au pris de xv solz par jour a luy tauxez et ordonnez par mondit seigneur, comme il appert par mandement d'icellui seigneur sur de fait et donné en sa ville de Hesdin le xve d'octobre l'an mil CCCC xlj, cy rendu, garny de quittance dudit Hervé et cedulle de Jehan de Visen [...] C iiij l. v s. de 40 gr. Voir aussi B 1969, fol. 254r: A Hervé Meriadet [et] Jehan de Hangart la somme de sept vins livres de xl gros monn. de Fland. la livre, c'est assavoir audit Ervé, escuier d'escurie de mondit seigneur, que icellui seigneur luy a donné pour une foiz de grace especial pour luy aidier a supporter les fraiz et despens par luy soustenuz ou voiaige que par l'ordonnance d'icellui seigneur il a nagaires fait en la compaignie de Jehan monseigneur de Cleves au Navarre, et ce oultre et pardessus viijxx l. que mondit seigneur lui donna au commencement dudit voyaige iiijxx l. Et audit Jehan de Hangart, nagaires roy d'armes d'Artois [...] en recompensacion de ce qu'il a esté desapointié de sondit office lx l. Pour ce par mandement de mondit seigneur sur ce fait et donné en sa ville de Bruges le second jour de janvier mil iiij <sup>C</sup> et quarante [...]  $xij^{xx}$  £ de xl gr.
- 171 SOMMÉ 2003, p. 182. Dans son récit très détaillé de ce voyage elle ne mentionne pourtant pas notre Hervé.
- 172 ADN, B 2002, fol. 193r (ex inf. Nicolas Thouroude, Lille/Paris): A messire Jaques de Lalaing, chevalier conseillier et chambellan de mondit seigneur, la somme de cent florins de Rin du pris de xxxviij gros monn(oye) de Fland(res) chascun florin, que mondit seigneur par ses lettres donnees a Bruges, le

Encore une année plus tard, il fut envoyé devers le roi es marches de Lymosin et de là à nouveau pardevers le duc de Bertaigne [François II] pour estre a son entree nouvellement faicte en son pays et duchié de Bertaignge, puis d'ilec en autres pays longtains oudit royaulme d'Angleterre, pour aucunes choses secretes dont mondit seigneur ne veult autre declaracion estre faicte. Une autre mention de ce voyage précise également qu'il allait alors devers plusieurs autres princes et grans seigneurs en diverses marches de ce royaume et aucuns extremitez d'icelui, pour aucunes matieres secretes dont mon dit seigneur ne veult autre declaration estre faicte. 174 Il était donc chargé de quelque responsabilité et de certains secrets de son maître.

En 1451 il partait de Bruxelles pardevers monseigneur le Daulphin pour aucunes matieres et affaires dont il ne veult aultre declaracion estre faicte, donc à nouveau en mission secrète, cette fois-ci vers le futur roi Louis XI, en désaccord profond avec son père<sup>175</sup> et dans quelques années exilé sous protection bourguignonne<sup>176</sup>.

xiij<sup>e</sup> jour d'octobre l'an mil iiij<sup>C</sup> xlix lui a ordonné estre baillié et delivré par ledit receveur general pour ung cheval de poel rouan a longue queue que mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui et le donner et faire baillier et delivrer a Hervé Meriadet, son escuier d'escuierye, pour lui monter et aidier a faire certain voiaige que mondit seigneur lui a ordonné faire en l'armee que le roy tient presentement en Normandie et aussi pour aler en Bertaingne, comme plus a plain puet apparoir par lesdictes lettres de mondit seigneur, cy rendues [...] C florins de Rin de xxxviij gr. piece, qui valent iiij<sup>xx</sup> xv l. de xl gros.

- 173 Un autre cheval valant 120 £ de 40 gr., acheté à l'échanson Philippe Pot, lui est également offert par le duc en 1450, ADN, B 2004, fol. 317v-318r (ex inf. Nicolas Thouroude, Lille/Paris) pour aller plus honnestement pardevers le roy nostre s(ire) par le commandement et ordonnance de mondit seigneur, et desla pardevers le duc de Bertaigne pour estre a son entree nouvellement faicte en son pays et duchyé de Bertaigaige [sic], par lettres ducales du 15 févr. 1451 (n. st.); quittance de Philippe Pot du 4 nov. 1450. – Le 15 sept. 1450 il reçoit 80 écus d'or de 48 gr. = 96 £ de 40 gr. que ledit receveur general lui a payé comptant par le commandement et ordonnance de mondit seigneur en prest et payement sur certain voiaige que icellui seigneur lui a ordonné presentement faire pardevers le roy nostre seigneur qui est es marches de Lymosin, et d'ilec en Bertaigne a l'entree du duc de Bertaingne qu'i[1] doit faire en sondit pays, et d'ilec en autres pays longtains oudit royaulme d'Angleterre, pour aucunes choses secretes dont mondit seigneur ne veult autre declaracion estre faicte, comme tout ce plusaplain puet apparoir par les lettres patentes de mondit seigneur du 2 déc. 1450 et quictance dudit Ervé Meriadet du 15 sept. 1450. En marge: Ce voiage selon le mandement cy rendu commença le xvº de septembre iiijº l. – Par lesd. lettrez, et lui soit rabatu ceste somme ou il aura le demourant – Par le vije compte de ce receveur [AGR, CC 1921, infra] fo. viijxx ix et viijxx x il prend pour le demorant de C et trois jours a trois frans de xxxij gr. par jour la somme de ixxx ix frans. ADN, B 2004, fol. 113v. Cf. Thielemans 1966, p. 156, n. 254.
- 174 Le demourant de 89 fr. pour ce voyage de 103 jours, du 12 sept. (Hesdin) au 23 dec. 1450, pour se rendre près du Roi en Touraine, près du duc de Bretagne à sa nouvelle entrée dans son duché, et devers plusieurs autres princes et grans seigneurs en diverses marches de ce royaume et aucuns extremitez d'icelui, pour aucunes matieres secretes dont mon dit seigneur ne veult autre declaration estre faicte, coûtant en tout 360 fr., lui a été payé en 1452, après avoir reçu des accomptes de 53, puis de 120 francs. AGR, CC 1921 = RGF 1452, fol. 169v. Cf. Escouchy, éd. de Beaucourt, t. 5, 1890, p. 222, n. 6.
- 175 Par lettres ducales d.d. Bruxelles, le 26 juin, et sa quittance du 4 juillet 1451 Ervé Meriadec, escuier d'escuierye de mondit seigneur reçut 80 écus d'or de 48 gr. payé comptant en prest et paiement sur certain voiaige que le duc lui a ordonné faire de par lui de la ville de Bruxelles pardevers monseigneur le Daulphin pour aucunes matieres et affaires dont il ne veult aultre declaracion estre faicte. ADN, B 2008, fol. 107r-v. 105 £ 12. s. de 40 gr. lui sont payées par lettres ducales du 16 nov. et sa quittance du 5 déc. 1451 pour reste de ce voiaige par lui fait par le commandement et ordonnance de mondit seigneur pardevers monseigneur le Daulphin de Viennois es marches et pays du Daulphiné et

Peu de jours avant le fameux Banquet du Faisan, Hervé de Mériadec est envoyé avec Jean de Poitiers, seigneur d'Arcis-sur-Aube, à l'encontre du duc d'Alençon arrivant dans la ville de Lille<sup>177</sup>. Au cours de la fête du 18 février 1454, manifestation éclatante de la décision du duc Philippe de vouloir partir à la croisade, il fait, lui aussi, son vœu. La fin de ce texte mérite d'être cité, car elle reflète bien le caractère du personnage:

Il suivra la personne du duc: et se, nous arrivez par dela, je treuve aucuns infideles qui voeillent combatre, pour la foy de Jhesucrist, je me metteray en tout devoir de les furnir en champ ou autrement de pié, tant et sy avant que l'un ou l'autre soit outré [= vaincu, mais aussi tué], pourveu que ce soit le bon plaisir de mondit seigneur<sup>178</sup>.

Mais pour l'instant il n'accompagne pas le duc à Ratisbonne, à la diète d'Empire qui aurait dû décider du départ vers la Terre Sainte<sup>179</sup>, et reste à Dijon en Bourgogne; il s'en va pourtant à Nozeroy en Franche-Comté pour acueillir le duc rentrant et lui rendre compte de l'exercice de son office<sup>180</sup>. De retour à Dijon, le duc l'envoit encore vers le roi pour aucunes matieres secretes dont icelui seigneur ne veult autre declaracion estre faicte, affaires qui concernaient l'acquisition du Luxembourg<sup>181</sup> et avaient pris la forme d'une affaire d'honneur entre le duc et Ladislas de Luxembourg, roi de Hongrie: Le roi Ladislas s'étant plaint du duc au roi, par l'intermédiaire d'un cheva-

de Savoye pour aucunes matieres secretes, pendant 83 jours, du 2 juillet au 22 sept. 1451, chacun compté à 2 écus d'or de 48 gr. ADN, B 2008, fol. 228r-v.

176 Амвüнь 2002.

177 1454 janv./févr.: Escouchy, éd. Beaucourt. t. 2, 117–118; J. du Clercq, t. 2, p. 115.

178 Lille, le 18 févr. 1454 n. st.: Je, Hervé de Meriadec, escuier d'escuierie de monseigneur le duc de Bourgoingne [...], CARON 2003, p. 147–148. Cf. Escouchy, éd. DE BEAUCOURT, t. 2, p. 212.

179 PARAVICINI, Philippe le Bon en Allemagne 1997.

- 180 A Hervé Meriadec, escuier d'escuierie de mondit seigneur, la somme de treize livres dix solz de xl gros monn(oye) de Fland(res) la livre, pour avoir esté pardevers mondit seigneur a Noseroy a son retour d'Alemaigne pour le fait de son office, pour laquelle cause il parti de la ville de Dijon le xxiiije jour de juillet mil iiij<sup>C</sup> liiij et demoura jusques au penultieme jour d'icelui mois qu'il retourna audit lieu de Dijon, ouquel temps sont sept jours, et pour avoir esté et sejourné audit lieu de Dijon pour faire et monstrer le compte a aucuns marchans et autres qui avoient livré par aucun temps la despence des gens et chevaulx de l'escuierie d'icellui seigneur, du derr(enier) jour de novembre jusques au viije jour de decembre ensuivant oudit an, ou sont neuf jours, montent les dictes vacacions lesd. jours inclux, quinze jours qui au pris de dixhuit solz par jour que icelui seigneur lui a tauxé et ordonné prendre et avoir de lui, valent ladicte somme de xiij l. x s. (lettre patente du 27 nov. 1454). ADN, B 2020, fol. 182v. Cf. Caron 2003, p. 313.
- 181 Audit Hervé de Meriadec, escuier d'escuierie de mondit seigneur, la somme de soixante dix escuz d'or du pris de quarante huit gros monn. de Fland. piece, pour certain voiage par lui fait par l'ordonnance de mondit seigneur de la ville de Dijon pardevers le roy pour aucunes matieres secretes dont icelui seigneur ne veult autre declaracion estre faicte, en quoy faisant, alant, sejournant et retournant il a affermé en sa conscience avoir vacquié par l'espace de trentecinq jours entiers, commençans le xxix<sup>e</sup> jour d'aoust mil iiij<sup>C</sup> liiij et finissans le second jour d'octobre ensuivant, lesd. jours inclux qu'il arriva de son retour audit Dijon, comme il appert par les lettres patentes de mondit seigneur faictes et donnees le xxvij<sup>e</sup> jour de novembre iiij<sup>C</sup> liiij, pour chascun desquelz jours icelui seigneur lui a tauxé et ordonne prendre et avoir de luy deux escus dudit pris, qui montent a ladicte somme de lxx escus [...] lxx escus de xlviij gr. valent iiij<sup>xx</sup> iiij l. de xl gr. ADN, B 2020, fol. 184t–v. Cf. Champion, Cent nouvelles nouvelles, t. 1, 1928, p. XLI; de Beaucourt t. 5, 1890, p. 400, n. 1 (Luxembourg).

lier envoyé à Tours d'aucunes choses qui touchoient à honneur, celui, étant à Nevers, écrit Chastellain<sup>182</sup>, envoia un escuier breton nommé Mériadec devers le roy à Tours, [...] et de fait donna charge au dit Mériadec de dire tout haut, si le roy de Hunguerie le vouloit charger d'aucune choses touchant honneur ou d'avoir mespris en faire ou en dire, et que cela voulsist faire maintenir par un noble homme non chevalier, le dit Mériadec seroit celui qui de son corps soustiendroit le contraire et le feroit apparoir; si le combat devait avoir lieu en personne, le duc lui-même se tiendra prêt, si un chevalier était demandé, ce serait Pierre de Baufremont, seigneur de Charny. Sy alla ledit Mériadec à Tours<sup>183</sup>; mais il semble qu'Hervé trouva le roi seulement au château de Bridoré<sup>184</sup>. Ce combat n'a, bien sûr, jamais eu lieu<sup>185</sup>.

## 6. Au jour de son trespas, et grand temps paravant, estoit iceluy Meriadec son conseillier et premier escuier d'escuirie

Hervé de Mériadec, »premier écuyer de l'écurie« du duc: depuis quand a-t-il atteint ce sommet? Cette charge avait de l'importance au sein de l'hôtel ducal, plus que celle des autres »quatre offices« d'échanson, pannetier ou écuyer tranchant. Car par les chevaux l'écurie, les armes et armures il touchait à la guerre et à l'honneur. Les pages faisaient partie de l'office ainsi que les chevaucheurs. Le vaste monde des étables y était subordonné. Une dizaine d'années plus tard, Olivier de la Marche a décrit les fonctions essentielles du premier ou grand écuyer dans son »Estat de la maison du duc Charles de Bourgoingne, dit le Hardy«<sup>186</sup>:

Le premier écuyer doit estre puissant de corps, saige, mixte, vaillant et hardy [...] en armes il doit avoir l'estandart du prince [...] luy mesmes en personne porte l'estandart du prince en bataille, qui est ung puissant faiz à porter [...] se mesle de toutes les pompes et des parures qui se font pour le prince, d'armer et attinter le prince, soit pour la guerre, pour le tournoy ou pour la jouste [...] en la guerre à toutes heures il doit estre prest pour armer le prince [...] a jurisdiction sur ceulx de son escuyrie [...] L'escuier doit porter l'espée de parement devant le prince à toutes entrées honnourables [...] et doit estre l'escuier seul à tout l'espée et la premiere personne devant le prince [...] Soubz l'escuyer sont

<sup>182</sup> Il y est atteste le 21 septembre, vander Linden 1940, p. 332.

<sup>183</sup> Chastellain, t. 3, p. 11–12.

<sup>184</sup> DE BEAUCOURT, t. 6, 1891, p. 26–27, sans indication de source.

<sup>185</sup> Paravicini, Rois et princes chevaliers 1993; Hiltmann/Israel 2007 (sous presse), et le colloque »Il duello fra medioevo ed età moderna: prospettive storico-culturali«, organisé le 18 mai 2007 par Uwe Israel et Gherardo Ortalli au Centro Tedesco di Studi Veneziani à Venise.

<sup>186</sup> O. de la Marche, Mémoires, t. 4, p. 58–67. Cf. pour ce texte, terminé au mois de nov. 1474, Paravicini 2003. L'Ordonnance touchant la conduite du premier escuier d'escuierie de monseigneur le duc de Bourgoingne, faisant la despence de 1469, signée de la main du duc Charles (Vienne, ÖNB, cod. ser. nov. 2616), éd. Hiltmann/Paravicini (sous presse) est beaucoup moins parlante que le texte d'Olivier de la Marche. – A l'office étaient attachés des droits, dont certains étaient déjà revoqués, cf. l'ordonnance du duc de Bourgogne, d.d. Bruxelles, le 10 févr. 1466 (n. st.), réitérant une mesure de suppression du droit du 20e denier que le maître de l'artillerie percevait sur les achats de fourniture effectués pour son office et mentionnant que, par le passé, le premier écuyer d'écurie percevait un droit identique, ADN, B 1608, fol. 183r (ex inf. Bertrand Schnerb, Lille/Paris).

trompettes, menestrelz et tous joueurs d'instrumens, messaigiers et chevaucheurs portans les armes du prince [...] Il a en garde la cotte d'armes et l'estendart [...] doivent estre dessoubz l'escuier tous ceux qui portent esmail du prince ou enseigne armoyée des armes, excepté l'office d'armes.

Toutes ces fonctions, Hervé de Mériadec les a remplies. Chastellain lui attribue la charge de porte-épée déja en novembre 1456: Le duc est aux portes de Bruxelles pour la venue du dauphin quant Hervé de Mériadec, son grant escuier d'escuirie [on notera la formule], vint à luy et lui demanda: »Monseigneur, vous plaist-il point que je porte l'espée devant vous maintenant à l'entrée de ceste ville, pour cause que monseigneur le dauphin y est?« Le duc refuse, bien qu'en terre d'Empire il en aurait eu le droit, même devant un roi de France<sup>187</sup>. Hervé lui-même prend le titre de premier écuyer en mars 1458 (n. st.)<sup>188</sup>. L'ordonnance de l'hôtel ducal du 31 décembre 1458, publiée le 7 janvier suivant, nomme Hervé de Mériadec pour la première fois parmi les écuyers d'écurie ordinaires: il est l'un des deux escuiers d'escuierie faisans la despense et sert les six premiers mois de l'an<sup>189</sup>. Depuis, d'autres attestations et quittances lui donnent le titre de »premier écuyer«<sup>190</sup> sans que cette dénomination soit toujours obligatoire, ni pour lui-même, ni pour d'autres<sup>191</sup>.

En 1459, le 25 octobre, intervient un règlement concernant le fréquent service d'Hervé de Mériadec hors de l'hôtel: en ce cas il continuera désormais de recevoir ses gages habituelles de 18 s. par jour. De cette sorte il est payé pour 328 jours servis entre le 21 janvier 1459 et le 19 septembre 1460, temps pendant lequel il a été à Gand, Hesdin et ailleurs voir et visiter les chevaux du duc en ces lieux, mais aussi à la foire d'Anvers et autre part pour les besognes et affaires de son maître 192. À la foire d'An-

<sup>187</sup> Chastellain, t. 3, p. 208. Pour la date (14 ou 15 nov. 1456) voir vander Linden 1940, p. 362, et cf. Champion, Louis XI, t. 1, 1927, p. 213.

<sup>188</sup> Mention dans un document du 12 juin 1459 (infra, n. 190).

<sup>189</sup> Kruse/Paravicini 2005, p. 368, § 345.

<sup>190</sup> s.l., 1459 juin 12: Attestation de Hervé de Meriadec, premier écuyer d'écurie du duc, au sujet de l'établissement à Locquignol [ms.: Lossignot], d'un parc pour les juments et poulains sauvages de la forêt de Mormal (or. fr. parch. signé), ADN, B 2035, nº 62.520: Je Hervé de Meriadec, premier escuier d'escuierie de monseigneur le duc de Bourgoingne [...] par l'expres commandement et ordonnance de mondit seigneur je me transportay en la forest de Mourmail ou mois de mars l'an mil iiij cinquante et sept [= mars 1458 n. st.] tesmoing mon saing manuel cy mis le xije jour de juing l'an mil iiij cinquante neuf. (S.) Meryadec (fig. 16). Cf. Champion, Cent nouvelles nouvelles, t. 1, 1928, p. XLI. – 1461 été: Hervé de Meriadec, premier escuier d'escuierie de mondit seigneur certifie le don d'un cheval à Vasco Queimado, voir Paviot, Portugal et Bourgogne 1995, p. 411–412, n° 363. – 1462 juillet 7 ... 1464 août 11, B 2061, fol. 130r, Hervé de Mériadec, premier écuyer d'écurie, reçoit 243 £ 18 s, pour 271 jours durant lesquels il a été hors de l'hôtel, du 7 juillet 1462 au 11 août 1464 par intermittences. – Le 11 févr. 1464 (n. st.), premier escuier de son escuierie, infra, n. 210/211. – Hervé de Mériadec, premier écuyer d'écurie, suivant un mandement du 25 mars 1465 (n. st.), cité par Poc-quet 1935, p. 100, n. 1, d'après ACO, B 394.

<sup>191</sup> Par ex. le 13 oct. 1458: État des sommes payées par le châtelain du Quesnoy pour l'entretien de deux chevaux, »l'un soubz poil hart appellé le Borgne et l'autre soubz poil appellé Nuquet«, amenés au Gard du Quesnoy, certifié *Je Hervé de Meriadec, escuyer d'escuyerie de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Braibant* (or. fr. parch. signé). ADN, B 2031, n° 62.232. Cf. Champion, Cent nouvelles nouvelles, t. 1, 1928, p. XLI.

<sup>192</sup> Il reçoit 295 £ 18 s. de 2 gros, ADN, B 2051, fol. 218v.

vers, de toute évidence un grand marché de chevaux<sup>193</sup>, il avait été présent pour le duc déjà quelques années plus tôt:

Audit Therion, marescault, pour le dixiesme jour dudit mois de juing [1455] et de ladicte ville de Bruxelles aler par l'ordonnance de mondit seigneur par devers Hervé de Meriadec, son escuier d'escuierie, estant a Envers, et lui porter lettres closes de par lui pour le fait d'un cheval qu'il avoit entendu estre a la foire dudit Envers, lequel il vouloit avoir, et par icelles lettres lui mande acheter ledit cheval, et pour son retour, xxiiij s. 194.

Ces payements pour le service hors de l'hôtel ducal se poursuivent régulièrement: pour 328 jours du 26 janvier1459 (n. st.) au 19 septembre 1460<sup>195</sup>, pour 311 jours entre le 1<sup>er</sup> septembre 1460 et le 29 mai 1462<sup>196</sup>, puis pour 271 jours entre le 7 juillet 1462 et le 11 août 1464<sup>197</sup>, pour 60 jours entre le 28 novembre 1464 et le 8 février 1465 (n. st.)<sup>198</sup>, pour 165 jours entre le 22 avril 1465 et le 30 juin 1466<sup>199</sup> et enfin pour 17 jours, du 5 au 22 octobre 1466<sup>200</sup>. On voit que le nombre des jours passés ainsi dehors diminue, mais pendant l'apogée de sa carrière, Hervé de Mériadec n'a pas dû passer beaucoup de jours chez lui. Un document ducal du 9 août 1463 le dit d'ailleurs clairement: Hervé de Mériadec tient sa residence en nostre ville de Wervy comme conchierge de nostre hostel illecq [...] avec damoiselle Jehanne de Croix sa femme, ja soit ce que le plus du temps il soit devers nous et en nostre service<sup>201</sup>. Souvent, si le duc veut le fait venir, c'est là que le messager doit le chercher<sup>202</sup>.

Quand le duc Charles le confirma, le 20 janvier 1468 (n. st.), dans la possession d'un certain nombre de revenus, il le fit ayans regard aux bons et loyaulx services que icelui Hervé a faiz par longue espace de temps a nostre avantdit seigneur et pere jusques au jour de son trespas<sup>203</sup>. Et même au-delà, est-on en droit de dire, car, pour la dernière fois, il remplit son office le 21 juin 1467 aux funérailles de son ancien maître à Bruges: alors devant le corps portoit Meliador, premier escuyer d'escurie, l'espée le point dessous<sup>204</sup>. En 1468 il fit encore l'inventaire des couvertures d'orfèvrerie, cottes

194 ADN, B 2026, fol. 262r.

195 279 £. 18 s. de 40 gr., ADN, B 2040 (RGF 1460–1461), fol. 129r–v (rayé), cf. В 2045 (RGF 1461–1462), fol. 116r (rayé), et B 2051 (RGF 1464–1465), fol. 218v–219r. Cf. Снамріон, Cent nouvelles nouvelles, t. 1, 1928, р. XLI.

196 279 £ 18 s., ADN, B 2051, fol. 219r.

197 243 £ 18 s., ADN, B 2061, fol. 129r-v, mandement du 24 mars 1465 (n. st.), Ervé de Meriadec est qualifié premier escuier d'escuierie de mondit seigneur.

198 54 £, ADN, B 2061, fol. 130r: du 28 nov. 1464 au 10 janvier 1465 (n. st.) et du 24 janv. au 8 févr. 1465, mandement d.d. Bruxelles, le 24 mars 1465 (n. st.).

199 148 £ 10 s., ADN, B 2061, fol. 129v-130r, lettres patentes d.d. Bruxelles, le 3 mai 1466; en marge: *Novus hic* - ce qui peut surprendre.

200 15 £ 6 s., ADN, B 2061, fol. 130r, quittance du 25 févr. 1467 (n. st.).

201 Infra, n. 338.

202 Infra, n. 209-212.

203 Infra, n. 338.

204 J. du Clercq, t. 4, p. 305 (*Meliador* au lieu de Mériadec est révélateur: c'est le titre d'un roman arthurien en vers qui a Jean Froissart pour auteur). Cf. Jones 2001, p. 171, d'après Lory, Les obsèques de

<sup>193</sup> Voir prochainement la thèse de Nicolas Thouroude (Lille/Paris) sur les chevaux à la cour de Bourgogne.

d'armes, harnois de chevaux et autres objets d'écurie qu'il était allé chercher au château de Lille après la mort de Philippe le Bon, les fit transporter à Mons en Hainaut et en reçut décharge<sup>205</sup>. Plus tard, le duc Charles fit don de 240 £ *a Ervé de Meriadec, jadiz premier escuier d'escuierie de feu monseigneur le duc de Bourgoigne*, en recompensation de plusieurs objets d'écurie dont il avait reçu le don ou qui lui appartenaient en tant que premier écuyer, mais qu'il avait néanmoins cédés au présent duc<sup>206</sup>.

A-t-il été aussi son conseillier et confident? Le fait que Philippe le Bon l'envoie en 1454 auprès de Charles VII pour une affaire touchant sa renommée revèle que, à cette époque déjà, Hervé de Mériadec avait la confiance du duc et qu'il était considéré comme un spécialiste des affaires d'honneur et des duels. Nous verrons aussitôt, pourquoi cela a été ainsi. Cette position de confiance ne faisait que croître dans les années soixante. D'une manière répétée, le duc l'appelle d'urgence auprès de lui le trouver pour des raisons non dévoilées dans les comptes qui en portent la trace: ainsi le 10 janvier 1462<sup>207</sup>, puis à nouveau le 21 mai<sup>208</sup>; à la fin du même mois il est encore demandé:

A Miquiel de Viesbourg, aussi chevaucheur de ladicte escuierie, pour avoir porté lettres closes de par mondit seigneur a Hervé de Meriadec, son escuier d'escuierie estant en son hostel a Warwy, par lesquelles mondit seigneur le mandoit incontinent venir devers lui, xxxij s.<sup>209</sup>

Philippe le Bon, 1869, p. 31: Meriadez, premier escuier d'escuierie de mondit seigneur, portant l'espee de mondit seigneur toute droite en sa main, la poincte dessus [!] estant en son fourel, qui estoit bel et riche. Cf. Vaughan 1973/2002, p. 1–2.

205 L'inventaire date du 25 mars 1468 (n. st.), ADN, B 3512, n° 123.942 (signé *Meryadec*). Mention: Champion, Cent nouvelles nouvelles, t. 1, 1928, p. XLI; publ.: Finot, Inv. somm., t. 8, 1895, p. 228–229. – La décharge date du 1<sup>er</sup> avril 1468, ADN, B 3512, n° 123.941 (or. fr. papier, signé par le duc *Charles*); mentionée par Champion et Finot (*ibid*.).

- 206 Juin1469: A Ervé de Meriadec, jadiz premier escuier d'escuierie de feu monseigneur le duc de Bourgoigne, cui Dieu pardoint, don de 240 £ en recompensacion de pluseurs bagues de l'escuierie dudit feu monseigneur le duc, tant houssures et harnas de chevaulx, cottes d'armes comme autres, et aussi bien pluseurs bagues non comprinses en l'inventoire de ladicte escuierie que celles qui y furent contenues, qu'il a bailliez et delivrez a mondit seigneur, non obstant que ledit feu monseigneur avoit donné audit Ervé aucunes d'icelles bagues et que autrement ilz luy devoient appartenir a cause de sondit estat de premier escuier d'escuierie, et aussi pour consideracion de certainnes vacacions par luy faictes a ceste cause. Comptes de l'Argentier, t. 2, 2002, p. 256, nº 910.
- 207 A Bauduin Honnin, messagier demourant a Bruxelles, pour le xe jour dudit mois [janvier 1462 n. st.] et dudit lieu [Bruxelles] porter semblables lettres closes de par mondit seigneur a Hervé de Meriadec, son escuier d'escuierie estant a Lille ou ailleurs, quelque part qu'il soit, par lesquelles mondit seigneur le mande incontinent venir devers lui pour aucunes causes dont mondit seigneur ne veult autre declaracion estre faicte, et pour sou retour, xxxvj s. ADN, B 2045, fol. 182v.
- 208 A Jehannin le Brun aussi chevaucheur de ladicte escuierie pour le dixiesme jour dudit mois [de mai 1462] et dudit lieu [Bruxelles] porter autres lettres closes de par mondit seigneur a Hervé de Meriadec, son escuier d'escuerie, estant a Tournay ou ailleurs quelque part qu'il soit, par lesquelles mondit seigneur lui escript aucunes choses touchant ses besongnes et afferes, et pour son retour, attendre et rapporter response, xxx s. ADN, B 2045, fol. 199r.

209 ADN, B 2045, fol. 203r.

Ces ordres de venir incontinent vers le duc à partir de *son hostel a Warwy* ou *Werwy* (Wervicq) sont attestés également le 20 juillet<sup>210</sup> et en novembre 1462<sup>211</sup>, une autre fois encore le 11 février 1464 (n.st.):

A Henriet le Vigreux, aussi chevaucheur de ladicte escuierie, pour le xj<sup>e</sup> jour dudit mois [de février 1464 n.st.] et dudit lieu de Bruges porter lettres closes de par mondit seigneur a Henriet [sic] de Meriadet, premier escuier de son escuierie, estant en son hostel a Wervy, par lesquelles icellui seigneur le mande incontinent venir devers lui, et pour son retour, la somme de xvj s.<sup>212</sup>

Son rang apparaît clairement dans le récit que Chastellain fit de la manière dont la cour à Hesdin accueillit en aôut/septembre 1463 Pierre de Brézé, comte de Maule-vrier: Moult en fit grand feste messire Philippe Pot [...] Sy firent plusieurs autres, comme messire Adolf de Clèves, messire Philippe de Croy, bailly de Haynaut, messire Michel de Changy, le seigneur de Boussut, Mériadec et autres plusieurs seigneurs. <sup>213</sup> Hervé de Mériadec appartenait alors au cercle intérieur. À cela correspond le fait que la 42<sup>e</sup> nouvelle du recueil des »Cent nouvelles nouvelles«, rédigé à la cour entre 1457 et 1467, est contée par Meriadech<sup>214</sup>. C'est une histoire située dans le milieu clérical du diocèse de Noyon, sur arrière-plan du jubilé romain de 1450, qui n'a aucun rapport évident avec notre noble Breton devenu Flamand. L'important est qu'il fut ainsi symboliquement admis dans le noyau de la cour. Il en fit effectivement partie, car c'est encore lui qui transmit en mai 1465 l'horoscope annuel au duc son maître<sup>215</sup>.

- 210 A Bauduin Bonin, messagier, pour ledit xxe jour de juillet et dudit lieu [Bruxelles] porter hastivement lettres closes de par mondit seigneur a Hervé de Meriadec, son escuier d'escuierie, estant en son hostel a Warwy ou ailleurs quelque part qu'il soit, par lesquelles mondit seigneur le mande incontinent venir devers lui pour aucunes causes a ce le mouvans, et pour son retour, xxviij s. ADN, B 2045, fol. 214r.
- 211 A Henin de Vranque, aussi chevaucheur de ladicte escuierie, pour avoir porté lettres closes de par mondit seigneur [en novembre 1462] a Hervé de Meriadec, son escuier d'escuierie estant en son hostel a Werwy, par lesquelles il le mande incontinent venir devers lui, et pour son retour, icy xxxij s. ADN, B 2048, fol. 176v.
- 212 ADN, B 2051, fol. 241r.
- 213 Chastellain t. 4, p. 351. Cf. l'itinéraire ducal dresseé par Denis Godefroy au début du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les comptes (perdus) du maître de la chambre aux derniers, ADN, B 19.561, à la date du 2 sept. 1463: »la reyne d'Angleterre [Marguerite d'Anjou] a St Paul [Saint-Pol-sur-Ternoise] disna aus depens du duc avec Mme de Bourbon, Mr. de Lyon [Charles de Bourbon], Jaque de Bourbon, M. de Ravenstein [Adolphe de Clèves], Mr. de Malevrier, etc.« Cf. vander Linden 1940, p. 459. Hervé de Mériadec est attesté à Hesdin le 31 juillet 1463 et à Étaples le 26 août (base de données »Prosopographia Burgundica«, www://dhi-paris.fr).
- 214 Éd. Champion, t. 1, Paris 1928, p. 134–136; éd. Sweetser 1966, p. 283–288. Cf. DLF 1992, p. 228–230 (Sylvie Lefèvre).
- 215 Jones 2001, p. 172 et n. 6; Contamine 1992 [1985], p. 196; Boudet 1991, p. 34, tous d'après d'après BNF, ms. fr. 1278, fol. 253r–256v. Le texte en est dans Potvin 1878, p. 501–502: [...] lesquelles furent envoyees a monseigneur le duc de Bourgogne, et, par la main de Horne [Hervé] Meriadet, escuyer d'eschuyerie, fu baillié ladite copie, fait et copié a Ypres les vi, vij et viij de may mil iiije soixant cincq, tant par ma main que par Corneille de Hoste de l'escecquier. Le tout signé: vostre tres humble et tres obeissant et indigne serviteur, Jacques Host.

Il est cependant rare qu'on lui donne ou qu'il s'attribue le titre de conseiller: le duc Philippe l'appelle ainsi le 4 octobre 1460<sup>216</sup> et le 8 août 1463<sup>217</sup>, et lui même prend ce titre dans un certificat délivré peu après la mort de son bienfaiteur<sup>218</sup>. Il l'a donc reçu ce titre, probablement sur le tard, après une longue période de confiance et d'intimité.

## 7. S'est le(dit) Meriadec en son temps trouvés avecq luy en plusieurs battailles et rencontres honnorables

Le plus souvent, la base de la faveur d'un noble est la conséquence de la qualité de ses services militaires. De cette manière, Hervé de Mériadec, lui aussi, a dû gagner ses galons. Fin 1439 il est de l'entourage du duc a Abbeville ou voyage que icellui seigneur a nagaires fait en armes pour resister alencontre des Angloiz qui lors vouloient entrer en son pais de Picardie et d'Artois et ou pais de Mar[quenterre], et reçoit avec Jean de Chaumergy, écuyer d'écurie comme lui, les deux ensemble, un don – fort modeste – de 7 £ pour en supporter les frais<sup>219</sup>. En 1442 il est face aux troupes saxonnes qui disputent aux Bourguignons la possession du Luxembourg, et offre, par le héraut Quesnoy, un combat singulier, avec Jacques de Lalaing, toujours lui, et Guillaume de Vaudrey<sup>220</sup>; plus tard il participe à la prise de la ville de Luxembourg dans la nuit du 21 au 22 novembre 1443<sup>221</sup>.

Dans la guerre contre la ville de Gand révoltée, au combat de Rupelmonde, le 9 juin 1452, il est de la garde du corps du duc et en porte l'étendard – comme c'était le devoir d'un premier écuyer<sup>222</sup>. Le 23 juillet 1452, à la bataille décisive de Gavre, il porte à nouveau l'étendard<sup>223</sup>: Ce jour, messire Jehan, le bastard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, porta la bannière du duc, Bertrandon de la Broquièrre portoit le pennon, et Herve de Mériadec l'estendart, lequel il mit hors de la lance et le mit autour de son col et combattit ce jour vaillamment avec les autres; après la bataille il désarme le duc, comme il devait le faire en tant d'écuyer d'écurie de service, avec le premier valet de chambre Jean Coustain et »Toison d'Or«, le roi d'armes<sup>224</sup>.

- 216 nostre amé et feal conseillier et escuier d'escuierie, infra, n. 336.
- 217 nostre amé et feal conseillier et premier escuier d'escuierie, infra, n. 338.
- 218 Ervé de Meriadec, conseillier et premier escuier d'escuierie d'icelui feu monseigneur certiffie le service de trois valets de rivière du 1<sup>er</sup> au 15 juin 1467 (date de la mort du duc), Comptes de l'argentier, t. 1 (1468), p. 275, n° 1118.
- 219 A Jehan de Chaumergy et Ervé Meriadec, escuiers d'esuierie de mondit seigneur, la somme de vij l. de xl gr. pour don a eulx fait par mondit seigneur pour eulx aidier a supporter les fraiz qui leur a convenu faire en son service et compaignie en sa ville d'Abbeville [où le duc est attesté le 4 déc. 1437, VANDER LINDEN 1940, p.178] ou voyage que icellui seigneur a nagaires fait en armes pour resister alencontre des Angloiz qui lors vouloient entrer en son pais de Picardie et d'Artois et ou pais de Mar[quenterre: dép. Somme, pays du Ponthieu entre l'embouchure de la Somme et celle de l'Authie], pour ce par mandement de mondit seigneur rendu par ledit ij<sup>e</sup> compte dudit de Visen [= ADN, B 1963 = AGR, CC 46.954: RGF 1438] oudit chapitre des dons fo(lio) viij<sup>xx</sup> xiij ou ladicte somme est royé, par faulte de quittance, cy rendue, vij £ de 40 gr., ADN, B 1969 (RGF 1440), fol. 277r (entrée rayée).
- 220 O. de la Marche, t. 2, p. 9, n. 2; p. 34.
- 221 O. de la Marche, t. 2, p. 41. Cf. Vaughan 1970/2002, p. 274–285.
- 222 Chastellain, t. 2, p. 306; O. de la Marche, t. 2, p. 265.
- 223 O. de la Marche, t. 2, p. 318, 323 (Hector au lieu de Hervé); cf. 265.
- 224 Chastellain, t. 2, p. 372.

Qu'il ait participé activement aux combats du comte de Charolais autour de Paris et pendant les guerres liégeoises, est possible, mais point prouvé. Je ne sais si le capitaine breton du nom de Mériadec, qui livra au comte la ville de Pont-Sainte-Maxence en juin 1465, est identique à notre personnage<sup>225</sup>. En août 1466, Hervé s'occupe de convoyer le vieux duc Philippe devant Dinant<sup>226</sup>, et celui l'envoit en mission vers une destinantion inconnue en octobre<sup>227</sup>. Cela ne suffit pas pour lui assigner une part active dans les armées que commande de fait l'héritier Charles de Bourgogne.

# 8. A porté emprinse en divers royaulmes en la compaignie de nobles ch(eva)l(ie)rs, feu messire Jacques de Lalaing

Jacques de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, né vers 1420/22, fils d'une famille baroniale du Hainaut, à grande tradition chevaleresque<sup>228</sup>, élu chevalier de la Toison d'or en 1451, mourût d'un boulet de canon pendant la guerre de Gand, le 3 juillet 1453. Il était rien de moins que la personnification de la chevalerie et la fleur de noblesse à la cour de Bourgogne<sup>229</sup>. Sa courte vie a été immortalisée par un auteur toujours inconnu dans »Le Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing«, composé après sa mort, vers 1470/1472<sup>230</sup>. Le fait que notre inscription fasse une telle place à ce personnage est une preuve de plus de son extraordinaire renommée.

Pour ses équipées, ce champion international du combat sportif s'associa son oncle Simon de Lalaing, seigneur de Montignies, adoubé chevalier en Chypre en 1426<sup>231</sup>, grand voyageur, chevalier de l'Ordre de la Toison d'or depuis 1431, de quinze ans environ son aîné<sup>232</sup>, et notre Hervé de Mériadec. Déjà en 1442, Hervé apparaît en association avec Jacques de Lalaing, prêt à combattre à trois, cette fois encore avec Guillaume de Vaudrey<sup>233</sup>. Le trio chevaleresque comprenant Simon de Lalaing apparaît dans les sources pour la première fois le 15 et 16 décembre 1445, quand Jacques de Lalaing fit armes à Gand contre Giovanni di Bonifacio, Italien au service du roi de Naples-Sicile. Il était alors noblement accompaigné, et sur tous le tenoient de prés messire Symon de Lalain, son oncle, et Hervé de Meriadec, ung escuyer breton, moult bon

- 225 POCQUET 1935, p. 100, qui n'indique pas sa source, l'identifie avec Hervé. Il n'est pas exclu qu'il s'agisse de son frère Hector.
- 226 O. de la Marche, t. 3, p. 44, n. 1, d'apres ADN, B 2061.
- 227 ADN, B 2061, fol.129 v: 15 £ 6 s., pour 17 jours du 6 au 22 octobre 1466; il part en mission, mais le compte n'indique ni où ni pourquoi; le mandement date de février 1467 (n. st.).
- 228 Paravicini, Nobles Hennuyers 2007 (sous presse).
- 229 Voir en bref, avec bibliographie étendue, Les chevaliers de la Toison d'or 22000, p. 117–120, nº 51 (Paul DE WIN). Pour les relations familiales Europäische Stammtafeln, n.s., t. 7, 1979, tabl. 71.
- 230 Éd. KERVYN DE LETTENHOVE dans Chastellain, Œuvres, t. 8, 1866, p. V– XIX, 1–259 (une nouvelle édition critique et annotée serait hautement souhaitable). Pour les auteurs proposés (Chastellain, Jean Lefèvre de Saint-Remy dit »Toison d'or«, le héraut »Charolais«), voir e.a. DLF 1992, p. 951 (Sylvie Lefèvre); Gaucher 1989, 1994, et l'introduction de C. Beaune à sa trad. du »Livre«, paru en 1995, p. 1195ss. Cf. Melville 1996 (à propos du Pas de la Fontaine des Pleurs) et Wijsman 2002 (BNF, ms. 16830). Pour les récits plus brefs des hérauts »Charolais et »Toison d'or« infra, n. 275–286 et 287–289.
- 231 Cf. Paviot 2003, p. 66-67.
- 232 Les chevaliers de la Toison d'or 22000, p. 60–63, nº 26 (Paul de Win); Caron 2003, p. 290–291, nº107; Paravicini, Expansion et intégration 1980, p. 301.
- 233 Supra, n. 219.

corps, saige et adextré en armes, écrit une géneration plus tard Oliver de la Marche, témoin oculaire<sup>234</sup>. Vainqueur, Jacques fut au cours du combat adoubé chevalier par le duc lui-même. »Le Livre des faits« qui utilise le rapport du héraut »Charolais« et cite l'Épitre de »Toison d'or«, parle longuement de cette affaire<sup>235</sup> et mentionne que, pour la préparer, Jacques de Lalaing envoya deux escuyers nobles de nom et d'armes vers celui qui porta fièrement son »emprise« du fer de prisonnier. Ce furent Hervé de Mériadec et Maillart de Fléchin, accompagnés par le roi d'armes »Toison d'or«<sup>236</sup>. Dans ces textes plus anciens il n'est pas fait mention de Simon de Lalaing.

Deux années plus tard, en 1447–1448, le groupe s'active dans la péninsule ibérique où Jacques réalise sa fameuse *entreprise d'un bracelet d'or<sup>237</sup>*, le menant en Navarre, Castille, Portugal, à nouveau en Castille où des joutes eurent lieu à Valladolid contre Diego de Guzmán, le 3 février 1448, et finalement au royaume d'Aragon<sup>238</sup>. Si l' »Épitre« et »Le Livre des faits« ne mentionnent point Hervé de Meriadec parmi les compagnons du jeune héros<sup>239</sup>, les comptes bourguignons le font: au début de l'année 1448 Hervé rejoignit Jacques de Lalaing en Castille, aux frais du duc:

A Hervé Meriadet, escuier d'escuierye de mondit seigneur, la somme de ij<sup>c</sup> frans de xxxij gros monnoye de Flandres chascun franc que mondit seigneur lui a de sa grace donné pour une fois pour lui aidier a supporter les frais et despens qu'il lui convient fere et supporter a aller par son commandement et ordonnance de la ville de Bruxelles devers messire Jaques de Lalaing estant au royaulme d'Espagne pour le servir et acompaignier a certaines armes qu'il y doit briefment fere oudit royaulme, comme plusaplain peut apparoir par les lettres patentes de mondit seigneur sur ce faictes et donnees le xvj<sup>e</sup> jour de janvier l'an mil CCCC xlvij [= 16 janv. 1448 n. st.] [...] Pour ce cy par lesdictes lettres et quittance faictes le xxix<sup>e</sup> jour de decembre oudit an mil CCCC xlvij [= 29 déc. 1447]<sup>240</sup>.

Il a été compté absent de l'hôtel du 1er janvier au 22 mai 1448:

A Hervé Meriadet, escuier d'escuierye de mondit seigneur, la somme de neuf ving quatre livres du pris de xl gros dicte monn. de Fland(res) la livre, que mondit seigneur par ses lettres donnees a Bruxelles, le ixe jour de may l'an mil iiij<sup>C</sup> xlix, lui a ordonné estre baillé et delivré par ledit receveur general pour don que mondit seigneur lui a fait de sa grace pour une fois pour recompensacion de ce que il a este royé des gaiges de xviij s. par jour que icelui seigneur lui

<sup>234</sup> O. de la Marche, éd. Beaune/d'Arbaumont, t. 2, p. 96-104 (p. 97).

<sup>235 »</sup>Le Livre des faits«, p. 69–89 (ch. 16–20). Lefèvre, Épître, p. 181–190. Les textes de »Charolais« sont perdus, *infra*. n. 275–286.

<sup>236 »</sup>Le Livre des faits«, p. 76. Lefèvre, Épître, p. 183, dit seulement un escuier nommé Hervé de Mériadet, Maillart de Flancin et moy, Toison d'or.

<sup>237</sup> Lefèvre, Épître, p. 190.

<sup>238</sup> Lefèvre, Épître, p. 190–196; »Le Livre des faits«, p. 89–164 (ch. 21–41); Riquer 1970, p. 47–63 (Castille); Paviot, Portugal et Bourgogne 1995, p. 17, 40–43, 91 (Portugal).

<sup>239</sup> Voir la liste des membres de son entourage dans le »Le Livre des faits«, p. 94 (ch. 22).

<sup>240</sup> ADN, B 2008, fol. 316v.

a ordonné prendre et avoir de lui a cause de sondit office d'escuier d'escurie par les escroes de la despence de son hostel, c'est assavoir du premier [jour] de may l'an mil iiij<sup>C</sup> xlviij et du xij<sup>e</sup> de fevrier ensuivant oudit an jusques au xv<sup>e</sup> jour d'avril aussi prouchain apres ensuivant. Ouquel temps sont ij<sup>C</sup> v jours, durant lequel temps il afferme en sa conscience avoir esté par le commandement et ordonnance de mondit seigneur et en la compaignye de messire Jaques de Lalaing en plusieurs voiaiges qu'il a fais, tant es royaulmes de Castille et d'Escosse comme autre part pour l'acompaignier es fais d'armes et autrement en ce qu'il a eu a faire pour son honneur esd(is) voiaiges, comme tout ce puet plusaplain apparoir par lesdictes lettres de mondit seigneur, cy rendues, garnyes selon leur contenu, pour ce cy, ix<sup>xx</sup> iiij £ de xl gros<sup>241</sup>.

Effectivement, les écrous (conservés avec des lacunes) ne le mentionnent pas du 15 novembre 1447 au 21 mai 1448<sup>242</sup>. L'apogée de ces activités communes est atteint une année plus tard.

#### 9. Avecq luy s'est trouvé au royaulme d'Escosce

L'aventure écossaise de Jacques de Lalaing<sup>243</sup>, Simon de Lalaing et Hervé de Mériadec s'enchaîne à leur aventure espagnole. Cette fois-ci, les comptes et les chroniques concordent. Hervé a été payé pour son absence en Écosse du 12 février au 15 avril 1449, les écrous de la cour (imparfaitement conservés) ne le mentionnent point du 14 octobre 1448 au 30 avril 1449<sup>244</sup>. L'ȃpître« de Jean Lefèvre de Saint-Rémy et »Le Livre des faits« donnent une description très détaillée du fait d'armes tenu au château de Stirling, le 25 février, Mardi gras 1449 (n. st.), en présence du roi Jacques II, indiquent les participants, les conditions de la rencontre, le résultat. D'après ces textes, le groupe s'embarqua à l'Écluse en Flandre au mois de décembre, et fut grandement accompaigniez de chevaliers et escuiers, entre lesquelz y fut messire Symon de Lalain, seigneur de Montigny, son oncle, et un escuier de Bretaigne nomme Hervé de Mériadet (Le Livre des faits dit un noble escuyer de nom et d'armes, natif des marches et pays de Bretagne), escuier de l'escuerie de mondit seigneur de Bourgoingne<sup>245</sup>. Par la suite, Messire Jacques, messire Simon de Lalaing, aussy ch(eva)l(ie)r, son oncle, et luy, Meriadec sont souvent mentionnés, mais aussi par d'autres récits, bourguignons et écossais. Matthieu d'Escouchy rapporte l'événement et parle, lui aussi, d'un escuier d'escuierie dudit duc, nommé [Herves] de Meliadès, natif de Bretaingne<sup>246</sup>. Olivier de la Marche se souvient: et l'accompagna messire

<sup>241</sup> ADN, AB 2002, fol. 173v-174r.

<sup>242</sup> Base de données »Prosopographia Burgundica«, www://dhi-paris.fr.

<sup>243</sup> Souvent traité dans des travaux, mais jamais à fond, comme toute la vie de Jacques de Lalaing. En dernier lieu: Stevenson 2006, p. 52–53, 72–76 (cf. 76–77, 78–79: combat à Bruges contre Thomas Keith, Pas de la Fontaine des Pleurs), citant surtout des sources écossaises, ignorées jusqu'à présent. Textes bourguignons: Lefèvre de Saint-Rémy, Épitre, p. 196–203 (utilisant es rapports – perdus – du héraut »Charolais«); »Le Livre des faits«, p. 164–181 (ch. 42–45); Escouchy, t. 1, p. 148–153; O. de la Marche, t. 2, p. 104–119 (par le rapport d'Escossois et de ceulx de nostre party).

<sup>244</sup> Supra, n. 242. Base de données »Prosopographia Bugundica«, www://dhi-paris.fr.

<sup>245</sup> Lefèvre, Épître, p. 198; »Le Livre des Faits«, p. 170.

<sup>246</sup> Escouchy, éd. de Beaucourt, t. 1, p. 151–153 (p. 149).

Symon de Lalain, son oncle, et Hervé de Meriadec et plusieurs aultres gens de bien, et il qualifie Hervé l'ung des à redoubter escuyers de son temps, de force et de legierté, froit et adextre en armes et luytte<sup>247</sup>. Hervé de Meriadec, étant le plus fort des trois »Bourguignons«, devait combattre John Ross, lequel estoit nommé estre le plus puissant de corps des Écossais<sup>248</sup>, mais finalement il se mesura à James Douglas of Ralstoun tandisque John Ross affrontait Simon de Lalaing<sup>249</sup>.

Il etait effectivement convenu que le combat serait mené *a oultrance*, c'est-à-dire non avec des armes de *plaisance*, mais avec des armes aigues, le combat arrété seulement par mort, blessure grave, déclaration d'être vaincu ou interruption par le jugeroi Jacques II<sup>250</sup>. Il est en plus dit *a espieulx*, ce qui s'explique difficilement, car les sources disponibles parlent toutes d'un combat *de lances*, *de haiches*, *d'espées et de dagues*<sup>251</sup>, et non pas d'épieu (*Spieß*). Fort probablement cette expression veut dire qu'il s'agit d'armes non mouchetées, mais coupantes et perçantes – ce qui fut le cas.

Ce fut effectivement un combat trois contre trois, assavoir le conte de Douglas et deux aultres ch(eva)l(ie)rs dudit royaulme, ses cousins germains. Initialement, Simon de Lalaing et Hervé de Mériadec ne faisaient qu'accompagner Jacques de Lalaing, qui devait combattre seul. Mais arrivé à Edimbourg, celui-ci et »Master«252 James Douglas of Heriotmure, frére du huitième comte de Douglas (et plus tard neuvième comte lui-même) ordonnèrent et furent contens de chacun prendre deux compagnons gentilshommes de nom et d'armes.<sup>253</sup>. On se decida donc pour un combat symmétrique à plusieurs, selon une pratique bien connue. Les deux »Bourgui-gnons« additionnels, nous les connaissons. Du côté écossais il s'agissait de John Ross of Hawkhead et de James Douglas of Ralstoun, frère de Sir Henry de Douglas of Loch Leven; le comte Douglas lui-même ne participait pas, mais était présent. Le roi avait créé chevaliers ses trois sujets avant le combat<sup>254</sup>. Ils étaient tous parents, mais pas exacement des »cousins germains«<sup>255</sup>.

Les »chapitres« préalablement consentis n'ont pas été repris textuellement, ni dans l'»Épître« de Jean Levèvre, ni dans »Le Livre des faits«, car ils étaient identiques, estil dit, à ceux proposés ordinairement par Jacques de Lalaing. Nous ne les connaissons donc pas<sup>256</sup>. Ils avaient été envoyés en Écosse par le héraut »Charolais« en

- 247 O. de la Marche, t. 2, p. 104-109 (p. 105, 108). Cf. infra, n. 258, 268-269.
- 248 Lefèvre, Épître, p. 200; cf. »Le Livre des faits«, p. 173.
- 249 »Le Livre des faits«, p. 173,175, 177–178,; O. de la Marche, t. 2, p. 106–107, 108–109.
- 250 Lefèvre, Épître, p. 200. »Le Livre des faits«, p. 173, 178. Escouchy, t. 1, p. 149. O. de la Marche, t. 2, p. 105.
- 251 Lefèvre, Épître, p. 200. »Le Livre des faits«, p. 173. Escouchy t. 1, p. 149. O. de la Marche, t. 1, p. 106.
- 252 Ce titre du frère cadet d'un comte anglais et écossais se trouve repris dans Lefèvre, Épître, p. 196, et dans »Le Livre des faits«, en particulier p. 167.
- 253 »Le Livre des Faits«, p. 170, 171. Lefèvre, Épître p. 198–199 est moins explicite quant à ce changement des règles du combat, mais dit aussi qu'elles ne furent fixées qu'en Écosse.
- 254 Lefèvre, Épître, p. 199–200; »Le Livre des faits«, p. 173; Escouchy, t. 1, p. 150. Cf. Stevenson 2006, p. 52–53, 74.
- 255 MAXWELL, t. 1, 1902, p. 181–182.
- 256 Lefèvre, Épître, p. 196: les chappitres tielz que ledit messire Jacques avoit acoustumé envoyer par tous les lieux, là où il pensoit à faire armes; phrase reprise par »Le Livre des faits«, p. 165.

juillet 1447, et acceptés par »Master« James Douglas le 24 septembre suivant<sup>257</sup>. Une condition en est cependant mentionnée dans notre inscription: *pouvoient selon les chapitres secourir l'ung l'aultre*. Jacques de Lalaing disant à Hervé de Mériadec: »*Je croy que vous serez cellui qui plustost aura desconfit son homme*«<sup>258</sup>, lui fit néanmoins promettre qu'il ne le secourrait point<sup>259</sup>. Cependant, Hervé de Mériadec maîtrisa rapidement son adversaire, James Douglas of Ralstoun, changea d'avis et était sur le point de porter secours à ses compagnons, quand le roi termina le combat<sup>260</sup>.

Notre inscription établit une relation assez inattendue, en tout cas extrêmement rare, entre elle-même et le gisant: *Et estoit ledit Mériadec lors armés et habillés ainsy que sa representation icy le demonstre*. Selon les sources dont nous disposons, tous les combattants étaient *armés*, *embastonnés de tous leurs bastons*, *et cotes d'armes vestues*<sup>261</sup>. Sur le tombeau, tant qu'on puisse encore le reconnaître, Hervé de Mériadec était »vêtu de sa cotte de maille, le heaume en tête, la visière haute, les mains jointes, une hache d'armes entre les bras«<sup>262</sup>, l'épée dans son foureau au côté gauche. On devine encore la cotte d'armes frettée au lambel<sup>263</sup>, mais la dague et la lance ne sont (plus) visibles.

C'est la hache qui attire l'attention<sup>264</sup>. Effectivement, ce fut, pour le »Bourgui-gnons«, un combat mené délibérément à la hache, car, comme les Écossais avaient interdit le jet de la lance, ils avaient décidé de se débarasser tout de suite de ces armes encombrantes et d'employer la hache<sup>265</sup>. Jacques de Lalaing combattit sans visière et a visage découvert<sup>266</sup>. Sur son tombeau, la visière d'Hervé de Meriadec est levée; aurait-il imité Jacques de Lalaing? Les textes n'en parlent pas, et il aurait été inhabituel de le représenter la visière baissée, le visage étant alors complètement couvert. En tout cas, fort et habile, Hervé de Mériadec aurait pu tuer son adversaire, mais il l'épargna par deux fois, même dans ce combat à outrance, ce qui ne pouvait que rehausser son prestige: acquist, ce jour, très grant honneur<sup>267</sup>. Matthieu d'Escouchy nous le décrit à cette occasion:

Et, pour vray, jassoit ce que icellui Meliadès fut de moyenne stature, neantmoins il estoit bien furni de membres et renommé d'estre le plus habile et de grant force selon sa grandeur, tant en lutte comme en aultres besoingnes, que

<sup>257</sup> Les textes des lettres se trouvent dans Lefèvre, Épître, p. 196-198; »Le Livre des faits«, p. 164-169.

<sup>258</sup> Lefèvre, Épître, p. 200, cf. »Le Livre des Faits«, p. 174.

<sup>259</sup> Lefèvre, Épître, p. 200. »Le Livre des faits«, p. 173f. O. de la Marche, t. 2, p. 106.

<sup>260 »</sup>Le Livre des faits«, p. 178. Escouchy, t. 1, p. 152. O. de la Marche, t. 2, p. 109.

<sup>261</sup> Lefèvre, Épître, p. 200. »Le Livre des Faits«, p. 174. Cf. Escouchy, t. 1, p. 150. O. de la Marche, t. 2, p. 106.

<sup>262</sup> Saint-Genois 1842, p. 67.

<sup>263</sup> Pour les armoiries supra, n. 119, 130; fig. 13-15.

<sup>264</sup> Voir pour sa symbolique RAYNAUD 2002.

<sup>265</sup> Lefèvre, Épître, p. 200. »Le Livre des Faits«, p. 173. Escouchy, t. 1, p. 151. O. de la Marche, t. 2, p. 107.

<sup>266 »</sup>Le Livre des Faits«, p. 175. C'était sa dangereuse habitude, voir Lefèvre, Épitre, p. 189, 194, 201, 204, et *infra*, n. 405.

<sup>267</sup> Lefèvre, Épître, p. 202. Cf. »Le Livre des faits«, p. 178: n'y voulut toucher, qui fut noblement fait, et luy devait estre réputé à grand honneur. Escouchy, t. 1, p. 151: 152: Et pour vray, il estoit en lui, se n'eust esté sa franchise, de le ferir de sadicte hache tout dedens le corps, par dessoubz.

nul autre que, longtemps paravant, eust esté ne repairé en l'ostel dudit duc de Bourgoingne, et aveuc ce estoit hardy et bien usitez en fait de guerre<sup>268</sup>.

Lefèvre de Saint-Rémy dans son »Épitre« donne le même ton. Il parle du bon et vaillant escuier Mériadet, et fait expressément sa louange: entre mile, fauldroit on bien à trouver meilleur corps ne plus puissant qu'avoit ledit Mériadet, et avec ce, hardy et vaillant<sup>269</sup>.

Finalement le roi mit un terme au combat en jetant son bâton, demanda aux champions de rester des bons amis, leur offrit un magnifique banquet et les congédia en leur faisant des dons honorables<sup>270</sup>. Mais la paix avait été mise en danger d'abord par l'adversaire d'Hervé de Mériadec, qui pour la deuxième fois s'était relevé et voulut continuer le combat, dont il fut blasmé<sup>271</sup>, et par les partisans de la maison de Douglas, fort nombreux<sup>272</sup>, qui sautèrent pardessus les lices et commencèrent à envahir le terrain pour porter secours à leurs maîtres: mais le roy et ceulx de son conseil s'escrièrent en hault, disant que on les print; et, quant ils oyrent ce, se mirrent à la fuite, et se saulvèrent où ilz peurent.<sup>273</sup>

Le chemin de retour, les Lalaing le firent par bateau, Hervé de Mériadec à cheval; ils se retrouvèrent à Londres, où ils furent petitement reçus par le roi Henry VI, qui n'autorisa aucune activité, puis s'embarquèrent à Gravesend (Gravesans, ou Sandwich, selon Olivier de la Marche), pour terminer leur voyage au point de départ, L'Écluse. De retour à Bruxelles, furent longtemps à deviser avec le duc [Philippe], et racontèrent de leurs aventures, non seulement au duc et à la duchesse Isabelle de Portugal, mais à toute la cour <sup>274</sup>.

Effectivement, de ce combat issirent lesd(its) de Lalaing et luy a leurs honeurs. Suit une confirmation inattendue de véracité: ainsi que les cronicques et ce qui peult estre escript le declarent. Qu'une inscription funéraire renvoie à des sources écrites pour confirmer ce qu'elle énonce, constitue certainement une rare exception. À quels textes un contemporain aurait pu se référer?

(a) Le heraut »Charolais« qui avait accompagné Jacques de Lalaing et ses compagnons en Écosse<sup>275</sup> rédigea un rapport détaillé, dont nous avons la trace, mais pas le

- 268 Escouchy, t. 1, p. 151.
- 269 Lefèvre, Épître, p. 202. Cf. »Le Livre des faits«, p. 178: un des bons corps et puissans qu'on sçust trouver.
- 270 Lefèvre, Épître, p. 202-203. »Le Livre des faits«, p. 179.
- 271 Lefèvre, Épître, p. 202.
- 272 Lefèvre, Épître, p. 199 (et »Le Livre des faits « p. 175), dont l'auteur n'est pas témoin oculaire, parle de iiij à v<sup>m</sup> hommes, comme l'en disoit.
- 273 Escouchy, t. 1, p. 153. Il est le seul à rapporter cet épisode plein de vie et de vraisemblance.
- 274 Lefèvre, Épître, p. 203. »Le Livre des faits«, p. 180–181. O. de la Marche, t. 2, p. 110. Le duc séjourna à Bruxelles jusqu'au 14 mai de cette année1449 (vander Linden 1940, p. 265), la duchesse jusqu'au 15 mai (Lagrange 1938, p. 130).
- 275 Il est mentionné par tous les sources indiquées *infra*. La RGF n'a pas enregistrée des dépenses concernant ses voyages en Écosse, mais bien celles avec Jacques de Lalaing en Bourgogne pour le Pas d'armes de la Fontaine des Pleurs en 1449, ADN, B 2002, fol. 179v (*ex inf.* Torsten Hiltmann, Paris, Institut historique allemand, base de données »Hérauts de Bourgogne«). Le 28 mai 1452 *Jaquet de Bray, dit Charrollois* fut promu maréchal d'armes de Brabant (Kruse/Paravicini 2005, p. 310, n°568a), mais nous ne savons pas si c'était toujours la même personnage.

texte. Il était mentionné dans l'ancien manuscrit français 8417 de la Bibliothèque nationale de France, depuis longtemps disparu, qui contenait les correspondances et cartels d'un autre champion, de la génération précédente, Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, mort à Azincourt en 1415<sup>276</sup>, à côté de matériaux divers relatifs à »Toison d'Or«. Cette mention d'un manuscrit perdu, au fol. 58v d'un manuscrit perdu lui aussi, et depuis longtemps, nous apprend que ce rapport fut envoyé en juillet 1448 par ordre de Jacques de Lalaing lui-même par les mains du héraut »Charolais« en Écosse et qu'il fut ratifié par ses destinataires dans les termes suivants:<sup>277</sup>

Lesquelles armes ainsi f(ai)ctes par lesd(its) de Lalain<sup>278</sup> et le gentil Meriadet<sup>279</sup>, nous, Robert, abbé de Scugne<sup>280</sup>, et James Duglas ch(eva)l(i)er du roy(aul)me d'Escosse<sup>281</sup>, certiffions avoir ainsi esté f(ai)ctes, et ne voulons toller<sup>282</sup> l'onne[u]r<sup>283</sup> de si vaillans et honnestes gentilshom(m)es. En tesmoing de ce nous avons signé cy dessoubs de nos seings manuelz<sup>284</sup> en ce p(rese)nt livre, aporté du roy(aul)me de France en Escosse.

(S.) Jamez<sup>286</sup> Duglas

(b) Le roi d'armes »Toison d'or«, alias Jean Lefèvre de Saint-Rémy, envoya après la mort de Jacques de Lalaing (1453) au seigneur de Lalaing sous forme d'»Építre« un long rapport sur les principaux faits d'armes du défunt, dont l'aventure écossaise<sup>287</sup>; il cite expressément les rapports de »Charolais«<sup>288</sup>. Jean Lefèvre († 1468) avait certai-

276 PARAVICINI, Werchin 1999, ID., Nobles Hennuyers 2007.

277 Beltz 1841, p. 407, avec facsimilé des signatures. Escouchy, ed. de Beaucourt, t. 1, 1863, p. 153, n. 1, reproduit (avec quelques variantes mineures) ce texte d'après l'édition Buchon 1838, p. XIII; dans Buchon 1825, p. 393–394, se trouve bien une note »Sur le Manuscrit de la Bibl[iothèque] R[oyale] 8417, in-fo, mais elle est muette quant à notre sujet. – Morand, éd. Lefèvre, Chronique, t. 1, 1876, p. lix–lx, constate également la perte du ms. fr. 8417; il serait cependant remplacé par BNF, ms. n.a. fr. 1167 (cf. pour celui-ci Grenier-Winther 1996, p. v-vij). Kervyn de Lettenhove, éd. »Le Livre«, 1866, p. 179, n. 1, cite, sans l'indiquer, Buchon ou de Beaucourt. Beaune et d'Arbaumont, éd. O. de la Marche, t. 2, 1884, p. 107, n. 1, renvoient à de Beaucourt. Grenier-Winther 1996, p. ix–x, croit que le ms. 8417 en déficit est identique au ms. Londres, British Library, Add. ms. 21370. Ces relations restent à vérifier, voir Paravicini, Werchin 1999, p. 131–132, n. 53.

278 Lalaing, Buchon.

279 Meriadec, Buchon.

280 Ascuque, Buchon. Il s'agit de l'abbaye de Scone, co. Perth, lieu de couronnement des rois d'Écosse.

281 C'est le même qui avait participé au combat.

282 tollir, Buchon

283 onneur, Buchon.

284 manuels, Buchon.

285 Ascuque, Buchon

286 et James, Buchon.

287 Lefèvre, Épitre, éd. Morand, 1884, p. 196-206.

288 Lefèvre, Épitre 1884, p. 181: il dit raccourcir son récit, car aussi Charrolois, qui a veue la plus part de ses nobles faiz, en a escript bien au long, et encores puet escripre avecques autres nobles personnes qui en scevent parler; p. 190: comme il puet apparoir [...] par les mémoires de Charrolois dont dessus est faite mencion.

nement l'intention d'en parler aussi dans sa Chronique, commencée en 1462/63; mais le texte s'arrète à l'année 1436. La suite ne semble jamais avoir été rédigée<sup>289</sup>.

- (c) Mathieu d'Escouchy († en 1482 ou peu après), termina sa Chronique avant juin 1465<sup>290</sup>. Il y a inséré un recit du champ clos de Stirling qui ne manque pas d'originalité (t. 1, p. 148–153).
- (d) »Le Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing«, composé après la mort du héros, vers 1470/72 par un auteur anonyme qui suit de très prés l'»Épitre« de Jean Lefévre de Saint-Remy, contient un récit détaillé de l'épisode de Stirling (ch. 42 à 44, pages 164 à 181 de l'édition Kervyn).
- (e) Georges Chastellain († 1475) a certainement traité lui aussi les hauts faits de Jacques de Lalaing en Écosse et par conséquent ceux d'Hervé de Mériadec. En décrivant les événements de 1461 il a occasion de le mentionner et l'appelle *Mériadec*, *breton*, *escuyer de bon los*, *dont ay fait d'autre part mention assez*<sup>291</sup>. Les parties correspondantes de sa Chronique sont aujourd'hui perdues, et il semble que la circulation contemporaine de ce grand ouvrage était fort restreinte<sup>292</sup>.
- (f) Olivier de la Marche († 1502)<sup>293</sup> parle de cet événement dans ses Mémoires (t. 1, p. 104–119) qu'il décrit *par le rapport d'Escossois et de ceulx de nostre party.* Il a pu rédiger cette partie en 1471/75.

De cette liste, nécessairement incomplète, il ressort que, effectivement, Hervé de Mériadec ou tout autre contemporain ayant des relations avec la cour de Bourgogne pouvait très bien lire des récits de l'équipée d'Écosse et verifier si l'inscription disait vrai. Il aurait constaté que c'était bien le cas.

Suit encore une courte phrase subordonnée: *a quoy il s'en reporta*. Elle est encore plus étonnante que la précédente. Car ce »il« ne peut être qu'Hervé de Mériadec luimême, donc ce n'est pas lui qui parle, mais un autre, sa veuve ou son neveu Hector de Mériadec. C'est la preuve décisive que l'inscription n'a pas été composée de son vivant. C'est aussi une preuve que le défunt connaissait les récits existants, les citait et s'en servait pour pérenniser le grand honneur qu'il avait acquis en ce jour mémorable et commémoré de Stirling en Écosse.

10. Depuis le trespas de mond(it) s(eigneu)r le duc Ph(e)l(ipp)es ledit Meriadec a esté de la retenue du duc Charles de Bourg(oin)gne [...] en semblable estat de conseillier et escuier d'escuirie

Étant âgé et un fidèle du père, Hervé ne garda pas son rang sous le règne du fils. Il perdit immédiatement sa charge de premier écuyer et fut remplacé par Jean de

<sup>289</sup> Lefèvre, Chroniques, éd. Morand, 2 vol. 1876–1881; DLF 1992, p. 804–805 (Sylvie Lefèvre); Zingel 1995, p. 58–69. Cf. Dünnebeil 2002, p. 141–156. Une biographie critique manque.

<sup>290</sup> DLF 1992, p. 1000 (Gillette Tyl-Labory); Zingel 1995, p. 96–108.

<sup>291</sup> Chastellain, t. 4, p. 33. Cf. supra, n. 168.

<sup>292</sup> Les années 1431 à 1453 manquent, entre autres. DLF 1992, p. 510–512 (Gillette Tyl-Labory et Sylvie Lefèvre); Zingel 1995, p. 127–163; Small 1997, en particulier ch. 6: »Audience of the chronicle».

<sup>293</sup> DLF 1992, p. 1085–1086 (Gillette Tyl-Laborie); Zingel 1995, p. 195–222 (p. 200); Autour d'Olivier de la Marche 2003; Emerson 2004.

Rochefay, dit Rosquin, mentionné dès janvier 1468<sup>294</sup>. Il lui reste effectivement le titre de simple écuyer d'écurie, attesté dès le 20 janvier et le 1<sup>er</sup> avril 1468 (n.st.)<sup>295</sup>, mais il semble qu'il s'agisse désormais d'un titre honorifique, car les ordonnances de l'hôtel ne le mentionnent point et il n'apparaît plus dans les écrous. Un texte privé de novembre1468 le dit expressément »écuyer de feu Philippe de Bourgogne«<sup>296</sup>. Le duc assure cependant la »retraite« du serviteur, considéré comme étant désormais en ses anciens jours et en son vieil age<sup>297</sup>. Il lui confirme sa pension 180 £<sup>298</sup>, celle qui a été transférée de Verdun-sur-le-Doubs à l'Argentier<sup>299</sup>. En 1470 cependant, à partir de juillet, le duc le réactive pour passer en revue des gens de guerre formant l'armée qu'il lève contre le roi de France<sup>300</sup>. Le 18 novembre Ervé de Meriadec, escuier d'escuierie de mondit seigneur, commis de par lui, passe ainsi en revue douze coustilliers servant en la compagnie de Pierre, seigneur de Roubaix<sup>301</sup>. Si à cette occasion, il prend encore le titre d'écuyer d'écurie, le titre de conseiller, lui, n'apparaît jamais plus, tant que je sache.

11. Lequel Meriadec et son espeuse, qui ont icy esleu leur sépulture, ont en ceste presente chappelle de S(ain)te Marguerite fondé et ordonné estre dit et celebrés perpetuelement trois messes la sepmaine

Le choix du lieu de sépulture est dit, mais aucune raison n'est donnée pour le justifier, ni bien ni office local. Nous y reviendrons. Aucune sépulture n'est pensable sans anniversaire, aucun anniversaire sans revenu. Hervé de Mériadec et Jeanne de Croix ont fait une fondation beaucoup plus riche que le minimum de l'obit annuel, exactement celle que qu'indique l'inscription. La fondation des trois messes hebdomadaires, le mardi, le jeudi et le samedi, remonte au 22 novembre 1468, ainsi qu'en témoigne une charte en flamand passée à Wervicq ce jour. L'original conservé dans les archives de la Maison du Saint-Esprit de Wervicq a disparu pendant la première Guerre mondiale, avec tout ce fonds<sup>302</sup>, mais une analyse en français subsiste:

```
294 Comptes de l'Argentier, t. 1: 1468, 2001, p. 68, n° 333.
```

<sup>295</sup> Infra, n. 339; supra n. 205.

<sup>296</sup> Infra, n. 302/303.

<sup>297</sup> Supra, n. 164.

<sup>298</sup> HILTMANN/PARAVICINI (sous presse), nº 7, § 886 (répertoire des membres de l'hôtel de 1474).

<sup>299</sup> Supra, n. 163-164.

<sup>300 1470</sup> juillet 22: A un chevaucheur pour porter lettres closes de mondit seigneur adressans a [...] Ervé de Meriadec [et d'autres] touchans lesdittes reveues. – 1470 sept. 7: A un chevaucheur pour [...] porter pluseurs lettres closes adressans a [...] Ervé de Meriadec [et d'autres] escuiers par lesquelles il leur manda de faire les reveues des gens de guerre et capitaines denommez esdictes lettres closes. 1470 oct. 31: A un chevaucheur pour [...] porter lettres closes de mondit seigneur adressans a [...] Ervé de Meriadec [et d'autres] escuiers par lesquelles mondit seigneur les commet estre presens avec autres officiers pour escripre et enregistrer les noms de ceulx qui le vouldront servir comme dessus. Comptes de l'Argentier, t. 3, n° 698, 823, 920.

<sup>301</sup> ADN, B 2080, n° 65.733, or. fr. parch. signé par le secrétaire ducal Jean de Molesmes; mention: Champion, Cent nouvelles nouvelles, t. 1, 1928, p. XLI.

<sup>302</sup> Cf. Desreumaux 1996, p. 57 »de helaas verdwenen archiven van het Geesthuis«; p. 61: »We stellen ons al lang de vraag, waar deze archieven gebleven zijn. Vernietigd tijdens WO I? Of zou een hogere Duitse officier ze dan toch naar Duitsland vesluist hebben, zoals we lezen in de persoonlijke antekeningen van broeder Alvarus, eerste secretaris van de St[edelijke] O[oudheidkundige]

»Devant nous, sous-bailli et échevins du duc de Bourgogne, ont comparu en propre personne noble et valeureux Ervé de Meriadech, né en Bretagne, écuyer de feu Philippe de Bourgogne, et noble dame Jeanne de Croix, son épouse légitime, et ont déclaré avoir donné aux administrateurs de la Maison du Saint Esprit à Wervicq certaines rentes montant chaque année à 37 livres ... hypothéquées et assignées dans la ville de Wervicq, et on certifié avoir traité avec les administrateurs de la maison susdite pour faire célébrer dès à présent et à perpetuité, dans la chapelle sainte Marguerite en l'église paroissiale de Wervicq 3 messes par semaine: chaque mardi une messe du Saint-Esprit de Requiem, chaque jeudi une messe du Saint-Esprit et chaque ... 303 messe de Notre Dame [Onzer zoeten Vrouwen], cela afin de multiplier les services qui se font et se feront dans la dite église pour le bien des Wervicquois, pour le salut des âmes des fondateurs, de celles de leurs parents et amis décédés.« Il est aussi stipulé dans l'acte [ajoute l'éditeur] que pour dire ces messes, le prêtre aura 30 livres parisis par an pour son entretien; et les marguilliers auront cinquante sous parisis par an pour livrer le pain, le vin et la lumière ainsi que les vêtements, nécessaires à la célébration des susdites messes<sup>304</sup>.«

Au taux d'un denier dix<sup>305</sup>, cette fondation aura couté 370 £ parisis, un capital non négligeable, mais somme toute limité. Pour comparaison: un homme autrement important, Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt et comte de Megen, l'un des conseilleurs les plus intimes de Charles le Téméraire, prévoyait en 1472 une *rente* de 300 £ pour sa sépulture en la cathedrale d'Arras<sup>306</sup>.

Après la mort d'Hervé, ces trois messes ont été complétées, le 28 mars 1480 (1481 n. st.?), par une fondation faite à la table des pauvres par Hector de Mériadec et Jeanne de Croix, veuve d'Hervé, investissant à nouveau 55 £ 6 s. 8 d. de gros, l'équivalent de 331£ 18 s. 8 d. parisis, pour acheter une rente de 32 £ parisis, comptée donc environ au denier dix<sup>307</sup>. Cette libéralité servait à célébrer une messe le dimanche, le lundi et le mercredi dans la chapelle sépulcrale<sup>308</sup>, de sorte que, avec une autre fondation concernant le vendredi<sup>309</sup>, toute la semaine le service divin y était célébré, à perpetuité<sup>310</sup>.

C[ommissie Wervik]? «. – Selon l'inventaire des archives de la ville de Wervicq par Warlop 1968, on y conserve concernant notre époque deux comptes municipaux de 1492–1493 (n. st.) (fragm.) et 1504–1505 (?) (fragm.) (cotés 25), un registre des rentes de la table des pauvres, XVe–XVIe siècles (coté 211) et trois comptes de cette table, de 1505–1506, 1511? (fragm.) et 1523–1524 (cotés 220 à 222). Je n'ai pu les voir. Les comptes de l'église ne sont conservées qu'a partir 1629 seulement.

303 Lacune à compléter par »samedi«, voir l'inscription longue, supra, § 14.

304 »Wervicq, Archives de la table des pauvres, farde du XV° siecle, pièce 68«, BLIECK 1902, p. 17–18; d'après lui Desreumaux 1996, p. 61–62. Les omissions sont celles de Blieck. Voir pour une autre citation apparemment tirée de ce texte *infra*, n. 310.

305 Infra, n. 307; voir aussi n. 310.

306 PARAVICINI, Guy de Brimeu 1975, p. 434, n. 155.

307 Cf. supra, n. 305. Le livre flamand de gros comptait 240 gr., le livre parisis 40 gr.

308 »Wervicq, Archives de la table des pauvres, farde du XVe siecle, pièce 80«, Blieck 1902, p. 18–19 (texte flamand), p. 19 (traduction en français), d'après lui Desreumaux 1996, p. 62–63.

309 Infra, n. 317.

310 »1480–28 maerte, Gifte voor bailliu en[de] scepene der stede van Wervick, gedaen aen den disch aldaer, door Ector de Meriadech, schiltknape, mids her Jan Régis, priestere als procureur ende in de

Cette perpétuité était assurée par l'entrée de ces fondations dans le »Rooden-bouck« ou Livre rouge de la Table des pauvres de Wervicq, rédigé en flamand, commencé en 1414 et continué jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme par un miracle il a traversé les terribles destructions de la première Guerre mondiale et est conservé de nos jours encore au presbytère de l'église de Saint-Médard, à Wervicq même<sup>311</sup>.

Y est d'abord décrit par une main contemporaine le détail des prestations prévues pour l'anniversaire d'Hervé de Mériadec et de sa femme Jeanne de Croix, le jour sainte Marguerite, 20 juillet<sup>312</sup>, en nommant les biens fonciers sur lesquelles est assis le revenu correspondant. Suivent alors les trois messes hebdomadaires fondées en 1468, puis celles fondées en 1480/1481<sup>313</sup>. Y est aussi enregistré la fondation d'un anniversaire qui a été réalisée par les exécuteurs du testament d'Hector de Mériadec, pour les âmes d'Hector, de sa femme, l'autre Jeanne de Croix, et de leur fille Antoine(tte), devant être célébré également dans la chapelle sainte Marguerite, le jour saint Julien, 17 avril<sup>314</sup>. Les dates de la fondation ne sont nulle part indiquées, mais la dernière doit être antérieure à 1513, date d'un acte suivant, antérieure aussi à

name van joncfrauwe Jhane van Croix, wedewe van wylen eer Ervé de Meryadech, van 55 pond. zes schellinghen acht penn(ingen) groo(ten) in ghereede penninghen, om daer mede te coopene goede hervelike rente toter som(me) van 32 pond(en) par(isis) elc siaers, omme daermede te betaelne drie messen de weke eeuwelic ende ervelic, te wetene allen sondagen, maendaghen ende woensdaghen, die men celebreren ende doen sal en moet, in Sente Magriete capelle binnen Sente Modaerts kerke in Werveke, daer de sepulture es ende licht van de voors. fondateurs, in lavenesse van haerledere zielen, boven de vier [!] messen de weke, die voors. in zyne levende tyd besette ende fonderde inde voors. capelle.« BLIECK note: »Nous ne trouvons que trois messes; si une quatrième fut fondée nous n'en voyons d'autre trace que le mot quatre (vier messen) cité dans l'acte ci-dessus.« L'acte allégué est celui de la fondation de 1468 (supra, n. 304), mais dans la traduction, le mot »quatre« n'apparaît pas.

- 311 Ĵ'ai pu le voir le 20 juin 2006, grâce à l'entremise de Jean-Marie Duvosquel et de l'obligeance du R. P. Marc Verhaghe. Il n'est pas encore édité en entier, mais décrit et indexé par Carpentier 1942–1943, et publié par extraits concernant les Mériadec par Blieck 1902 et Desreumaux 1996. M. John Desreumaux (Wervik) a généreusement mis à ma disposition sa transcription complète du ms., à l'aide de laquelle j'ai pu collationner les passages interessant notre propos. Une annotation du XIX° siècle y renvoie, pour les passages qui nous concernent, au Zwartenboek, Livre noir, fol. 71v et 102v; ce livre a disparu (cf. déjà Carpentier 1942–1943, p. 240).
- 312 Et non le 2 mars, comme on peut lire dans les travaux antérieurs.
- 313 Fol. 71r-v, BLIECK 1902, p. 20-21 (texte flamand), p. 22-23 (traduction française); DESREUMAUX 1996, p. 57-58, et réproduction photographique p. 60.
- 314 Lowijs du Bos ende Jehan le Brun, executuers vande testamente van wijlent Hector de Meriadech, hebben ghecocht up de stede van Wervicke de somme van achtiene ponden parisis siaers, de pennijnck xxiiij te lossene, vallende te Sente Maertins messe naer tinhouden vanden brieve. Waer vooren de disch van Wervick voors. ghehouden werdt, eeuwelicke ende ervelicke te doen doene svrijndaechs een lesende messe in de capelle van Sente Margriete, ende naer de messe lesen ten grave een De profundis, ende gheven spaerswatere over de zielen van Hector voors., van zijnen wive, haerleder dochtere, ende voor allen zaleghe zielen. Voor de welke messe te doene, de p(res)b(itr)e zal hebben tien ponden parisis, ende de kerke zal hebben voor wijn ende broode jaerlicx twintich schele [!] parisis, ende den disch voor de bezoorghzamichede ooc xx s. p. Ende up sente Juliaen dach, den xvij<sup>sten</sup> dach in april, zalmen doen tjaerghetide van Hector de Meriadech, joncvrauwe Jane de Croix, zijn wettelicke ghezelnede, joncvrauwe Anthonine de Meriadech, huerleden dochtere, ende voor allen haerleden vrienden zielen, alzoo hier naer verclaerst staet [...]. Fol. 90v–91r, BLIECK 1902, p. 23–24 (texte flamand) et p. 24–24 (trad. française); DESREUMEAUX 1996, p. 64–65, et p. 68 = réproduction du fol. 91r.

1505/06, date de la première mention d'Hector décedé<sup>315</sup>. Toutes ses fondations sont encore honorées au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>316</sup>, et l'une de ces entrées tardives nous apprend, qu'Hector a fondé à un moment non spécifié une messe additionnelle du vendredi, complétant ainsi les fondations antérieures pour former une semaine entière<sup>317</sup>. Il se peut que même au XIX<sup>e</sup> siècle on ait encore commémoré les fondateurs<sup>318</sup>.

### 12. Et trespassa led(it) Hermes de Meriadec l'an 1478, le 11 d'apvril

La dernière mention d'Hervé de Mériadec parmi les vivants date du 21 juillet 1475<sup>319</sup>. Il est cité parmi les défunts le 28 et le 30 janvier 1481 (n. st.)<sup>320</sup>. Or l'inscription courte, telle que nous la connaissons, ne diffère de la longue non seulement que d'un jour de la longue (10 avril au lieu de 11), mais donne pour les circonstances de la mort d'Hervé de Mériade, *escuyer*, en outre une précision inattendue: *trespassa en Jerusalem*. Comme une mauvaise lecture est peu probable et que cette inscription donne aussi une date pour la mort de son épouse (ce que l'inscription longue ne fait pas), faisant penser qu'elle est postérieure à celle-ci, cette indication paraît fiable<sup>321</sup>. Le document déjà cité du 28 mars 1480 (ou 1481 n. st.) donne à Hervé le titre de *eer*, honorable. Hector de Mériadec y est appellé *schiltknape* (écuyer) et le prêtre Jean Régis, procureur de la veuve Jeanne de Croix, correctement *her*, messire, titre réservé au chevalier et justement au prêtre. On faisait donc bien la différence<sup>322</sup>. Dans l'inscription courte, Hervé est expressément qualifié d'écuyer: il n'est donc pas mort chevalier du saint Sépulcre. Mais il est mort à Jérusalem, faisant un dernier voyage dans la plus pure tradition chevaleresque.

### 13. Et madamoiselle se femme ...

L'inscription longue ne donne pas de date pour la mort de Jeanne de Croix. L'inscription courte le fait: »1460« selon la copie qui nous est parvenue. L'inscription longue paraît donc avoir été gravée avant sa mort, et celle courte par après. En tout cas la date est fausse, car Jeanne etait encore en vie le 28 et le 30 janvier, peut-être

- 315 Infra, n. 396.
- 316 Fol. 147v, 148r (Desreumaux 1996, p. 66, 66–67).
- 317 Fol. 148v (Desreumaux 1996, p. 67): Hector de Meriadech heeft beset een misse ter weke alle vrijdaghe in de kercke van Sinte Medaert in Sinte Margarite capelle, war toe den voorschreven Hector gaf [le reste n'a pas été écrit].
- 318 SAINT-GENOIS 1842, p. 72: »Tout souvenir du sire de Méliadec n'a pas encore péri à Wervick. Chaque année les rubriques de l'église de cette ville ordonnent que le 2 mars il soit célébré un anniversaire pour le repos de l'âme d'Hector [pour Saint-Genois, Hervé et Hector sont un seul et même personnage] de Meliadec, de Jeanne de Croix, sa femme, et d'Antoinette de Méliadec, leur fille«; note 1: »Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Blieck, aujourd'hui notaire à Isegem.« C'est l'auteur (ou le père de l'auteur) de l'ouvrage paru en 1902, qui nous a conserve maint document perdu depuis.
- 319 Infra, n. 354.
- 320 Infra, n. 325, 386. Il est cité comme décédé aussi le 24 juin 1480 (infra, n. 324).
- 321 Peut-être qu'un jour un document conservé dans les registres des Archives vaticanes en fournira la preuve.
- 322 Supra, n. 310.

même le 28 mars 1481 (n. st.)<sup>323</sup>. Le compte des domaines de Wervicq de la Saint-Jean (24 juin) 1480 à la Saint-Jean 1481 la mentionne encore parmi les vivants (et Hervé parmi les morts)<sup>324</sup>, celle de l'année suivante, commençant le 24 juin 1481, déjà parmi les décédés<sup>325</sup>. »1460« pourrait alors être le résultat d'une mauvaise lecture, »lx« au lieu de »lxxx«, car la date était certainement donnée en chiffres romains.

On attendrait d'ailleurs de lire à la fin de cette inscription une invitation à la prière, adressée aux passants qui lisent l'épitaphe: »Priez Dieu pour leurs âmes«<sup>326</sup>. Mais le texte s'arète là, sans cette formule terminale et aussi sans un »Amen« confirmatif.

# III. Ce qui n'est pas dit

Après les confirmations et les précisions apportées au texte et sa compréhension, voici maintenant les silences de cette source, car si tout ce qui est dit dans ces inscriptions, ou presque, est vrai, elles passent sous silence entièrement ce qui ne correspond pas à l'image que le défunt et ses héritiers voulaient faire parvenir à la postérité.

#### Petite noblesse

Il n'y a aucun doute que *noble personne* Hervé de Mériadec appartienne à la noblesse, mais le titre qu'il se donne lui-même ou qui lui est donné indique un rang somme toute modeste. Ce n'est pas un »haut et puissant seigneur«, ce n'est pas un baron, mais juste un noble. »De la chevalerie« aurait-on dit en Empire, basse noblesse sans lustre aucun, »militaris« et même pas »miles«, *jadis escuier*, jamais adoubé, tandis que les Lalaing, dans l'inscription longue, sont expressément dits chevaliers. Que jamais Hervé ait franchit le seuil de l'adoubement, ce qui lui aurait donné le droit de se faire intituler »messire«, est proprement étonnant, mais s'explique peut-être: d'abord, l'adoubement, nécissitant des dépenses accrues, se fit généralement de plus en plus rare au courant du XVe siècle<sup>327</sup>. Mais surtout, non adoubé, il pouvait rester le premier écuyer et chef de son office; chevalier il aurait dû quitter son poste<sup>328</sup> sans jamais pouvoir penser devenir premier chambellan, charge réservée à d'autres rangs. Il fit donc une belle carrière, mais néanmoins limitée, non seulement quant à l'office, mais aussi à la fortune. Rare est l'ascension qui dépasse les bornes posées par la naissance.

- 323 Infra, n. 386, 325; supra n. 307.
- 324 AGR, CC 7791, fol. 7, cité par Blieck 1902, p. 16, note: Quant a la pescherie de la court de Vervy avec les hostaulx basse cour ensemble les seingles à l'environ, feu mondit seigneur les avait donnés par et soulz certaines conditions a feu Ervé de Meriadec, escuier de son escuierie, sa vie durant et aussi durant la vie de ma damoiselle s'espeuse, et le occupe a celle cause madicte damoiselle la vesve de feu Hervé.
- 325 »Après la mort de celle-ci (ma demoiselle Jeanne de Croix) cela passa a Hector de Meriadech neveu dudit Hervé (par lettre patente du 30 janvier 1481 n.s.) et époux de Damoiselle Jeanne de Croix nièce de la veuve dudit Hervé, avec jouissance leur vie durant de la conciergerie de l'hôtel du duc à Wervicq«, BLIECK 1902, p. 17, note, d'après AGR, CC 7792, »f° 5, 2° V°«.
- 326 Cf. l'épitaphe de Jacques de Lalaing, *infra*, n. 403, ou l'inscription sur la tombe de Guy de Brimeu, Paravicini 1975, p. 436, note.
- 327 Contamine 1976; Id., 1997, p. 280–288.
- 328 PARAVICINI, Soziale Schichtung 1977/2002, p. 381–382, 407–412. Cf. infra, n. 363.

#### Deux devises invisibles

Il a reçu pourtant deux distinctions qui ne sont ni mentionnées par l'inscription ni representées sur le gisant. Du 8 mars 1439 (n. st.) date une liste des seigneurs autorisés à porter la devise (du Porc-Épic ou du Camail) de Charles, duc d'Orléans, dressé par le prince lui-même encore en captivité à Londres (depuis la bataille d'Azincourt de 1415). En font partie: Hervé de Meriadec / Hector de Meriadec son frere. Ces nominations sont à mettre en relation avec les tractations bourguignonnes menant à la libération du poète princier en 1440, et elles font supposer qu'Hervé, en Angleterre, accompagné de son frere, y prit une part active<sup>329</sup>.

La deuxième distinction est bretonne: début janvier 1454 le duc Pierre II conféra à Hervé de Meriadec le collier de son Ordre, qui doit être celui de l'Épi<sup>330</sup> – autre preuve d'une relation diplomatique dont nous avons d'autres traces, antérieures, il est vrai<sup>331</sup>. Que ces ordres n'aient pas été représentés sur le gisant pourrait s'expliquer par le fait qu'Hervé et son neuveu Hector étaient des hommes du duc de Bourgogne et qu'une représentation expresse d'une livrée étrangère en un lieu si important était jugée malséant. D'autre part et surtout, un joyau tel que le collier de l'Épi ne se portait pas au combat, la tenue de celui de Stirling étant représenté.

### Pourquoi Wervicq?

Aucune raison n'est donnée pour justifier le choix du lieu de sépulture. L'église est certes collégiale et paroissiale, mais nullement un lieu renommé de pèlerinage. Sa qualité ne justifie pas ce choix. En revanche, la petite ville de Wervicq, qui pouvait atteindre vers 1469 les 1600 habitants<sup>332</sup>, forte de sa draperie florissante<sup>333</sup>, était devenue le lieu de résidence d'Hervé et de sa femme. Ils y prirent racine. Pourtant Hervé de Mériadec n'en était ni seigneur ni même bailli comtal.

Le fait de son implantation remonte à 1458, un an à peine après son mariage. Étranger, Hervé de Mériadec a évidemment cherché à se caser, à trouver un gîte permanent pour sa famille. Le duc l'y a aidé, la mort d'Hector, bâtard de Halluin, libérant la garde de son hôtel à Wervicq. Le 25 juin de cette année, il lui fit don à vie de la

- 329 Or. parch., AN, AE II 452 = K 1721 n° 46bis. Analyse: En France après Jeanne d'Arc 1980, p. 67–68, n° 281 (daté 1438 [v.st.]), avec photographie complète du document. Mention: Champion 1911, p. 285–286 et n. 1 (avec liste des noms); Champion a mal déchiffré, il faut lire »Hector de Meridec son frere« et non »et son frere«. Cf. Jones 2001, p. 173 et n. 16 et p. 174 n. 24 (d'après Carné 1884, p. 432–433, et Nassiet 1991 [recte 1999], p. 26 et n. 1). Pour l'ordre lui-même voir Hochner 2001 et Hablot 2001, Devisier t. 2, p. 531–557, ainsi que les travaux y indiqués.
- 330 LOBINEAU, t. 1, 1707, p. 656 (qui fait par erreur d'Hervé un chevalier de la Toison d'or); MORICE, Mémoires, t. 2, 1744, col. 1645; MORICE/TAILLANDIER, Hist. eccl., t. 1, 1750, p. 1012; t. 2, 1756, p. 52; DE BEAUCOURT, éd. Escouchy, t. 2, 1863, p. 535; JONES 2001, p. 172 et n. 8. Pour les ordres bretons voir JONES 1991; MÉRINDOL 1996 et 2001 (Épi, première mention 1447); BOULTON <sup>2</sup>2000, p. 274–278, 550; HABLOT 2001, Devisier t. 1, p. 265–285.
- 331 Supra, n. 172-174.
- 332 Il y avait 350 feux (et non 750: BLIECK 1902, p. 41) au dénombrement de 1469 qui donnent, multiplié par le coëfficient 4 1/2,1575 habitants (et non 4000); voir Prevenier 1983, p. 263; ROELANDT 1967.
- 333 Cf. Stabel 1997, p. 145–168.

demourance, autrement dit de la conciergerie en cet hôtel, comprenant le droit d'y habiter<sup>334</sup>. L'hôtel, une maison forte en dehors de la ville, de l'autre côté de la Lys (ou Leie)<sup>335</sup> (fig. 1), n'était point mal placé pour quelqu'un qui avait désormais des parents dans la châtellenie voisine de Lille: Wervicq n'est distante de cette ville que d'une vingtaine de kilomètres, une demie journée de chevauchée. A Bruxelles, le 4 octobre 1460, le duc, à la demande de son grand écuyer, étendit ce droit à sa femme, au cas où elle lui survivrait:

Comme par noz autres lettres patentes données le xxve jour de joing l'an mil quatrecens cinquante huit nous aions donné et octroié a nostre amé et feal conseillier et escuier d'escuierie Hervé de Meriadec la demourance de nostre maison de Wervy pour en joir sa vie durant ensemble des droiz, proufiz et emolumens qui y appartiennent, comme icelles noz aultres lettres le contiennent plusaplain, et de nouvel ledit Hervé nous ait supplié et requis que vueillions faire semblable grace et ottroy a nostre bien amee damoiselle Jehanne de Croix, sa femme, ou cas qu'il yra de vie a trespas avant elle [...] oye ladicte supplication et en faveur dudit Hervé de Meriadec et des bons et aggreables services qu'il nous fait chascun jour le duc acquiesce à cette demande. L'accord des commis sur le fait des domaines et finances date du 19 octobre, la mise en possession par Jean Pecane, huissier d'armes du duc, du novembre de la même année<sup>336</sup>.

Un dernier pas fut franchi en 1463. Étranger, la succession d'Hervé de Mériadec risquait d'être grêvée par le droit princier d'aubaine, c'est-à-dire par la confiscation des meubles au moment de la mort. L'appartenance à la cour ne protégeait point nécessairement contre cette prise. Le problème existait surtout en Hainaut et y fut appliqué même à un chevalier de la Toison d'or<sup>337</sup>. En Flandre d'autres préscriptions mettaient en danger l'héritage: le droit du *meilleur catel*, le prélèvement de la meilleure pièce du mobilier, était en vigueur dans la châtellenie de Courtrai envers toute personne qui n'était point bourgeois de cette ville. Comme Hervé de Mériadec tient sa residence en nostre ville de Wervy comme conchierge de nostre hostel illecq qui est en nostre dicte chastellenie de Courtray, il prit soin d'obtenir du duc l'affranchissement de cette charge pour lui et sa femme, au château d'Hesdin, le 8 août 1463:

<sup>334</sup> Les lettres patentes sont mentionnées dans l'extension du 4 oct. 1460, *infra* n. 336. Mentions: Desplanque, Inv. somm., t. 2, 1872, p. 180; O. de la Marche, éd. Beaune/d'Arbaumont, t. 2, p. 34, n. 1; Champion, Cent nouvelles nouvelles, t. 1, 1928, p. XLI.

<sup>335</sup> BLIECK 1902, p. 16, note: »le château La Court, situé à Wervicq, au côté sud de la Lys, pas loin du pont, un peu en arrière, vers Comines«; voir aussi p. 37 et n.: »la maison du Roi«. Desreumaux 1996, p. 54 le nomme »het Kastell van Wervik-Zuid«. Cette demeure était donc située près du bourg (et non dans la ville) de Wervicq, aujourd'hui en France, dans la commune Wervicq-Sud, dép. Nord, arr. Lille, cant. Quesnoy-sur-Deûle. Cf. Duvosquel/Lemoine-Isabeau 1980, cartes p. 40/41, fig. 24.

<sup>336</sup> ADN, B 1607, fol. 89v (mention: Champion, Cent nouvelles nouvelles, t. 1, 1928, p. XLI). 337 Paravicini, La cour, une patrie? 2002.

de la partie de nostre amé et feal conseillier et premier escuier d'escuierie Hervé de Meriadec nous a esté exposé que pour cause de certaines coustumes et usaiges gardez et observez en nostre chastellenie de Courtray, par lesquelz nous avons droit de prendre sur ceulx ou celles qui au jour de leurs trespas seroient demourants en nostre dicte chastellenie sans estre bourgois dudit Courtray le meilleur catel qui demeure apres leurdit trespas, soit qu'ilz feussent natifz de nostre pays de Flandres ou non, [...] ledit exposant [...] tient sa residence en nostre ville de Wervy comme conchierge de nostre hostel illecq qui est en nostre dicte chastellenie de Courtray, avec damoiselle Jehanne de Croix sa femme, ja soit ce que le plus du temps il soit devers nous et en nostre service [...]. Savoir faisons que nous, considerans les bons et aggreables services que nous a faiz longuement et loyaument ledit Hervé de Meryadec exposant et fait encores de jour en jour accorde ce privilège. Charles fait de même ayans regard aux bons et loyaulx services que icelui Hervé a faiz par longue espace de temps a nostre avantdit seigneur et pere jusques au jour de son trespas, volans iceulx recongnoistre envers lui<sup>338</sup>.

Le 20 janvier 1468 (n. st.) à Bruxelles, le duc Charles confirme le don de la demeure et residence en sa maison de Wervy, la survivance et l'affranchissement, sous condition que lui et sa dicte femme et le survivant d'eulx deux, comme dit est, sera tenu de entertenir [sic] nostredicte maison en bon et souffisant estat et aussi de paier les rentes fonsieres et autres redevances d'icelle se d'aucuns elle est chargee<sup>339</sup>.

## Une fortune limitée et précaire

Quelle était la fortune d'Hervé de Mériadec, après 30 ans de service? Aucune seigneurie dont il aurait pu prendre le titre tel que le seigneur de Croix et de Flers, son beau-père, ainsi désigné dans l'inscription funéraire qui nous occupe. Juste deux fiefs à Frelinghien, non loin de Wervicq, celui du Castel (acquis) et du Bos (douaire de sa femme?), que le duc, à sa demande réunit en un seul fief par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 5 juin 1462<sup>340</sup>. Hervé fit le dénombrement de l'ensemble le 20 juillet suivant<sup>341</sup>. Aucun château ou maison forte qui lui appartienne en propre à ce qu'il

- 338 Le texte en est insére dans la confirmation par le duc Charles, d.d. Bruxelles, 20 janv. 1469 (n. st.), ADN, B 1608, fol. 247v–248r (mod. 242v–243r); mention: O. de la Marche, éd. Beaune/d'Arbaumont, t. 2, p. 34, n. 1.
- 339 ADN, B 1608, fol. 248v; mention: Desplanque, Inv. somm., t. 2, 1872, p. 182. Cf. la note précédente.
- 340 receu l'umble supplicacion de nostre amé et feal premier escuier d'escuirie Hervé de Meriadec comment a luy compete et appartiennt ung fief qu'il a acquis nommé le fief du Castel, lequel s'extend en pluseurs et divers heritagies, tant rentes feodaulx comme aultrement selon la declaracion sur ce faicte, le duc réunit les fiefs en faveur mesmement des bons et agreables services que ledit suppliant nous a fais deslong temps a oudit estat de premier escuier d'escuierie et et aultrement et esperons que encores faire doye. Le texte est inséré dans le dénombrement du 20 juillet 1462, voir la note suivante. Frelinghien, France, dép. Nord, arr. Lille, cant. Armentières.
- 341 Je, Hervé de Meriadec, premier escuier d'escuirie de mon tresredoubté seigneur, monseigneur le duc de Bourgongne, déclare mon fief, terre, justice et seignourie du Castel et le fief du Bos gisant a Frelenghien et environ, réunis en un seul fief et hommage tenu de la Salle de Lille par lettres du duc,

semble, seulement le droit de résider à vie, sa femme et lui, en l'hôtel du comte-duc à Wervicq. Aucun bien foncier sur lequel il aurait pu assigner le douaire de sa femme: par lettres patentes en date du 7 février 1457 (n. st.) le duc l'autorise à l'assoir sur le revenu des sergenteries des Quatre-Métiers et du bailliage de Hulst qu'il avait reçu en don viager en 1448<sup>342</sup>, revenu appréciable, mais somme toute modeste:

comme le mariage de nostre amé et feal escuier d'escuierie Hervé de Meriadet et de nostre amee Jehanne de Croix, damoiselle, soit traitiez et pourparlez pour proceder a la perfection d'icellui et ne reste que ordoner [sic] du douaire de ladicte Jehanne ou cas qu'elle survivroit ledit Hervé et que son douaire auroit lieu. Savoir faisons que nous en la faveur et contemplacion dudit mariage et a la requeste dudit Hervé de Meriadec, lequel par nostre don et octroy que lui avons faiz tient et possede a sa vie les offices de sergenteries des Quatre Mestiers et du bailliage de Hulst en nostre pays de Flandres, avons a ladicte damoiselle Jehanne ottroyé et ottroyons que pour son douaire a cause dudit mariage ou cas qu'il aura lieu et qu'elle suvivra ledit Meriadec comme dit est, elle ait et tiengne pour douaire sa vie durant lesdictes sergenteries, et sur icelles lui avons assigné et assignons des maintenant et de grace especial sondit douaire, pourveu que durant le temps qu'elle tenra a la cause dessusdicte lesdiz offices, elle les fera exercer par personnes souffisans et ydoines et a ses perilz er fortunes<sup>343</sup>.

Il eut le bailliage d'Asper et Zingem en Flandre, don ducal en 1461/62<sup>344</sup>, des gages de 18 s. par jour<sup>345</sup>, quelques droits en tant que premier écuyer d'écurie<sup>346</sup>, de temps à autre un don, une rente de 160 £ par an, d'abord sur la recette de Verdun-sur-le-Doubs, puis sur l'Argentier<sup>347</sup>. En un mot, son état seigneurial etait emprunté et fort précaire, bien que Charles, nouveau duc, lui ait confirmé ses revenus. Hervé de Mériadec, l'étranger, vivait dans la dépendance la plus complète du bon vouloir du prince qu'il s'était choisi.

Ces biens étaient précaires aussi par la contestation que lui opposèrent des concurrents. Le don ducal pouvait être contredit en raison d'une mise à ferme parallèle effectuée par des instances locales. Ainsi le 11 janvier 1462 (n. st.) la Chambre des comptes de Lille tranchait en faveur d'Hervé de Meriadec contre Laurent le Maech, receveur général de Flandre, lui attribuant la possession du bailliage d'Asper et Zingem contre l'enchérisseur Luc de Weerde: Hervé de Mériadec avait déjà prété serment à la chambre:

d.d. Bruxelles, 5 juin 1462, y insérées, or. parch., sceau sur double queue perdu: ADN, В 3744, n° 138.287. Mention: Снамріол, Cent nouvelles nouvelles, t. 1, 1928, p. XLI.

<sup>342</sup> Supra, n. 165.

<sup>343</sup> Suivi de la confirmation par le comte de Charolais, 8 février 1457 (n. st.), enregistré par de la Chambre des comptes de Lille le 11 févr. 1457 (n. st.): ADN, B 1607, fol. 146v–147r (mod. 169v–170r) et fol. 147r–v (mod. 170r–v); mentions: Desplanque, Inv. somm., t. 2, 1872, p. 173; O. de la Marche, éd. Beaune/d'Arbaumont, t. 2, p. 34, n. 1.

<sup>344</sup> Infra, n. 349.

<sup>345</sup> Supra, n. 157 (réduites à 9 s.), 192-200 (18 s. hors l'hôtel).

<sup>346</sup> Supra, n. 186, 206.

<sup>347</sup> Supra, n. 163-164.

Sur ce que le bailliage de Aspre et Zinghem apres le trespas de feu Jehan de la Mote qui le tenait, eust esté baillié a ferme par Laurens le Maech, receveur general de Flandres, et demouré au plus offrant et derenier rencherisseur a ung nommé Luuc de le Weerde pour le pris et somme de lxxij £ p(arisis) monn(oye) de Flandres qu'il en devoit payer chascun an au prouffit de mondit seigneur, et depuis Hervé de Meriadec, escuier d'escuierie d'icelui seigneur, eust impetré et obtenu de mondit seigneur ledit office de bailliage pour le avoir et tenir par rendant compte seulement et y eust esté receu et en fait le serement accoustumé en ceste chambre des comptes, et la chose venue a la cognoissance dudit receveur general de Flandres, il eust contredit a l'excercite dudit office audit Hervé, et sur ce eust icelui Hervé esté mandé venir en cestedicte chambre, et lui fut remonstré l'interest que mondit seigneur avoit et prenoit en ceste partie, et contendu a fin qu'il se voulsist deporter de sondit don et souffrir que celui a qui ledit office estoit ainsi demouré, l'exercast, de quoy faire il eust esté reffusant, et depuis se soit trouvé ledit Hervé devers ledit receveur general de Flandres et con[?]que de ceste matiere ensemble, ainsi que icelui receveur a adverti ladicte chambre. Et soit au jourd'uy icelui Hervé comparu en ladicte chambre pour ceste cause, et finablement, actendu et consideré le don qu'il en a de mondit seigneur et que par les gens desd. comptes il a esté receu a serement dudit office de baill(iage) et pour autres consideracions a ce mouvans, iceulx gens des comptes ont appointtié avec ledit Hervé que icelui office de baill(iage) d'Aspre et Zinghem lui demourra et en joyra selon le don qu'il en a de mondit seigneur, moyennant et parmy ce que en rendant chascun an [...] au prouffit d'icelui seigneur la somme de <quatre> trois348 livres de gros monn(oye) de Flandres tant et si longuement comme il aura et tiendra icelui office, et si ne pourra ne devra soubz umbre de ce composer, traittier ne prendre aucune cognoissance des grans cas si comme ravissemens, homicides, feux boutez, conspiracions, desesperance, crismes de lezemajesté et autres semblables. Actum en ladicte chambre des comptes a Lille le xje jour de janvier M iiij<sup>C</sup> lxj. Et sera ce signiffié audit receveur general de Flandres a fin qu'il soit adverti et face cesser ledit de l'entremise dudit office de baill(iage), se ledit Hervé n'estoit content de le lui laissier le temps sadicte ferme durant<sup>349</sup>.

Ou bien le sous-fermier auquel Hervé de Mériadec avait cédé ses offices ne voulut point payer le montant de sa ferme. Ce cas se produisit en 1470 quand Josse, seigneur de Kruiningen<sup>350</sup>, chevalier, ayant pris à ferme l'office des sergenteries des Quatre-Métiers dut finalement promettre devant le Conseil de Flandre de verser annuellement 34 £ de gr. à Hervé de Mériadec<sup>351</sup>.

<sup>348</sup> trois entre les lignes sur quatre barré.

<sup>349</sup> ADN, B 32, fol. 70v-71r; mention: Rompaey 1967, p. 117 et n.5; p. 148, n. 3; p. 619.

<sup>350</sup> Cf. Sandberg 1982, p. 196, tabl. généal.: † 1480 (?), fils d'Arend van Cruninghe († 1436) et de Diderica van Riede; marié à Élisabeth Swilden.

<sup>351 1470</sup> Jan. 27 (n. st.): [messire] Joos van Cruninghe, [chevalier] ayant pris à ferme des sergentieres des Quatre-Métiers (Hulst, Boeckhoute, Assenede, Hugersluis) de Hervé de Mériadec pour deux ans et demi, à commencer le 1<sup>er</sup> août 1469, s'oblige devant le Conseil de Flandres de lui payer une ferme

Toujours tracassé, bien qu'en possession admise<sup>352</sup>, Hervé dut porter plainte a nouveau, obtint en 1474 une nouvelle sentence du Conseil de Flandre en sa faveur<sup>353</sup> et en 1475 un arrêt du Parlement de Malines devant lequel Joos de Kruiningen avait fait (fol) appel<sup>354</sup>.

#### La mémoire d'un couple sans enfants

La vieillesse du couple était en plus assombri par le fait qu'il ne leur restait pas d'enfant. Il y en avait pourtant eu, car le 1<sup>er</sup> juin 1459 l'orfèvre bruxellois Loys Merten donna quittance au receveur général du duc de 96 £ 1 s. 6 d. de 40 gr. pour deux pots d'argent pesant ensemble dix mars deux onces treze esterlins et aussi de 100 £ 16 s. pour six tasses d'argent verrees aux bords et boulonnees au fond,

que mondit seigneur a fait prandre et acheter de lui et iceulx fait donner et presenter en don de par lui au baptisement de l'enfant de Hervé de Meriadet, son escuier d'escuierie, et dont sa femme estoit acouchee, lequel enfant mondit seigneur a fait tenir sur sains fons de baptisement et lui donné son nom<sup>355</sup>.

Il y eut donc un petit Philippe ou une Philippine, auquel le duc accorda son parrainage. Plus tard, il n'en est jamais plus question.

En général, quand l'héritier direct manque, les hommes choisissent une double stratégie de survie: d'une part ils essaient d'assurer leur mémoire par des fondations pieuses, d'autre part ils transfèrent, si possible, leur situation sociale et matérielle à des neveux (ou des nièces et leurs maris) qui prennent la place laissée libre par l'absence ou la mort de leurs enfants. Hervé de Mériadec et sa femme ne font point exception à cette règle. Nous avons vu l'importance de leurs fondations et la dimension de leur tombeau, digne de personnages plus importants, tels que Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin et chevalier de la Toison

- annuelle de 34 £ de gr. Rompaey 1967, p. 259 et n. 3 (texte), d'après AE Gand, Conseil de Flandre, 2401, fol. 37v–38r (voir 11 janv. 1474, *infra*, n. 353).
- 352 1473: des serganteries es bailliages des Quatre Mestiers, de Hulst et d'Axelles, Hervé de Meriadech, escuier d'escuierie de feu monseigneur le duc de Bourgoigne, les tient a sa vie par lettres de feu mondit seigneur et aussi de monseigneur present [...] et pour ce que ledit Hervé est encore vivant et qu'il occupe et fait tenir et occuper lesdites sergenteries, icy neant, ROMPAEY 1967, p. 259 et n. 2, d'après AGR, CC 2706 (recette générale de Flandre au quartier de Gand, 1473), fol. 18r.
- 353 11 janv. 1474 (n. st.): Sentence du Conseil de Flandre dans le procès d'Hervé de Mériadec contre Joos van Cruninghe, fermier des sergentieres des Quatre-Métiers, rendant la lettre de condamnation en date du 27 janv. 1470 (n. st.) exécutoire. Rompaey 1967, p. 259 et n. 4 (texte), d'après AE Gand, Conseil de Flandre, 2401, fol. 37v–38r.
- 354 [Malines], 21 juillet 1475: Arrêt du Parlement de Malines, déclarant non admissible l'appel de Joos van Kruiningen, bailli d'Hulst, Boekhoute et Assenede, contre la sentence du Conseil de Flandre, AGR, Grand Conseil de Malines, 793, fol. 272r–273r; mention: Rompaey 1967, p. 259 et n. 5; cf. Chronologische Lijsten, t. 1er, 1966, p. 104, avec mention d'un *dictum, ibid.* 978, fol. 32r–34r. Joos van Kruiningen est condamné pour fol appel à 60 £ de 40 gr. d'amende et s'en acquitte, Rompaey 1967, p. 517, n. 3, d'après AGR, CC 21.437 (compte des exploits du Parlement de Malines, 1475–1476), fol. 5r.
- 355 ADN, B 2034, fol. 231r-v.

d'or, et son épouse Jacqueline de la Trémoille, tous les deux morts en 1466<sup>356</sup>. Leur tombeau en l'église de Saint-Martin à Ailly-sur-Noye (dép. Somme), érigé peu après, de facture presque identique, mais beaucoup mieux conservé, en fournit la preuve (fig. 5, 6 et 7)<sup>357</sup>. Cette identité de facture constitue d'ailleurs l'un des éléments de réponse à la question de savoir si le tombeau d'Hervé de Mériadec et de Jeanne de Croix a été erigé avant ou après sa mort. Tout induit à supposer qu'il fut commandé de son vivant et que c'était lui qui en avait choisi les particularités auxquels renvoie l'inscription.

Néanmoins, la comparaison avec la tombe de Guy de Brimeu<sup>358</sup> autrefois dans la cathédrale d'Arras, disparue avec celle-ci, sauf la dalle, permet de mesurer la distance: installée dans une cathédrale et non dans l'église paroissiale (pour laquelle la dalle semble pourtant initialement avoir été prévue, mais il y eut changement), dans le chœur, accessible de tous les côtés, composée de deux couleurs, pierre bleue et pierre blanche, sous haute arcature avec les armoiries des 16 quartiers qui manquent, à ce qu'il semble, complètement au tombeau de Wervicq. La dalle elle-même, provenant peut-etre du même atelier tournaisien que celui d'Hervé<sup>359</sup>, est aussi considérablement plus grande: au lieu de 129 x 208 cm = 2,68 m² elle mesure 146 x 244 cm = 3,56 m² de surface. Toute honnorable et apparentée qu'elle fut, par ses dimension, sa position, ses matériaux, sa symbolique, la tombe d'Hervé de Mériadec, appartient à une classe nettement inférieure à celle des chevaliers de la Toison d'or.

### De la famille quand même

La substitution par les neveux, Hervé de Mériadec l'a poursuivie et réussie à un degré tout aussi remarquable. Car sa place à la cour du prince et à Wervicq a finalement été pris par Hector de Mériadec, son neveu, et, quant à Wervicq, même par la fille de celui-ci, Antoinette. Curieusement, la mère de celle-ci etait une autre Jeanne de Croix, nièce de la veuve d'Hervé du même nom<sup>360</sup>.

En 1449, avant même le mariage d'Hervé, apparaît à la cour de Bourgogne un certain Jehan de la Forest, nepveu de Meriadel: le 11 septembre de cette année le duc ordonne qu'il feust deslors enavant compté comme escuier d'escuierie en l'absence dudit Meriadel, toutes les fois qu'il vouldra servir en l'absence dudit Meriadel<sup>361</sup>. Les écrous de l'hôtel ducal le mentionnent à partir du 2 janvier 1450 (n. st.), à 18 s., gages correspondant au rang d'un écuyer ordinaire des quatre offices<sup>362</sup>. Peu d'années plus

- 356 Cf. Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XVe siècle 22000, p. 75-77 (Paul DE WIN).
- 357 Ludovic Nys (Valenciennes) a attiré mon attention sur ce fait en m'en a fourni les clichés photographiques (prises en 1986). Pour l'auteur possible du monument d'Ailly-sur-Noye (et de celui de Wervicq), Alard Genois, *supra*, n. 2.
- 358 Paravicini, Guy de Brimeu 1975, p. 435–437 et pl. 10 (p. 400/401); Notter 1993, p. 33, nº 21. Cf. pour le personnage *supra*, n. 306.
- 359 Supra, n. 2.
- 360 Supra, n. 325. Cette deuxième Jeanne de Croix doit être la fille de Jean (VII) du Mez, seigneur de Croix et de Flers († 1484), mentionnée sans indication de mari par Leuridan 1886, p. 79, et par Denis du Péage 1951, p. 65.
- 361 Kruse/Paravicini 2005, p. 293, § 371a.
- 362 À la première occurrence îl est déjà appellé *Jehan*, et non par un diminutif de ce prénom, avait donc atteint déjà d'un certain âge. Il est attesté en outre, toujours avec les mêmes gages de 18 s., dans les

tard, le 21 juin 1452, le duc ordonne que Jehan de la Forest feust compté et serveist comme eschançon [ordinaire, au dernier terme de trois mois de l'année] ou lieu dudit Anthoine [de Rochefort] qui est devenu chevalier363. Quelques mois plus tard, le 18 septembre, il est ordonné que Jehan de la Forest servira doresenavant a son tour selon l'ordonnance [en tant qu'écuyer d'ecurie, au dernier terme] ou lieu de Lyon d'Oingnies, lequel de son consentement est mis eschançon ou lieu dudit de la Forest<sup>364</sup>. Enfin, le 8 janvier 1455 (n. st.), le duc donna ordre que Jehan dela Forest [...] soit doresenavant compté a son tour selon l'ordonnance [...] et que avec ce oultre et pardessus sondit tour, toutesfois qu'il sera et servira devers mondit seigneur, il soit compté tousjours comme estoit Meliadec, lequel a eu le lieu de Chaumergy, trespassé<sup>365</sup>. Jean de la Forest, dont j'ignore le rattachement généalogique<sup>366</sup>, est donc passé du remplaçant occasionnel au titulaire servant son tour de trois mois, puis en permanent ou tousjours servant, comme écuyer d'écurie après avoir fait un détour par l'échansonnerie, le tout en relation suivie avec son oncle. Mais il est toujours compté 18 s., sans devenir, lui non plus, chevalier et chambellan: une position honnête, mais pas de carrière véritable. Je ne le trouve plus mentionné en relation avec Hervé après 1455.

Il en va autrement d'Hector de Mériadec. Il doit être le fils d'un autre porteur contemporain de ce nom littéraire et héroïque<sup>367</sup>, dont la relation parentale n'est pas non plus prouvée, mais qui, selon toute vraisemblance, était le frère puîné resté en Bretagne de notre Hervé. Ses armes se trouvent d'ailleurs reproduites dans l'armorial »Gorrevod«, datant justement de 1450 environ: d'argent fretté d'azur au lambel de gueules de trois pendants, chacun chargé d'une tête de léopard<sup>368</sup>. Cette surbrisure prouve qu'il est un cadet, puisque qu'il n'y a pas de surbrisure au lambel d'Hervé (voir fig. 14 et 15). Hector (I) est expressément dit frère d'Hervé en 1439 quand ils reçurent tous les deux l'ordre du duc d'Orléans, Hervé étant nommé en premier lieu<sup>369</sup>. Hector (I) reste en Bretagne, est considéré noble, a des biens en Plougasnou et fait une carrière moyenne dans l'entourage des ducs de Bretagne, tout comme Bizien (de) Mériadec, clerc, très probablement son frère<sup>370</sup>. Hector (I) participe en 1450 aux cotés d'Arthur de Bretagne, le connétable et ancien mâitre d'Hervé, à la bataille de Formigny<sup>371</sup>. Deux fils, Arthur (filleul du connétable?) et Jean apparais-

années 1452, 1453, 1455, 1459, 1460 et de 1462 à 1467, la dernière mention datant du 1<sup>er</sup> janvier (Base de données »Prosopographia burgundica«, www.dhi-paris.fr).

<sup>363</sup> Kruse/Paravicini 2005, p. 277–278, § 161a-c et 182.

<sup>364</sup> Kruse/Paravicini 2005, p. 288–289, § 315c et 327.

<sup>365</sup> KRUSE/PARAVICINI 2005, p. 288, § 315d. Quant à Jean de Chaumergy, écuyer d'écurie faisant la dépense (*supra*, n. 161, 219), il y a évidemment erreur, car Mériadec succède à Huguenin du Blé (*obiit*) par ordre du duc, daté de Dijon, le 15 janv. 1455 (n. st.), faisant la dépense les premiers six mois, *ibid*. p. 288–289, § 305a et 322.

<sup>366</sup> Serait-ce un parent breton? L'alliance d'Hervé avec les de Croix est plus tardive.

<sup>367</sup> Voir Jones 2001, Nassiet 2001.

<sup>368</sup> Bruxelles, Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup>, ms. II 6563 fol. 80v (p. 140). *Ex inf.* Christian van den Bergen Pantens (Bruxelles), qui en prépare l'édition cf. EAD., L'armorial dit de Gorrevod 2006. Relevé par Fabre 1993, n° 2644 (*supra*, n. 130).

<sup>369</sup> Supra, n. 329

<sup>370</sup> Supra, n. 131.

<sup>371</sup> Gruel, éd. A. Le Vasseur, 1890, p. 206: Hector Meriadec.

sent dans le sources bretonnes. Un autre Hector, invisible pourtant en Bretagne, car vivant en Flandre, pourrait être leur frère.

Cet Hector (II), le jeune, apparaît dès janvier 1457 (n. st.) parmi les pages du duc de Bourgogne dans l'écurie, sous les ordres de son oncle<sup>372</sup> Hervé<sup>373</sup>, et est attesté dans cette fonction par les écrous aux gages minimum de 3 s. par jour du 26 janvier 1460 (n. st.) au 12 juillet 1464<sup>374</sup>. En 1462 il avait été du petit nombre des pages qui reçurent chacun 30 £ pour leurs aydier a monter, armer, habiller et mectre empoint pour eulx en aler en la guerre es pais d'Alemaigne<sup>375</sup>. Fort probablement il prit part aux guerres contre l'électeur palatin Fredéric Ier qui emporta cependant la victoire à la bataille de Seckenheim, le 30 juin 1462. En tout cas, Hector sortit indemne de cette aventure allemande, car avec d'autres pages qui sont creuz et venuz en aage tel que pour avoir autre estat, désormais écuyer, il est promu échanson le 1er juillet 1464, servant en juillet, août et septembre<sup>376</sup>. Effectivement, à partir du 17 juillet les écrous attestent ses nouveaux gages de 15 s. qu'il garde jusqu'à la mort du duc Philippe. Sous Charles le Téméraire on ne lui accorde, de juin à août 1468, d'abord que 9 s., avant qu'en septembre il ne passe à 18 s. (il assiste d'ailleurs en octobre à la rencontre de Péronne<sup>377</sup>), puis il revient en juin 1469 à nouveau à 9 s., est augmenté à 15 s. en avril 1470, gagne 1 s. de plus à partir de mars 1471, et atteint en juin de cette année le maximum de 18 s. qu'il garde jusqu'à la fin du règne<sup>378</sup>. Il est d'abord écuyer d'écurie et accompagne en tant que tel en octobre 1469 une ambassade en Bretagne<sup>379</sup>: la relation avec le pays d'origine n'est donc pas rompue; ce doit être à cette occasion que l'ordre du duc de Bretagne lui est remis<sup>380</sup>, tout ainsi comme il l'avait été une quin-

- 372 Infra, n. 386.
- 373 Ector de Meriadec. Hervé, écuyer d'écurie, certifie les dépenses des pages, ADN, B 2026, fol. 366r-367v.
- 374 Base de données »Prosopographia burgundica« (www.dhi-paris.fr).
- 375 Avec lui Philippe de Boufflers, Louis Pynnock et Miquiel Hardvych, tous pages du duc. ADN, B 20.134, nº 155.633, cahier intitulé: Autre recepte faicte par ledit Robert de la Bouverie [receveur général de toutes les finances] durant ledit mois d'octobre [1462] par vertu de pluseurs ses descharges par lui levees sur les personnes et ainsi qu'i[1] s'ensuit, fol. 18v (ex inf. Franck Viltart, Paris/Lille).
- 376 Ordonnance de l'hôtel de 1458, KRUSE/PARAVICINI 2005, p. 286, § 234 (ordre ducal du 10 juillet 1464); p. 398, § 396 il figure encore parmi les pages à 3 s., mais son nom est rayé. C'est également le cas de l'écrou du 15 juillet 1464 où son nom et ses gages de 3 s. sont rayés (base de données »Prosopographia burgundica«, www.dhi-paris.fr).
- 377 Îl est attesté à Péronne par une écroe du 7 octobre (*ibid*.). Le traité de ce nom porte la date du 14. En septembre *Ector de Meriadec* avait reçu avec d'autres membres écuyers de l'hôtel ducal, un don 27 £ t., égal aux gages d'un mois, au terme de leur terme fini le 31 août 1468, pour bons services comme pour eulx adier a monter et mettre suz pour le servir en l'armee par lui mise suz oudit mois d'aoust contre ses adversaires [liégois]. Il (son escuier d'escuierie) reçoit avec d'autres 30 £. pour un harnoix de guerre. Comptes de l'Argentier, t. 1, 2001, p. 327, n° 1353; p. 352, n° 1503.
- 378 Base de données »Prosopographia burgundica« (www.dhi-paris.fr).
- 379 A Ector de Meriadec, escuier d'escuierie de mondit seigneur, la somme de 50 £ dudit pris, en prest aussi a luy fait sur le voyage que mondit seigeur luy [a] ordonné faire ledit vingt deuxièsme jour d'octobre et dudit lieu de La Haye, par devers messire Jaques de Luxembourg et autres ses ambassadeurs envoyez de par luy en Bertaigne pour matieres secretes [...], Comptes de l'Argentier, t. 2, 2002, p. 216, n° 790.
- 380 A Ethor de Meriadec, escuier d'escuerie de nostre cousin de Bourgoigne, qui estoit venu devers nous, lui avons ordonné de nostre don 40 écus = 45 £ 16 s.; A Geffredin Jullien, orfevre, pour ung collier d'argent de nostre ordre qu'avons fait prendre et achaté de lui et donné audit de Meriadec, 20 £ 10 s.,

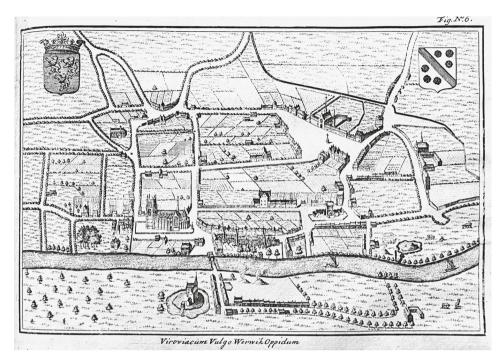


Figure 1: Vue de Wervicq vers 1640. L'église énorme de Saint-Médard, la ville étendue, mais peu peuplée, le pont sur la Lys, le manoir entouré de ses douves (*infra*, n. 335), demeure des Mériadec de leur vivant, comme l'église était celle après leur mort. Antonius Sanderus, Flandria illustrata, t. 3, La Haye <sup>2</sup>1735, près de la page 362, n° 6 (Cliché Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup>, Bruxelles).



Figure 2: Tombeau d'Hervé de Mériadec et de Jeanne de Croix, vue générale. En l'église Saint-Médard à Wervik, à droite attenant au chœur. Sous un arc dans en enfeu la double dalle, Hervé devant, Jeanne derrière, et son soubassement. Au fond, deux fenêtres murées de nos jours. À gauche, une niche ayant probablement servi à garder le sacrement. Au-dessus des têtes à droite contre le mur, très en saillie, le fragment de la pierre héraldique aux armes des défunts. Au milieu de l'arc le départ de voûte (Cliché Sébastien Hamel/Franck Viltart, 23 mars 2007).



Figure 3: Tombeau d'Hervé de Mériadec et de Jeanne de Croix, détail: le départ de voûte. Photographié d'en bas, ce départ de la voûte aujourd'hui disparue témoigne du caractère autrefois fort orné du monument (Cliché Sébastien Hamel/Franck Viltart, 23 mars 2007).

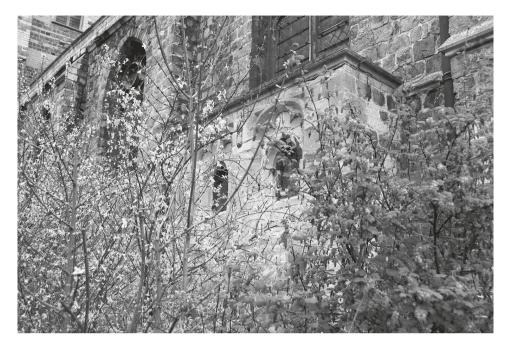


Figure 4: Vue extérieure de la chapelle funéraire d'Hervé de Mériadec et de Jeanne de Croix. L'enfeu n'est pas encastré dans le mur de l'église, mais est en saillie. Les deux fenêtres (murées depuis) sont enrichies d'un encadrement trilobé. Il paraît peu probable que le toit ait toujours été plat: les combles pointus que l'on attend peuvent avoir disparus en même temps que l'arcature intérieure du monument. Si effectivement les vitraux (*infra*, fig. 14) sont antérieurs à la fondation d'Hervé de Mériadec, le gros œuvre de la chapelle doit l'être aussi, sauf déplacement des vitraux ou fondation rétrospective (Cliché Sébastien Hamel/Franck Viltart, 23 mars 2007).



Figure 5: Tombeau d'Hervé de Mériadec et de Jeanne de Croix, détail: la dalle vue de côté et le soubassement. Le caractère composé du monument actuel apparaît: le milieu de la dalle, fortement endommagée, a été complètement remplacé. Le front est composé d'au moins quatre matériaux différents. À droite, le dernier pleurant qui reste (Cliché Sébastien Hamel/Franck Viltart, 23 mars 2007).



Figure 6: Tombeau d'Hervé de Mériadec et de Jeanne de Croix, détail: le pleurant. C'est le seul subsistant d'un groupe de quatre, puis de trois, *supra*, n. 5 (Cliché Sébastien Hamel/Franck Viltart, 23 mars 2007).

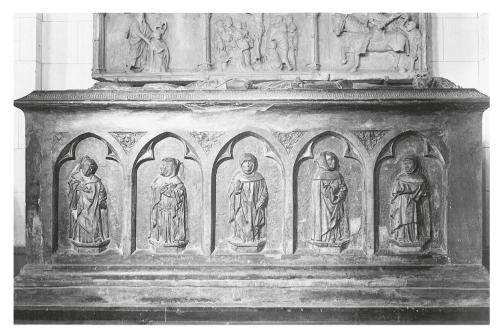


Figure 7: Tombeau de Jean de Luxembourg et de Jacqueline de la Trémoille, peu après 1466. En l'église Saint-Martin d'Ailly-sur-Noye (Somme), *supra*, n. 2, *infra*, n. 356–357. Ainsi a du se présenter le tombeau de Wervicq avant sa destruction, sauf le nombre des pleurants et leur environnement arrondi. Remarquer l'inscription bien visible sur le chanfrein. Le devant est complet, le premier et le deuxième pleurant à gauche ressemblent beaucoup à celui de Wervicq (Cliché Ludovic Nys, 1986).



Figure 8: Tombeau d'Hervé de Mériadec et de Jeanne de Croix, détail: la dalle avec les gisants. On voit bien comment les gisants ont été aplatis, mais il reste un relief qui permet de reconnaître les jambières de l'armure. Le milieu du gisant d'Hervé a été complètement remplacé. Il est néanmoins mieux conservé que celui de Jeanne (Cliché Sébastien Hamel/Franck Viltart, 23 mars 2007).



Figure 9: Le gisant d'Hervé de Mériadec, détail: la partie inférieure. Les pieds armés (cotte de maille, jambières) reposent sur le lion, symbole de la force. Remarquez le fourreau de l'épée à droite (Cliché Sébastien Hamel/Franck Viltart, 23 mars 2007).



Figure 10: Le gisant d'Hervé de Mériadec: la partie supérieure. La tête dans son haume, la visière haute (supra, n. 266), le visage martelé, la tête repose, comme celle de Jeanne de Croix, sur un coussin à glands. À côté de la tête à gauche est visible ce qui ressemble à une lance à crochet. Aucun collier, mais des restes de la cotte d'armes frettée, visible surtout sur l'épaule extérieure. La partie moyenne du gisant a disparu, et avec elle certainement la représentation de la croix de l'épée et celle de la dague; apparemment cette partie était encore intacte quand Saint-Genois a vu en 1842 »les mains jointes, une hache d'armes entre les bras« (supra, n. 262) (Cliché Sébastien Hamel/Franck Viltart, 23 mars 2007).



Figure 11: Le gisant d'Hervé de Mériadec: la tête, le col, la poitrine. À gauche de la tête on voit ce qui doit être une lance pointue; le crochet est bien visible. Sur la cotte d'armes le départ du fretté héraldique (Cliché Sébastien Hamel/Franck Viltart, 23 mars 2007).



Figure 12: Le gisant d'Hervé de Mériadec, l'épaule gauche extérieure. Sont visibles sur la cotte d'armes le fretté armorial et ce qui doit être l'un des pendants du lambel (Cliché Sébastien Hamel/Franck Viltart, 23 mars 2007).



Figure 13: La pierre héraldique, vue générale du fragment. Elle est presque méconnaissable, la façon en couleur a disparu. On distinge un haume contourné à droite (héraldiquement à gauche, donc de courtoisie). On devine une couronne ou plutôt un tortil (cf. fig. 14) dont essore un col d'oiseau (cf. fig. 14, mais on ne voit point les ailes du cygne). Sur l'écu incliné (?) le fretté au lambel (?). Il s'agit d'armes masculines, donc de celles d'Hervé de Mériadec. À droite, un ange aux ailes déployées (les plumes sont par endroits visibles) soutenant sans doute l'écu losangé de Jeanne de Croix, disparu (cf. fig. 14). La pierre doit avoir été déplacée, car tout fragment qu'elle est, elle touche presque à l'arc (Cliché Sébastien Hamel/Franck Viltart, 23 mars 2007).

Figure 14: Le décor héraldique du tombeau d'Hervé de Mériadec et de Jeanne de Croix (relevé vers 1565): la pierre héraldique et les vitraux.

En haut à gauche, les armoiries d'Hervé: D'argent fretté d'azur chargé en chef d'un lambel de gueules de trois pendants; cimier: un cygne d'azur, essorant d'un tortil d'azur et d'argent. Les lambrequins incolores sont imprimés au cliché de bois. On remarquera que le lambel n'est pas surbrisé (cf. fig. 15). À droite, les armoiries de Jeanne de Croix, parti de Mériadec et de Croix, en losange, forme reservée aux femmes, sans cimier. Ces dessins reproduisent sans aucun doute les écussons sculptés dont un fragment est conservés en très mauvais état et dépourvu de couleurs (fig. 13, cf. supra, n. 9). Les quatre écussons en dessous reproduisent les armoiries étant »en une verriere« (disparue) au dessus du tombeau (actuellement il y a deux fenêtres murées, fig. 2, 4, 5), cf. supra, n. 8. Elles doivent être plus anciennes, car elles concernent les derniers seigneurs de Wervicq (supra, n. 25). Les trois identifications (Meriadec, de Croix, Flandres) sont d'une main postérieure. Épitaphier anonyme, Gand, Bibliothèque universitaire, ms. G 12925, fol. 87r (Cliché BU Gand).





Figure 15: Les armoiries d'Hector [de] Meriadech dans l'armorial »Gorrevod« (vers 1450). D'argent fretté d'azur chargé d'un lambel de gueules de trois pendants, chacun chargé d'une tête de léopard. L'environnement »breton« de ces armes prouve qu'il s'agit du Hector (I) breton, frère d'Hervé, et non du Hector (II) flamand, son neveu. Remarquer la surbrisure sur le lambel. Supra, n. 130, 368. Bibliothèque royale Albert Ier, Bruxelles, ms. II 6563 fol. 80v (p.140) (Cliché BR).

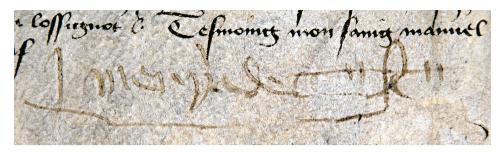


Figure 16: La signature d'Hervé de Mériadec (*Meryadec*).

Comme il sied à noble guerrier, elle est grande, rapide et rugueuse, en comparaison avec la main de chancellerie qui a composé le corps du texte, cf. Contamine 1980. Elle se trouve en bas d'une attestation délivrée en tant que premier écuyer d'écurie du duc, *tesmoing mon saing manuel cy mis le xije jour de juing l'an mil iiij* cinquante neuf = 12 juin 1459, ADN B 2035, n° 62.520, cf. *supra*, n. 191 et (autre exemplaire) 205 (Cliché Sébastien Hamel).

zaine d'années au paravant à son oncle Hervé<sup>381</sup>. En 1470 il servit dans l'armée de mer que le Téméraire avait réunie<sup>382</sup>, est sous les armes également en janvier 1471<sup>383</sup>. L'ordonnance de l'hôtel additionnelle du 19 avril 1472 (n. st.) le dit toujours écuyer d'écurie<sup>384</sup> ordonné de devenir *dixnier*, donc commandant de dix lances dans les compagnies d'ordonnance de l'armée ducale. Effectivement, dans l'état aulique de 1474 il figure parmi les *aultres eschansons dixnieres*, avec des gages annuels de 328 £ 10 s. Dans l'ordonnance de l'hôtel de 1474 il est mentionné dans la cinquième chambre de l'échançonnerie; mais le 4 février 1476 (n. st.) Jean de Mypont y est *retenu par monseigneur en son eschanç*on ou lieu de Ector de Meriadech, *cassé*<sup>385</sup>.

Cette cassure, encore inexpliquée, peut être anodine, n'a pas mis fin à sa carrière. L'oncle Hervé (et Charles le Témeraire) morts, il se prépare à lui succéder à Wervicq. A Bruges, le 28 janvier 1481 (n. st.), confirmé le 30, Maximilien d'Autriche

en faveur des grans et leaulx services que nostre amé et feal escuier Hector de Meriadec nous a faiz en pluiseurs façons, fait encores journellement et comme esperons que encores faire doye cy apres de bien en mieulx, a icellui Hector pour ces causes et auttres a ce nous mouvans, avons donné et donnons par cestes la conchiergerie et demeure de nostre hostel en nostre ville de Wervy avec toutes les appartenances et comme feu Hervé de Meriadet, son oncle, la tenoit en son vivant et que damoiselle Jehennne de Croix, sa femme, la tient encoires presentement, pour icelle conchiergerie et demeure apres le trespas de ladicte damoiselle Jehenne estre joy et possessé par ledit Hector et damoiselle Jehenne de Croix sa femme et par le survivant d'eulx leurs vies durant<sup>386</sup>.

Ce texte nous apprend qu'Hector ne possédait pas pour l'instant un office à la cour, et qu'il était marié à une autre Jeanne de Croix, nièce de sa tante, la veuve d'Hervé<sup>387</sup>.

Nantes, ADLA, B, Parchemins non inventoriés, décharge de François Avignon, ca. 1470, nºs 20–21 (ex inf. Michael Jones, Nottingham), cf. Jones 2001, p. 175 et n. 29.

381 Supra, n. 330.

- 382 1470 mai: A Ector de Meriadec, escuier d'escuierie de mondit seigneur, 20 £ en consideracion d'aucuns aggreables services quil luy a faiz et pour soy aidier a habillier pour le servir en sa presente armee par mer. Comptes de l'Argentier, t. 3, n° 1563; cf. n° 349, 1340, et PAVIOT, La politique navale 1995, p. 170 (»la caravelle d'Hector de Mériadec«).
- 383 s.l., 1471 (n. st.) janv. 16: Quittance par Hector de Meriadeth, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, d'une somme de 40 £ que mondit seigneur m'a de sa grace donné pour une fois a son partement de sa ville de Hesdin pour moy aidier a monter, armer et habillier pour le servir en ceste sa presente armee, versée par Nicolas de Gondeval, argentier (or. fr. parch., auth. par Th. Barradot, secrétaire du duc). ADN, B 2081, n° 65.778.
- 384 Il l'est encore le 31 janv. 1473 (n. st.), date d'une quittance délivrée à l'argentier du duc de Bourgogne par Je, Ector de Meriadec, escuier d'escuierie d'une somme de 30 £ que icellui seigneur m'a de sa grace donnee pour une fois a son partement de Saint Goubain [le duc a été en octobre 1472 dans la région de Saint-Gobain, dép. Aisne, arr. Laon, cant. La Fère, mais son itinéraire n'atteste pas un séjour precis à cet endroit, voir VANDER LINDEN 1936, p. 45] en consideracon d'aucuns aggreables services que je lui ay fais (or. fr. parch. auth. par Jean Coulon, secrétaire ducal), ADN, B 2086, n° 66.281; mention: Dehaisnes, Inv. somm., t. 4, 1881, p. 238.
- 385 Hiltmann/Paravicini (sous presse), n° 4, § 183; n° 5, § 388; n° 7, § 324.
- 386 ADN, B 1611, fol. 13r (mod. 15r), mention: Desplanque, Inv. somm., t. 2, 1872, p. 192.
- 387 Supra, n. 325, et, pour les relations généalogiques, n. 360.

Sous Philippe le Beau, en 1495<sup>388</sup> et en 1496<sup>389</sup> il est à nouveau attesté en l'office d'écuyer d'écurie ducal et en 1498 en tant qu'échanson de la duchesse Jeanne de Castille<sup>390</sup>. En 1495 il est devenu ce que son oncle Hervé n'a jamais été: bailli de Wervicq. Deux de ses cautions fournies pour cet office devant l'échevinage de Wervicq sont conservées<sup>391</sup>, ainsi que le compte de son exercice de 1501–1502<sup>392</sup>. Avant 1505/06 il meurt et est enseveli dans la chapelle Sainte-Marguerite, probablement dans la tombe de son oncle, non sans avoir fait au paravant la fondation traditionnelle<sup>393</sup>.

Lui survit sa fille Antoinette, promise après la mort de son père à Philippe de Brégilles, plus tard premier écuyer d'écurie de la gouvernante Marguerite d'Autriche<sup>394</sup> dans l'hôtel de laquelle une place de gentilfemme l'attendait. Il paraît que, pour parfaire ce mariage, la princesse eut à vaincre une certaine résistance familiale du côté de la mariée. Une lettre non signée, mais de toute evidence émanée de Marguerite d'Autriche, non datée, mais datable de 1505/1506, sans adresse, mais adressée à l'oncle de la mariée<sup>395</sup>, en témoigne:

Treschier et bien amé. Nous avons esté advertye que de la part de nostre bien amé et escuier d'escuierie Phelippe de Bregilles a esté parlé du mariaige de lui et de demoiselle Anthoinette de Meliadec, vostre niepce, fille de feu Hector de Meliadec. Et pour ce que desirons affecteusement le bien et advancement dudit de Bregilles et de nous plusavant servir de lui, aussi que autrefois lui avons promis et de rechief lui promectons que, ledit mariaige fait, de prandre et retenir ladicte Anthoinette <sa femme> en nostre service en l'estat de noz autres gentizfemmes <et de>, que ferons volentiers, et la traicterons en façon que vous et elle devrez estre conptant. Nous vous escripvons et neantmoings requerons tresacertes que de ce vous vueillez conptenter, car nous desirons bien [bien en

- 388 Ordonnnance de l'hôtel du 10 août 1495, parmi les quinze écuyers d'écurie servant à terme, plus précisément parmi les cinq premiers, servant de janvier à avril: *Ector de Meriadet*. CAUCHIES 2005, p. 82.
- 389 Bruxelles, le 5 avril1496: Philippe le Beau prie l'abbé de Saint-Pierre de mettre à sa disposition un cheval pour son propre usage *en nostre present voyage qu'entendons faire devers monseigneur le roy, mon pere* [...] avons entendu par nostre amé et feal escuier d'escuerie, Hector de Meliadec, que avez ung bon cheval lequel vous chevaulchez, publ. par SAINT-GENOIS 1842, p. 72–73, d'après »Archives de la Flandre orientale, Lettres autographes«.
- 390 Voir la note suivante
- 391 Du 2 juillet 1495 (Hector de Meryadech, schiltnape ende bailliu van Wervicke), ADN, B 2149, n° 70.318; et du 18 juillet 1498 (Hector de Meryadech, schidlcnape [sic], eschanchon van onser ghenadiche vrouwe mijn vrauwe van Oostrijcke, bailliu van Wervicke, ADN, B 2163, n° 71.380. BLIECK 1902, p. 23 (et d'après lui Desreumaux 1996, p. 63) le mentionnent également pour 1495 comme »Haut-Bailli du duc d'Autriche« à Wervicq, d'après »Wervicq, Archives de la table des pauvres, farde du XV° siecle, pièce 94«, perdue depuis la Première Guerre mondiale (supra, n. 302).
- 392 Signé de sa main, le 15 juillet 1502, AGR, CC 14.529, cf. Desreumaux 1996 p. 63. Les comptes précédent (Jean de Commines, 1481–1482) et suivant (Jacques de Douvrin, 1517–1518) sont par trop distants pour savoir combien de temps il a été bailli.
- 393 Supra, n. 317. Pour la date de sa mort voir la pièce suivante.
- 394 PAVIOT, Jacques de Brégilles 1995, p. 319, il était fils du garde-joyaux Jacques de Brégilles. On rencontre un »Philippe de Brésille« en 1551 dans l'écurie de l'hôtel de la gouvernante Marie d'Hongrie, Kerkhoff 2005, p. 298, 304.
- 395 Serait-ce Baudouin, seigneur de Croix et de Flers? Il était en 1495 écuyer tranchant de Philippe le Beau, Cauchies 2005, p. 81; cf. pour sa tombe *supra*, n. 132 († 17 mars 1514).

interligne] ledit mariaige estre fait. Et de ce avons escript et requis au roy nostre frere [Philippe le Beau, depuis le 11 janv. 1505 roi de Castille, mort le 25 sept. 1506] que en nostre faveur il se vueille employer tellement que la chose puisse sortir effect, ce qu'il nous a promis de faire. En quoy faisant nous ferez plaisir tresagreable. Treschier et bien amé, Nostre Seigneur soit garde de vous<sup>396</sup>.

Avec Antoinette s'éteignit la lignée flamando-bourguignonne des Mériadec.

# IV. Comparaisons et appréciations

La biographie familiale que nous avons esquissée est riche en enseignements. Il en ressort que le rang nobiliaire décide en toute règle des maxima de la carrière. »Petit mercier, petit panier«, comme on disait à l'époque<sup>397</sup>. Chez les Mériadec, côté Bourgogne (mais aussi côté Bretagne), on restait écuyer toute sa vie, on pouvait approcher le prince, être en sa grâce, mais on ne pouvait pas rèver d'atteindre des rangs au delà de certaines limites. On restait surtout dans la dépendence complète du bon vouloir du prince, ceci d'autant plus quand on était étranger et ne disposait pas d'une assise terrienne et parentale de son propre droit. Alors le service du prince était le fondement même de la situation sociale.

## Épitaphes biographiques

Les inscriptions funéraires refletent cette situation changée de la noblesse. La mention des états de service est une nouveauté qui, plus précoce en Europe occidentale, devient générale au courant du XVe siècle 398. A ce jour il manque une analyse des inscriptions funéraires de la noblesse »bourguignonne« telle qu'elle a été réalisée par exemple pour la Basse-Autriche et pour le Schleswig-Holstein 399. Ces textes, que l'on pourrait rapprocher des »Ehrenreden« ou éloges du XIVe siècle et des »Leichenpredigten« du XVIIe, n'ont pas encore été analysés et tant que tels. Pour comparaison on pourrait citer quelques exemples géographiquement et chronologiquement proches du texte de Wervicq, mais concernant des nobles d'un rang nettement supérieur.

D'abord ceux de ses deux compagnons d'armes. Sur le tombeau de Simon de Lalaing († 1477, sans reproche), chevalier, seigneur de Montigny et de Santes, fondateur de cette eglise, et de sa femme Jeanne d'Escornaix († 1478), à Deinze près de Gand, sont rappellés entre autres son appartenance à l'Ordre de la Toison d'or, sa qualité de conseiller et chambellan des ducs Philippe et Charles, ses offices de bailli et de capitaine, le fait qu'il fut en huict batailles par terre et par mer et plusieurs grosses rencontres, aussi qu'il fit armes à pied en liches closes [c'est la rencontre de Stirling], qu'il porta la banniere a l'entree de son prince le duc Philippe a Paris l'an

<sup>396</sup> ADN, B 2192, nº 73.935, brouillon, daté »1505« par une main postérieure.

<sup>397</sup> PARAVICINI, Un amour malheureux 2006, p. 130, n. 129.

<sup>398</sup> CONTAMINE 1999, p. 17–18, donne des exemples français à partir de 1276. Les petits serviteurs du roi commencent, les grands suivent.

<sup>399</sup> ZAJIC 2004; KRÜGER 1999, p. 159–160 (inscriptions »biographiques« rares et tardives, un exemple de 1569). Macht und Memoria 2004.

soixante un<sup>400</sup>, fut grand jousteur et tournoyeur, et par vœu descendit a puissance et boutta les feux en Angleterre<sup>401</sup>, chanta aussi le Saint-Evangile le jour de Noel devant le pape Eugene au conseil de Ferrare, l'an trente sept, et fit l'office qu'il eut faict l'empereur de Rome qui fut lors s'il y eut esté en personne<sup>402</sup>. La somme d'une vie se cristallise en des »lieux« chronologiques, tout ainsi que cela a été le cas chez Mériadec.

L'inscription funéraire proprement dite du champion Jacques de Lalaing en l'église Sainte-Aldegonde de Lalaing fut limitée à l'essentiel<sup>403</sup>. Mais elle était accompagnée non seulement des 32 quartiers du défunt, representés par des hérauts tenant 32 bannières, mais aussi au dessus d'une epitaphe escrite et entaillée en pierre, composée de 16 quatrains, tous commençant par Cy gist et louant les vertus et les hauts faits du defunt par évocation poétique. Y fut néanmoins précisé que soubs trente ans d'eage / Dix et huit fois fit armes, non par gage; que telle avoit audace / Qu'en bataille onc<sup>404</sup> de fer ne couvrit face<sup>405</sup>, et que France et Angleterre, / Castille, Escosse, Italie et Naverre, / Portugal tout parvoyagea par terre, / Querant les bons pour los entre eux acquerre<sup>406</sup>.

Dans les deux cas l'événement de Stirling apparaît, mais d'une manière très allusive. Il fit cependant partie essentielle de la renommée de Simon de Lalaing, car une exhortation anonyme à la croisade bourguignonne écrite en 1464 l'évoque: O et toy, Symon de Lalaing, [...] tu ne feras armes en Escoche avec feu Jacques de Lalaing, chevalier de tres victorieuse advenue, et avec Melliadet, le bon luiteur<sup>407</sup>. Pour Hervé de Mériadec, ce moment a été l'apogée de sa vie.

S'apparentent au type wervicquois deux inscriptions de barons voisins de la châtellenie de Lille, chevaliers, eux aussi, de la Toison d'or. Celle de *noble et puissant chevalier banneret* Jean, seigneur de Roubaix († 1449), se trouvant autrefois dans l'église de ce lieu, le qualifie de conseiller et premier chambellan du duc de Bour-

- 400 Cf. Paravicini, Le temps retrouvé? 2007.
- 401 Simon de Lalaing, en tant qu'amiral de Flandre, commanda en 1437 une flotte envoyée contre l'Angleterre, Paviot, Politique navale 1995, p. 83–84.
- 402 Brassart <sup>2</sup>1854, p. 16–17. Cf. Toussaint 1942, p. 169–173. Le roi, puis empereur Sigismond († 9 déc. 1437) avait introduit cette participation laïque au Concile de Constance en 1417, voir Heimpel 1982/1995. Cf. Toussaint 1942, p. 169–173; Märtl 1996, p. 25–32, 334–336. Le roi ... Heimpel 1982/1995. Johannes Helmrath (Berlin), grand connaisseur du concile Ferrare-Florence, m'a fait savoir par sa lettre du 28 mars 2007 que, à sa connaissance, aucune autre source mentionne cette intervention de Simon de Lalaing, effectivement membre de l'ambassade bourguignonne. Il semble cependant avoir eu erreur sur la date: l'ambassade bourguignonne arriva à Ferrare en nov. 1438, non en 1437.
- 403 Chy gist le bon chevalier messire Jacques de Lalaing, aisné fils de hault et noble monseigneur Guillaume, seigneur de Lalaing, qui trespassa au siege devant Pouckes le iije jour du mois de juillet l'an MCCCC et liij. Priez pour son ame. »Le Livre des Faits« p. 257 (note, d'après Chifflet), cf. Brassart <sup>2</sup>1854, p. 21 ... presque rien de ce monument impressionant, un fragment de la tête et un dessin détaillé de l'ensemble fait en l'année 1634 par Jules Chifflet, conservé à Besançon, Bibliothèque municipale, Ms. Chifflet 64, fol. 104. Voir Richesses des anciennes églises de Valenciennes 1987, n° 25 (L. Nys), et van den Bergen-Pantens, Tableau des 32 quartiers 2006, p. 228–230, fig. 2–4 (sur inf. L. Nys).
- 404 oncques, jamais.
- 405 Cf. supra, n. 206.
- 406 »Le Livre des Faits« p. 257-259. De nos jours il ne reste rien de ce monument.
- 407 Épistre faitte en la contemplacion du saint voyage de Turquie, adreissant a la tres crestienne et tres heureuse maison de Bourgoingne, CARON 2003, p. 193; cf. p. 5.

gogne et confrère de la Toison d'or, énumère ses voyages (Jérusalem, Sinaï, Rome, Saint-Jacques de Compostelle), parle de ses ambassades, dit ses combats contre les Païens (Hongrie, Barbarie, Prusse, Chypre), puis les batailles auxquelles il avait participé, enfin la fondation faite en l'église de sa dernière demeure<sup>408</sup>. Elle est sensiblement de la même longueur que celle d'Hervé de Mériadec. L'inscription commémorant noble jadis chevallier monseigneur Hugues de Lannoy, seigneur de Santes († 1456), et sa femme Marguerite de Bécourt († 1461), jadis à Saint-Pierre de Lille, beau-frère du seigneur de Roubaix, est beaucoup plus longue, mais a la même structure: voyages (Jérusalem, Prusse, Saint-Jacques, Rome) batailles, offices, ambassades sont évoqués, sa qualité du plus anchien conseiller et chambellan du duc et du plus veil chevalier de la Toison d'or est indiquée, suivent enfin les dévotions<sup>409</sup>. En contrepartie celle de son frère cadet, le noble chevalier messire Guillebert de Lannoy, seigneur de Willerval et de Trochiennes, frere et compagnon de la Toison d'or († 1462), lui aussi, grand voyageur (nous en possedons les récits<sup>410</sup>), et de sa femme dame Isabelle de Drinckam, dame de Willerval († 1452), était courte et n'indique que sa fondation en l'église Saint-Maurice de Lille, où il a choisi sépulture<sup>411</sup>. Sur sa tombe de Guy de Brimeu, noble et puissant seigneur et chevalier, indiqua ses titres seigneuriaux, ses offices auliques et ses gouvernements provinciaux, mais ne mentionna pas (encore) sa qualité de confrère de l'ordre de la Toison d'or<sup>412</sup>.

Il faudrait collecter<sup>413</sup>, puis etudier ces textes, non seulement pour la biographie (ils sont véridiques, mais partiels et parfois partiaux), mais pour reconstruire grâce à eux l'image que la noblesse se faisait d'elle même dans la mutation des temps. Un magnifique exemple, celui de Philippe Pot, seigneur de la Roche de Nolay († 1493), justifiant notamment son changment de maître en 1477, a récemment été (re)publié<sup>414</sup>.

## Changements de maître, étrangers à la cour

Le passage de Bretagne en Bourgogne que fit Hervé de Mériadec n'a cependant rien d'une trahison. Aller servir un prince sous lequel on n'est pas né, pour un temps ou pour toujours, quand on est cadet ou même l'aîné, souvent suite à la recommandation donnée par son seigneur naturel allié au nouveau maître, est un procédé qui se rencontre souvent à la cour de Bourgogne et ailleurs. Il suffit d'évoquer les noms de Peter von Hagenbach<sup>415</sup>, Friedrich von Flersheim, Wilwolt von Schaumburg, Adrian von Bubenberg, pour se limiter aux germanophones<sup>416</sup>, ou de Francesco d'Este et de Rodolfo Gonzaga, quant aux Italiens<sup>417</sup>. Ce phénomène n'a pas encore

```
408 Leuridan 1902, p. 110–111.
```

<sup>409</sup> Lannoy 1957, p. 165–168.

<sup>410</sup> Contenus dans Potvin 1878; cf. Europäische Reiseberichte, t. 3, 2000, p. 38-60.

<sup>411</sup> La tombe (détruite) était ornée des huit quartiers des défunts, Potvin 1878, p. 220–221.

<sup>412</sup> PARAVICINI, Guy de Brimeu 1975, p. 436, n. 156a.

<sup>413</sup> Cf. Adhémar 1974 et 1976, de Vaivre 1986; Palasi 2004. Tous les épitaphiers contiennent du matériel, voir les travaux de Béthune, Leuridan, Roger Rodière, pour ne nommer qu'eux. Parmi les travaux plus récents voir par ex. et pour Bruges la monumentale etude de Vermeersch 1976.

<sup>414</sup> DE VAIVRE 2005, p. 843–844.

<sup>415</sup> Infra, n. 425.

<sup>416</sup> PARAVICINI, Wittelsbacher 2002.

<sup>417</sup> SAVY 2002; WALSH 2005, en particulier ch. 4 ("The italian milieu at court") et ch. 6 ("Italian princes at the Burgundian court").

été étudié à fond. Il importe cependant de souligner que la présence d'étrangers était considérée comme un ornement essentiel de toute cour et qu'elle y avait sa fonction: recevoir les compatriotes, faire l'interprète, servir de diplomate vers le pays d'orgine<sup>418</sup>. Les Mériadec, envoyés en Bretagne, n'y font pas exception. Que ces étrangers aient eu à régler quelques problèmes juridiques pour assurer leur succession<sup>419</sup>, souligne cependant leur état toujours précaire.

#### Un spécialiste ès arts martiaux

Si on cherche les raisons de la réussite d'Hervé de Mériadec, nette, bien que finalement limitée, on rencontre son extraordinaire renommée en tant qu'expert du combat en champ clos, tant comme praticien que comme théoricien. Il a dû posséder une rare force physique et une grande présence d'esprit. Au Luxembourg, en 1442, il s'offrit déjà un combat à trois, déjà avec Jacques de Lalaing. A Gand, en 1445, il l'assista; il l'accompagna en Espagne, il était avec lui à Stirling. Il semble qu'à peine rentré, encore en 1449, on fit appel à lui pour un nouveau fait d'armes de Jacques de Lalaing, cette fois-ci à Bruges, contre l'écuyer écossais Thomas Keith; car pour assurer les lices à Bruges furent mis plusieurs nobles hommes, dont les aucuns avoient autrefois combattu et fait armes, comme Hervé de Mériadec, qui en leur temps avoient assez vu. 420 Si l'évocation de son nom n'est peut-être qu'une comparaison, elle démontre néanmoins combien on le considérait spécialiste en ces matières. Il recommença d'ailleurs ses voyages: le 13 octobre 1449 le duc lui donna un bon cheval pour aller en Bretagne, achété – à Jacques de Lalaing<sup>421</sup>. Sa renommé perdura, et ses emplois en ce domaine aussi. Philippe le Bon en 1454 le choisit comme champion éventuel<sup>422</sup>. En décembre 1458, le combat à Valenciennes entre l'Allemand Henri Sasse et l'Artésien Jean de Rebreuviette<sup>423</sup> fut arrangé par messire Pietre Wast, espaignol<sup>424</sup>, et Meriadec, breton, tous deux gens de grant pris en cely art, écrit Georges Chastellain, ces deux nommés par le duc pour Rebreuviette, tandisque Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, et Pierre de Hagenbach<sup>425</sup> assistaient Henri Sasse<sup>426</sup>. Pour l'éternité Hervé de Mériadec voulait paraître le jeune champion qu'il avait été à Stirling en ce mémorable jour de mardi gras de l'année 1449. C'était son rôle le plus glorieux, et celui qui lui avait donné honneur accru, la grâce du prince et une situation honorable dans le monde courtisan et nobi-

<sup>418</sup> PARAVICINI, Von Schlesien nach Frankreich 2007 (sous presse) = cas silésiens et tchèque.

<sup>419</sup> Supra, n. 337-338.

<sup>420 »</sup>Le Livre des faits«, p. 181–187 (p. 183). Lefèvre, Épître, p. 203–206 ne le mentionne pas. Cf. O. de la Marche, t. 2, p. 110–111, 123–129. STEVENSON 2006, p. 76–77.

<sup>421</sup> Supra, n. 172.

<sup>422</sup> Supra, n. 182.

<sup>423</sup> Voir Paravicini, Ehingen 2000, p. 557–562, avec notices sur les deux parties en présence. Les *chapitres* sont conservées dans BNF, ms. n.a.fr. 1167, fol. 48r–49r, voir Grenier-Winther 1996, p. vj. (ce qui m'avait échappé en 2000).

<sup>424</sup> Le castillan Pedro Vasquez de Saavedra, autre maître ès affaires chevaleresques, voir CARON 2003, p. 344–345, n° 208.

<sup>425</sup> Au début de sa carrière; ce Sundgovien sera lieutenant du duc Charles en 1469, et exécuté en 1474. Cf. Brauer-Gramm; Paravicini, Hagenbachs Hochzeit 2003; Id., Un Amour malheureux 2006.

<sup>426</sup> Chastellain, Chronique, éd. DELCLOS 1991, p. 133-134, 137-139.

liaire. Si sa provenance bretonne, dont il était si fier, lui était d'une utilité indéniable, ce furent sa grande force de »bon lutteur«, son habilité physique, sa pratique de la guerre, et un savoir accru des comportements et règles du combat en champ clos qui en firent un expert et finalement un premier ecuyer d'écurie, qui d'office était responsable de telles choses.

De cette sorte sa carrière fut exemplaire, non pas à cause d'une ascension fulgurante et exceptionnelle, qu'il n'a pas connue, mais à cause d'une vie qui s'est arrangée, sans grandeur véritable, grâce à l'intervention du prince. Elle connut des beaux jours et des triomphes relatifs, mais fut aigrie par le sort qui lui refusa l'immortalite de la descendance. Elle s'appaisa enfin par la substitution du neveu, et par cette ultime satisfaction d'avoir assuré la mémoire par une belle fondation et un beau tombeau. Mais ce sont les inscriptions postumes qui ont assuré le souvenir d'Hervé de Mériadec jusqu'à nos jours. Car sans elles, cet hommage n'aurait point été écrit.

### Bibliographie

#### Abréviations:

ACO Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon

AE Archives de l'État

ADN Archives départementales du Nord, Lille

ADLA Archives départementales de Loire-Atlantique, Nantes

AGR Archives générales du royaume, Bruxelles BNF Bibliothèque nationale de France, Paris

DLF Dictionnaire des Lettres françaises. Le Moyen Âge

PCEEB Publications du Centre européen d'études bourguignonnes

RGF Recette génerale de toutes les finances

#### Sources électroniques

Base de données »Prosopographia Burgundica«, www://dhi-paris.fr, contenant les comptes journaliers (écrous) et les ordonnances de l'hôtel des ducs Philippe le Bon et Charles le Teméraire, 1419–1477.

#### Sources et travaux imprimés

ADHÉMAR, Jean, Les tombeaux de la collection Gaignières. Dessins d'archéologie du XVII<sup>e</sup> siècle, 2 vol., Paris 1974–1976 (extrait de la Gazette des Beaux-Arts).

Амвühl, Rémy, Le séjour du futur Louis XI dans les pays de Philippe le Bon (1456–1461) (Cercle d'histoire et d'archéologie du pays de Genappe, Cahier 13). Stavelot 2002.

Autour d'Olivier de la Marche = PCEEB 43 (2003).

Bartier, John, Légistes et gens de finances au XV° siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Teméraire. 2 vol., Bruxelles 1955–1957.

Beaucourt, Gaston du Fresne de, Histoire de Charles VII, 6 vol., Paris 1881–1891.

BEAUCOURT voir Escouchy

Beltz, George Frederick, Memorials of the Moste Noble Order of the Garter. London 1841.

Bergen-Pantens, Christiane van den, L'Armorial universel (Bruxelles, BR Ms. 18088-106) Modèle de l'Armorial de Flandre de Corneille Gailliard (Bruxelles, BR Ms. 5819-20), in: E Codicibus Impressisque. Opstellen over het boek in de Lage Landen voor Elly Cockx-Indestege, t. 1, Louvain 2004, p. 219–232.

Bergen-Pantens, Christiane van den, Tableau des 32 quartiers de Josse de Lalaing, chevalier de la Toison d'Or, seigneur de »Brosende« († 5 août 1483), in: Marque d'authenticité et sigillographie. Recueil d'articles publiés en hommage à René Laurent, dir. Claude de Moreau de Gerbehaye et André Vanrie (Archives et Bibliothèques de Belgique, Numéro spécial, 79), Bruxelles 2006, p. 225–241.

Bergen-Pantens, Christiane van den, L'Armorial dit de Gorrevod: deux compilations, deux méthodes, in: Revue du Nord 88 (2006), p. 805-824.

BÉTHUNE, B<sup>on</sup> Jean, Épitaphes et monuments des eglises de la Flandre au XVI<sup>e</sup> siècle, d'après les manuscrits de Corneille Gailliard et d'autres auteurs, Bruges. Bruges [1897–]1900.

Blanchard, René, Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, 5 vol., Nantes 1889–1895.

BLIECK, Isidore, Quelques notes historiques receuillies sur l'Église paroissiale, la Cure, etc., et sur les anciennes Églises de Wervicq. Comines 1902.

BOUDET, Jean-Patrice, Les astrologues et le pouvoir sous le règne de Louis XI, in: Observer, lire, écrire le ciel au Moyen Âge. Actes du colloque d'Oréans (22–23 avril 1989), dir. Bernard RIBÉMONT, Paris 1991, p. 7–61.

BOULTON, D'Arcy Jonathan Dacre, The Knights of the Crown. The Monarchical Orders of Knighthood in Later Medieval Europe. Woodbridge <sup>2</sup>2000.

Bozzolo, Carla, et Hélène Loyau, La Cour amoureuse dite de Charles VI, t. 1, Paris 1982; t. 2–3, Paris 1992.

Brassart, Félix, Histoire et généralogie des comtes de Lalaing. Douai <sup>2</sup>1854.

Brauer-Gramm, Der Landvogt Peter von Hagenbach. Die burgundische Herrschaft am Oberrhein. Göttingen 1957.

Buchon, Jean-Alexandre-C. (éd.), Chronique du bon chevalier Messire Jacques de Lalain, (Collection des chroniques nationales françaises, 43). Paris 1825.

Buchon, Jean-Alexandre-C. (éd.), Choix de Chroniques et mémoires sur l'histoire de France. XV<sup>e</sup> siècle [Jacques du Clercq, Jean Lefebvre de Saint-Rémy, Jacques Cœur e.a.] (Panthéon littéraire). Paris 1838.

Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc 7 (1887–1889), n° 23 (1889), p. 454–458: NN, Les anciens monuments funéraires de l'église Saint-Médard [de Wervicq].

CARNÉ, Gaston de, Les chevaliers bretons de Saint-Michel depuis la fondation de l'Ordre en 1469, jusqu'à l'ordonnance de 1665. Notices recueillies par le Comte d'Hozier. Nantes 1884.

CARON, Marie-Therèse, Le Vœux du Faisan, noblesse et fête, esprit de croisade. Le manuscrit français 11594 de la Bibliothèque nationale de France (Burgundica, 7). Turnhout 2003.

CARPENTIER, J., Le »Liber fundatorum« de l'église St Médard à Wervicq, in: Mémoires du Cercle royal historique et archéologique de Courtrai / Handelingen van de Oudheidkundige Kring van Kortrijk 2e sér. 22 (1942–1943), p. 239–258.

CAUCHIES, Jean-Marie, De la »régenterie« à l'autonomie. Deux ordonnances de cour et de gouvernement de Maximilien et Philippe le Beau, in: Bulletin de la Commission royale d'histoire 171 (2005), p. 41–88.

Cent nouvelles nouvelles: voir Champion et Sweetser

CHAMPION, Pierre, Vie de Charles d'Orléans (1394–1465). Paris 1911.

CHAMPION, Pierre, Louis XI, 2 vol., Paris 1927.

CHAMPION, Pierre (éd.), Cent nouvelles nouvelles, t. 1, Paris 1928.

Chastellain, Georges, Œuvres, éd. Marie Constantin Kervyn de Lettenhove, 8 vol., Bruxelles 1863–1866.

Chastellain, Georges, Chronique. Les fragments du livre IV revelés par l'Additional Manuscript 54156 de la British Library, éd. Jean-Claude Delclos (Textes littéraires français, 394). Genève 1991

Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV<sup>e</sup> siècle, dir. Raphaël de Smedt (Kieler Werkstücke, D 3). Frankfurt s/M. <sup>2</sup>2000.

Chronologische Lijsten van de Geëxtendeerde Sententiën en Procesbundels (dossiers) berustende in het archief van de Grote Raad van Mechelen, t. 1<sup>er</sup>: 1465–1504, dir. J. Th. de Smet et Egidius I. Strubbe. Bruxelles 1966.

Clercq, Jacques du, Mémoires, éd. F. de Reiffenberg, t. 4, Bruxelles <sup>2</sup>1836.

CLYNCKEMAILLIE, Olivier, Architecture de l'église Saint-Médard de Wervik (1330/1382–1430). Analyse et place dans l'histoire de l'architecture gothique belge. Mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie (prom. Luc-Francis Genicot), Louvain-la-Neuve 1994.

Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire duc de Bourgogne, vol. 1: Année 1468. Le registre B 2068 des Archives départementales du Nord; vol. 2: Année 1469. Le registre CC 1924 des Archives génerales du royaume, Bruxelles publ. par Anke Greve et Émilie Lebailly sous la dir. de Werner Paravicini. (Recueil des historiens de la France publié par l'Académie

- des Inscriptions et Belles-Lettres. Documents financiers et administratifs, t. X, vol. 1, 2), Paris 2001–2002; vol. 3: Année 1470, et vol. 4: Fragments 1471–1475 (en préparation).
- Contamine, Philippe, Points de vue sur la chevalerie en France à la fin du Moyen Âge, in: Francia 4 (1976), p. 255–285; réimpr. in: Id., La France au XIVe et XVe siècles. Hommes, mentalités, guerre et paix, Londres 1981, n° XI.
- CONTAMINE, Philippe, L'écrit et l'oral en France à la fin du Moyen Âge. Note sur l'»alphabétisme« de l'encadrement militaire, in: Histoire comparée de l'administration, dir. Werner PARAVICINI et Karl Ferdinand WERNER (Beihefte der Francia, 9), Munich/Zurich 1980, p. 102–113 et pl. I–V.
- CONTAMINE, Philippe, Les prédictions annuelles astrologiques, genre littéraire et témoin de leur temps, in: Mélanges Robert Mandrou, Paris 1985, p. 191–204; réimpr. in: Id., Des pouvoirs en France, Paris 1992, p. 191–205.
- CONTAMINE, Philippe, La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII. Essai de synthèse. Paris 1997.
- CONTAMINE, Philippe, Le Moyen Âge occidental a-t-il connu des »serviteurs de l'État«? dans Les serviteurs de l'État au Moyen Âge. Actes du XXIX° congrès de la SHMESP (Pau, 1998), Paris 1999, p. 9–20.
- Cosneau, Eugène, Le connétable de Richemont, Artur de Bretagne, 1393–1458. Paris 1886.
- Couffon de Kerdellech, Alexandre, Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne, 2 vol., Nantes/Paris 1877.
- Dehaisnes, Chrétien, Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures a 1790. Nord. Archives civiles. Série B: Chambre des comptes de Lille, t. 4, Lille 1881.
- Denis du Péage, Paul, Mélanges généalogiques. 5° série et tables générales, in: Recueils de la Société d'Études de la Province de Cambrai 22, Lille 1927, p. 30–37.
- DENIS DU PÉAGE, Paul, Familles de Flandre = Tablettes de Flandres, Recueil 2, Bruges 1951.
- Desplanque, Alexandre, Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures a 1790. Nord. Archives civiles. Série B: Chambre des comptes de Lille, t. 2, Lille 1872.
- Desreumaux, John, Monumenten in de Sint-Medarduskerk. De Graftombe van Meriadech, in: Jaarboek Stedelijke Oudheidkundige Commissie Wervik, Jaarboek 1996, p. 49–78.
- Dictionnaire des Lettres françaises. Le Moyen Âge, dir. Geneviève HASENOHR et Michel ZINK. Paris 1992.
- DOUXCHAMPS, Hervé, Les quarante familles belges les plus anciennes subsistantes. Croix, in: Le Parchemin nº 319 (janv.-févr. 1999), p. 2-9.
- DÜNNEBEIL, Sonja, Die Protokollbücher des Ordens vom Goldenen Vlies, t. 1: Herzog Philipp der Gute 1430–1467. Mit den Aufzeichnungen des Wappenkönigs Toison d'or, Regesten und dem Text der Ordensstatuten (Instrumenta, 9). Stuttgart 2002.
- Duvosquel, Jean-Marie, et Claire Lemoine-Isabeau, La région de Comines-Warneton. Sept siècles de documents cartographiques et iconographiques. Bruxelles 1980.
- EECKHOUT, Jean-Marie van den, Le Grand armorial equestre de la Toison d'or (manuscrit 4790 de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris). L'armorial de Flandre. Sint-Niklaas 1996.
- EMERSON, Catherine, Olivier de La Marche and the Rhetoric of 15th-Century Historiography. Woodbridge 2004.
- En France après Jeanne d'Arc. Catalogue d'exposition. Paris 1980.
- Escouchy, Matthieu d', Chronique, ed. Gaston du Fresne de BEAUCOURT, 3 vol., Paris 1863-1864.
- Les étrangers à la cour des ducs de Bourgogne: statut, identité, fonctions, dir. [Werner Paravicini et Bertrand Schnerb] = Revue du Nord 84 (2002), n° 345–346.
- Europäische Reiseberichte des späten Mittelalters. Eine analytische Bibliographie, dir. Werner Paravicini, t. 3: Niederländische Reiseberichte, par Detlev Kraack et Jan Hirschbiegel. Francfort s/M. 2000.

- Europäische Stammtafeln, n. s., t. 7, par Detlev Schwennicke. Marbourg 1979.
- Fabre, Martine, Héraldique médiévale bretonne (vers 1350–1500). Thèse Univ. Paris IV-Sorbonne 1993.
- Finot, Jules, Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures a 1790. Nord. Archives civiles. Série B: Chambre des comptes de Lille, t. 8, Lille 1895.
- Gallia Regia ou état des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515, par Gustave Dupont-Ferrier, t. 6, Paris 1961.
- GAUCHER, Elisabeth, Le Livre des Fais de Jacques de Lalain. Texte et image, in: Le Moyen Âge 95 (1989), p. 503–518.
- GAUCHER, Elisabeth, La biographie chevaleresque. Typlogie d'un genre (XIII°-XV° siècle). Paris 1994.
- GEVAERT, Marijke, Het Hotel van de Bourgondsche Hertogen onder Jan zonder Vrees als troonopvolger en als vorst (1398–1419). Mémoire inédit de licence, Univ. de Gand, 2 vol. 1979.
- Grammaye, Jean-Baptiste, Descriptio urbis Veroviacensis [Wervik], in: Id., Antiquitates belgicae, ca. 1615.
- Grenier-Winther, Joan (éd.), Le Songe de la Barge de Jean de Werchin, Sénéchal de Hainaut (XVe s.). Les ballades échangées entre Guillebert de Lannoy et Jean de Werchin. La correspondance de Jean de Werchin. Montréal 1996.
- Gruel, Guillaume, Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1398–1458), éd. A. Le Vavasseur. Paris 1890.
- Hablot, Laurent, La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir. Les devises et l'emblématique des princes en France et en Europe à la fin du moyen âge. Thèse inédite de doctorat, 5 vol. (dont »Devisier« en 2 vol.). Poitiers 2001.
- HEIMPEL, Hermann, Königlicher Weihnachtsdienst auf den Konzilien von Konstanz und Basel (1982), in: ID., Aspekte. Alte und neue Texte, éd. Sabine Krüger, Göttingen 1995, p. 101–131.
- HILTMANN, Torsten, et Uwe Israel, *Laissez-les aller*. Die Herolde und das Ende des Gerichtskampfs in Frankreich, dans: Francia 34/1 (2007) (sous presse).
- HILTMANN, Torsten, et Werner Paravicini (éd.), Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund, t. 2: Karl der Kühne, 1467–1477 (Instrumenta), Ostfildern (sous presse).
- HOCHNER, Nicole, Louis XII and the Porcupine: Transformations of a royal emblem, dans: Renaissance Studies 15 (2001), p. 17–36.
- Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund, voir Hiltmann / Paravicini et Kruse / Paravicini
- Jones, Michael, Les signes du pouvoir. L'ordre de l'Hermine, les devises et les hérauts des ducs de Bretagne au XV<sup>e</sup> siècle, dans: Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne 68 (1991), p. 141–173.
- JONES, Michael, Of Hector and Lysander: Reflections on Breton heroes at the end of the Middle Ages, dans: PCEEB 41 (2001), p. 171–182.
- KERHERVÉ, Jean, L'État breton aux 14° et 15° siecles. Les ducs, l'argent et les hommes, 2 vol., Paris 1987.
- KERHERVÉ, Jean, Une existence en perpétuel mouvement. Arthur de Richemont, connétable de France et duc de Bretagne (1393–1458), dans: Viajeros, peregrinos, mercaderes en el Occidente medieval (XVIII Semana de Estudios Medievales. Estella, 22 a 26 de Julio de 1991), Pampelune 1992, p. 69–114.
- Kerkhoff, Jacoba Antonia Maria, Marie van Hongarije en haar hof 1505–1558. Thèse Vrije Univ. Amsterdam 2005.
- KERVILER, René, Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, t. 10, Mayenne 1985.

- Krüger, Klaus, Corpus der mittelalterlichen Grabdenkmäler in Lübeck, Schleswig, Holstein und Lauenburg (1100–1600). Stuttgart 1999 (Kieler Historische Studien, 40).
- Kruse, Holger, Hof, Amt und Gagen. Die täglichen Gagenlisten des burgundischen Hofes (1430–1467) und der erste Hofstaat Karls des Kühnen (1456). Bonn 1996 (Pariser historische Studien, 44).
- Kruse, Holger, und Werner Paravicini (éd.), Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund, t. 1: Herzog Philipp der Gute, 1407–1467 (Instrumenta, 15). Ostfildern 2005.
- LAGRANGE, B<sup>onne</sup> Amaury de, Itinéraire d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne et comtesse de Flandre (Annales du Comité flamand de France, 42). Lille 1938.
- LANNOY, Baudouin de, Huges de Lannoy, le bon seigneur de Santes. Bruxelles 1957.
- LEFÈVRE, Sylvie, Antoine de la Sale. La fabrique de l'œuvre et de l'écrivain. Suivi de l'édition critique du *Traité des anciens et des nouveaux tournois* (Publications romanes et françaises, 238). Genève 2006.
- Lefèvre de Saint-Rémy, Chronique, éd. François MORAND, 2 vol., Paris 1876–1881.
- Lefèvre de Saint-Rémy, Jean, Épître sur les faits d'armes de Jacques de Lalaing, éd. François MORAND, dans: Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France 1884, p. 177–239.
- LEURIDAN, Théodore, Épigraphie ou recueil des inscriptions du département du Nord ou du diocèse de Cambrai, Lille 1903–1927 (Société d'études de la province de Cambrai, Mémoires, 8, 9, 11 [1906], 22); cf. t. 26, 1938, par Roger Rodière.
- LEURIDAN, Théodore, Statistique féodale du département du Nord. La Châtellenie de Lille. IV: Le Ferrain, dans: Bulletin de la Commission historique du département du Nord 17 (1886).
- LEURIDAN, Théodore, Statistique féodale du département du Nord. La Châtellenie de Lille. V: Le Weppes, dans: Bulletin de la Commission historique du département du Nord 20 (1897).
- LINDEN, Herman VANDER, Itinéraires de Charles, duc de Bourgogne, Marguerite d'York et Marie de Bourgogne (1467–1477). Bruxelles 1936.
- LINDEN, Herman VANDER, Itinéraires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419–1467) et de Charles, comte de Charolais (1433–1467). Bruxelles 1940.
- Le Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing, éd. Marie Constantin Kervyn DE LETTENHOVE, dans: Georges Chastellain, Œuvres, t. 8, Bruxelles 1866, p. V–XIX, 1–259.
- Le Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing, traduit en français moderne, presenté et annoté par Colette Beaune, dans: Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques, dir. Danielle Régnier-Bohler, Paris 1995, p. 1193–1409.
- LOBINEAU, Dom Gui-Alexis, Histoire de Bretagne, t. 1, Paris 1707.
- Lory, E.-L., Les obsèques de Philippe le Bon, dans: Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or 7 (1869), p. 215–246; à part Dijon 1869.
- Macht und Memoria. Begräbniskultur europäischer Oberschichten in der Frühen Neuzeit, dir. Mark Hengerer, Cologne 2005.
- MÄRTL, Claudia, Kardinal Jean Jouffroy († 1473). Leben und Werk (Beiträge zur Geschichte und Quellenkunde des Mittelalters, 18), Sigmaringen 1996.
- Marche, Olivier de la, Mémoires, éd. Henri Beaune et Jules d'Arbaumont, 4 vol., Paris 1883-1888
- Marche, Olivier de la, L'Estat de la maison du duc Charles de Bourgoingne, dit le Hardy, dans: Id., Mémoires (*supra*), t. 4, Paris 1888, p. 1–94.
- MAXWELL, Sir Herbert, A History of the House of Douglas, 2 vol., Londres 1902.
- MELVILLE, Gert, Der Held in Szene gesetzt. Einige Bilder und Gedanken zu Jacques de Lalaing und seinen Pas d'armes de la Fontaine des Pleurs, dans: »Aufführung« und »Schrift« in Mittelalter und Früher Neuzeit, dir. Jan-Dirk Müller, Stuttgart, Weimar 1996, p. 253–286.

- MÉRINDOL, Christian de, Le Collier de l'Épi, en Bretagne, d'après des documents inédits conservés à Besançon (fonds Chiflet), dans: Revue française d'héraldique et de sigillographie 66 (1996), p. 67–81.
- MÉRINDOL, Christian de, Un emblème [l'Épi] de la maison de Bretagne d'après un détail inédit du tombeau de François II à Nantes, dans: 124° Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, Nantes 1999, Paris 2001, p. 37–49.
- Monstrelet, Enguerrand de, Chronique, éd. Louis Douët-D'ARCQ, 6 vol., Paris 1857–1862.
- Notter, Annick, Monuments funéraires XII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle. Collection du Musée d'Arras [Catalogue d'exposition], Arras 1993.
- MORICE, Dom Pierre-Hyacinthe, et Dom Charles TAILLANDIER, Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, Paris, 2 vol., 1750–1756.
- MORICE, Dom Pierre-Hyacinthe, et Dom Charles TAILLANDIER, Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, 3 vol., Paris 1742–1746.
- NASSIET, Michel, »Fidélités et perspectives dynastiques dans la noblesse bretonne lors de la crise de succession (1470–1491)«, dans: Noblesses de Bretagne du Moyen Age à nos jours, dir. Jean Kerhervé, Rennes 1999, p. 103–128.
- NASSIET, Michel, »Dévotions et prénomination dans la noblesse bretonne au XV° et XVI° siècles«, dans: Église et société dans l'Ouest atlantique du Moyen Age au XX° siècle, dir. Marcel Launay (Enquètes et documents, 27), Nantes 2001, p. 115–129.
- Nys, Ludovic, La pierre de Tournai. Son exploitation et son usage aux XIII<sup>c</sup>, XIV<sup>c</sup> et XV<sup>c</sup> siècles (Tournai Art et Histoire, 8). Tournai, Louvain-la-Neuve 1993.
- Nys, Ludovic, »Un gisant« [Baudouin seigneur de Croix et de Flers, † 17 mars 1514 n.st.], dans: Florilège des Archives départementales du Nord, dir. Claudine Wallart, Lille 2000, p. 88–89.
- Palasi, Philippe, Armoral historique et monumental de la Haute-Marne, XIII<sup>e</sup>–XIX<sup>e</sup> siècle, s.l. [Langres] 2004.
- Paravicini, Werner, Guy de Brimeu. Der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen (Pariser Historische Studien, 12). Bonn 1975.
- Paravicini, Werner, Soziale Schichtung und soziale Mobilität am Hof der Herzöge von Burgund, dans: Francia 5 (1977), p. 127–182; réimpr. dans: Id., Menschen am Hof (infra) 2002, p. 371–426.
- Paravicini, Werner, Expansion et intégration: La noblesse des Pays-Bas à la cour de Philippe le Bon, dans: Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden 95 (1980), p. 298–314; réimpr. dans: ID., Menschen am Hof (*infra*) 2002, p. 427–443.
- Paravicini, Werner, Rois et Princes chevaliers (Allemagne, XII<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècles), dans: Les princes et le pouvoir au moyen âge, XXIII<sup>e</sup> Congrès de la SHMES, Brest, mai 1992, Paris 1993, p. 9–34.
- Paravicini, Werner, Jean de Werchin, Sénéchal de Hainaut, chevalier errant, dans: Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée, dir. Françoise Autrand e.a., Paris 1999, p. 125–144.
- Paravicini, Werner, Philippe le Bon en Allemagne (1454), dans: Revue belge de philologie et d'histoire 75 (1997), p. 967–1018; réimpr. dans: Id., Menschen am Hof (infra) 2002, p. 535–582.
- Paravicini, Werner, Georg von Ehingens Reise vollendet, dans: Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge, Mélanges Philippe Contamine, dir. Jacques Paviot et Jacques Verger, Paris 2000, p. 547–588.
- Paravicini, Werner, Menschen am Hof der Herzöge von Burgund. Gesammelte Aufsätze, éd. Klaus Krüger, Holger Kruse et Andreas Ranft, Stuttgart 2002.

- Paravicini, Werner, La cour, une patrie? L'exemption du droit d'aubaine accordée par les ducs de Bourgogne aux officiers de leur hôtel (1444–1505), dans: Les étrangers à la cour des ducs de Bourgogne (*supra*) 2002, p. 247–204.
- Paravicini, Werner, Deutscher Adel und westeuropäische Kultur im späteren Mittelalter. Eine Spurensuche am Beispiel der Wittelsbacher, dans: Deutschland und der Westen Europas im Mittelalter, dir. Joachim Ehlers (Vorträge und Forschungen, 56), Stuttgart 2002, p. 457–506.
- Paravicini, Werner, La cour de Bourgogne selon Olivier de la Marche, dans: PCEEB 43 (2003), p. 89–124.
- Paravicini, Werner, Hagenbachs Hochzeit. Ritterlich-höfische Kultur zwischen Burgund und dem Reich im 15. Jahrhundert, dans: Zwischen Habsburg und Burgund. Der Oberrhein als europäische Landschaft im 15. Jahrhundert. Politik, Wirtschaft und Kultur zwischen Habsburg und Burgund (Oberrheinische Studien, 21), dir. Konrad Krimm et Rainer Brüning, Stuttgart 2003, p. 13–60.
- Paravicini, Werner, Un amour malheureux au XVe siècle: Pierre de Hagenbach et la dame de Remiremont, dans: Journal des Savants 2006, fasc. 1, p. 105–181.
- Paravicini, Werner, Le temps retrouvé? Philippe le Bon à Paris, 1461, dans: Paris, capitale des ducs de Bourgogne, dir. Werner Paravicini, Bertrand Schnerb (Beihefte der Francia, 64), Ostfildern 2007, p. 399–469.
- Paravicini, Werner, Nobles hennuyers sur les chemins du monde: Jean de Werchin et ses amis autour de 1400, dans: Campin in Context. Peinture et société dans la vallée de l'Escaut à l'époque de Robert Campin (vers 1375–1445), Colloque international, Tournai, 30 mars–1<sup>er</sup> avril 2006, dir. Ludovic Nys et Dominique Vanwijnsberghe, Tournai 2007(sous presse).
- Paravicini, Werner, Von Schlesien nach Frankreich, England, Spanien und zurück. Über die Ausbreitung adliger Kultur im späten Mittelalter, dans: Adel in Schlesien. Herrschaft Kultur Selbstdarstellung, Colloque international, Breslau (Wrocław), 26.–28. Oktober 2006 (sous presse).
- PAVIOT, Jacques, La politique navale des ducs de Bourgogne 1384–1482. Lille 1995.
- Paviot, Jacques, Portugal et Bourgogne au XVe siècle (1384–1482). Recueil de documents extraits des archives bourguignonnes. Lisbonne, Paris1995.
- Paviot, Jacques, Jacques de Brégilles, garde-joyaux des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire, dans: Revue du Nord 77 (1995), p. 313–320.
- Paviot, Jacques, Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XIV<sup>e</sup> siècle–XV<sup>e</sup> siècle). Paris 2003.
- Pocquet du Haut-Jussé, Barthélemy, Deux féodaux: Bourgogne et Bretagne, 1363–1491. VII: Charles le Téméraire et François II, 1461–1473, dans: Revue des cours et conférences 36, 2 (1934–1935), p. 177–190, 363–375; à part Paris 1935.
- POTIER DE COURCY, Pol, Nobiliaire et armorial de Bretagne, Rennes 1890, 3 vol., 6° éd., t. 2, Mayenne 1986.
- Potvin, Charles (éd.), Œuvres de Ghillebert de Lannoy. Louvain 1878.
- Prevenier, Walter, La démographie des villes du comté de Flandre aux XIVe et XVe siècles. État de la question. Essai d'interpretation, dans: Revue du Nord 65 (1983), p. 255–275.
- [Putte], F. V[an de], Épitaphes copiées, en 1629, par Christophe van Huerne, seigneur de Schiervelde, dans: Annales de la Société d'Émulation de Bruges 23 (1871), p. 279–300.
- RAYNAUD, Christiane, »A la hache!«. Histoire et smbolique de la hache dans la France médievale (XIII°–XV° siècle). Paris 2002.
- Richesses des anciennes églises de Valenciennes. [Cat. d'exposition], Valenciennes 1987.
- RIQUER, Martín de, Cavalleria tra realtà e letteratura nel Quattrocento (Biblioteca di filologia romanza, 14). Bari1970.

ROELANDT, J., De haardentelling voor Wervik in 1469, dans: Verslagen en mededelingen van de Stedelijke Oudheidkundige Commissie Wervik 2 (1967), p. 62–64.

ROMPAEY, Jan van, Het grafelijk baljuwsambt in Vlaanderen tijdens de boergondische periode. Bruxelles 1967.

SAINT-GENOIS, Joseph de, Tombeau du chevalier Hector [sic] de Méliadec [sic] à Wervick, dans: Messager des sciences historiques de Belgique 10 (1842), p. 66–72.

SANDBERG, G. F., Kruiningen, heerlijkheid et gemeente. Reimerswaal 1982.

Savy, Pierre, À l'école bourguignonne. Rodolfo Gonzaga à la cour de Bourgogne (1469–1470), dans: Les étrangers à la cour de Bourgogne (supra) 1995, p. 343–366.

Schnerb, Bertrand, Jean sans Peur. Le prince meurtrier. Paris 2005.

SMALL, Grame, George Chastelain and the shaping of Valois Burgundy. Political and historical culture at court in the fifteenth century. Woodbridge 1997.

SOMMÉ, Monique, Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. Une femme au pouvoir au XV° siècle. Villeneuve d'Ascq 1998.

SOMMÉ, Monique, Que représente un gage journalier de 3 sous pour l'officier d'un hôtel ducal à la cour de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siecle? dans: Les niveaux de vie au Moyen Âge, dir. Jean-Pierre Sosson e.a., Louvain-la-Neuve 1999, p. 297–315.

SOMMÉ, Monique, De Flandre en Navarre: le voyage d'Agnès de Clèves, nièce de Philippe le Bon et princesse de Navarre, en 1439, dans: L'itinérance des seigneurs (XIV<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècles). Actes du colloque international de Lausanne et Romainmôtier, 29 novembre–1<sup>er</sup> décembre 2001, dir. Agostino Paravicini Bagliani e.a., Lausanne 2003, p. 173–192.

STABEL, Pieter, Dwarfs among Giants. The Flemish Urban Network in the Late Middle Ages. Leuven/Apeldoorn 1997.

STEVENSON, Katie, Chivalry and Knighthood in Scotland, 1424–1523. Woodbridge 2006.

SWEETSER, Franklin P. (éd.), Les Cent nouvelles nouvelles (Textes littéraires français, 127). Genève, Paris 1966.

THIELEMANS, Marie-Rose, Bourgogne et Angleterre. Relations politiques et économiques entre les Pays-Bas et l'Angleterre 1435–1467. Bruxelles 1966.

Toussaint, Joseph, Les relations diplomatiques de Philippe le Bon avec le Concile de Bâle (1431–1449). Louvain 1942.

VAIVRE, Jean-Bernard de, Dessins inédits de tombes médievales bourguignonnes de la collection Gaignières. Paris 1986 (extrait de la Gazette des Beaux-Arts).

VAIVRE, Jean-Bernard de, Un primitif tiré de l'oubli: le panneau de Philippe Pot de Notre-Dame de Dijon, dans: Comptes rendus des séances [de] l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 2005, fasc. 2 [paru en 2006], p. 811–858.

Valkeneer, Adelin de, Inventaire des tombeaux et dalles à gisants en relief en Belgique. Époques romane et gothique, dans: Bulletin à la Commission royale des monuments et sites 14 (1963), p. 89–256.

VAUGHAN, Richard, John the Fearless. The growth of Burgundian power. Londres 1966; nouv. éd. avec supplément bibliographique par Bertrand Schnerb. Woodbridge 2002.

VAUGHAN, Richard, Philip the Good. The apogee of Burgundy. Londres 1970; nouv. éd. avec supplément bibliographique par Graeme SMALL. Woodbridge 2002.

VAUGHAN, Richard, Charles the Bold. The last Valois duke of Burgundy. Londres 1973; nouv. éd. avec supplément bibliographique par Werner Paravicini, Woodbridge 2002.

VERMEERSCH, Valentin, Grafmonumenten te Brugge voor 1578, 3 vol., Bruges 1976.

Verstraete, Gerdy, Het archief de Croix ... een gevecht met gemengde gevoelens, dans: Dadingisila, Heemkundige sprokkels verzameld door de V.Z.W. Heemkundige kring »Dadingisila« – Dadizele 10 n° 11 (3 nov. 2001), p. 5–6.

Walsh, Richard J., Charles the Bold and Italy (1467–1477). Politics and Personnel. Liverpool 2005.

WARLOP, Ernest, Inventaris van het oud archief van de stad Wervik. Wervik 1968.

WARLOP, Ernest, The Flemish Nobility before 1300, 4 vol., Courtrai 1976.

WIJSMAN, Hanno, William Lord Hastings, Les faits de Jacques de Lalaing et le Maître aux inscriptions blanches. À propos du manuscrit français 16830 de la Bibliothèque Nationale de France, in: Corpus of illuminated manuscripts 11–12, dir. Bert Cardon = »als Ich Can«. Liber amicorum in Memory of Professor Dr. Maurtis Smeyers, Louvain 2002, p. 1641–1664.

ZAJIC, Andreas, »Zu ewiger gedächtnis aufgericht«. Grabdenkmäler als Quelle für Memoria und Repräsentation von Adel und Bürgertum im Spätmittelalter und in der Frühen Neuzeit. Das Beispiel Niederösterreichs (MIÖG, Erg.-Bd., 45), Vienne, Munich 2004.

ZINGEL, Michael, Frankreich, das Reich und Burgund im Urteil der burgundischen Historiographie des 15. Jahrhunderts (Vorträge und Forschungen, Sonderband, 40). Sigmaringen 1995.